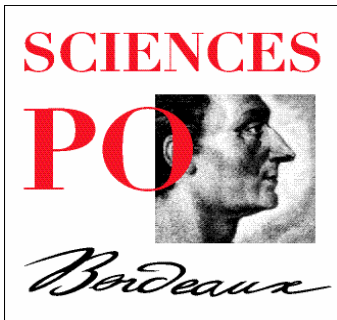


**Mémoire de recherche**



Master Gouvernance des Institutions  
et des Organisations Politiques  
Mention « Sciences du Politique »

Parcours : Politique et Développement en Afrique et  
dans les Pays du Sud

## **Les conseils communaux au Venezuela**

Une ultra-démocratie en perspective

**Guillaume Rouyer**

Sous la direction de Eric Dubesset  
*Maître de Conférences à l'Université Montesquieu  
Bordeaux IV.*

« Ce qu'il est essentiel de comprendre c'est que la démocratie, alors qualifiée de représentative, ne se justifie pas seulement à titre de pis-aller, comme une solution qu'imposerait l'impraticabilité de la démocratie directe. Elle est légitimée dans son principe même, par des considérations rationnelles. Montesquieu les a clairement exposées en affirmant dans *L'esprit des lois* que "le grand avantage des représentants, c'est qu'ils sont capables de discuter des affaires. Le peuple n'y est point du tout propre [...]. Il ne doit entrer dans le gouvernement que pour choisir ses représentants ; ce qui est bien à sa portée..." C'est là l'idée qui servira de fondement juridique à la représentation politique et qui attribue à l'élection le caractère d'un mode de désignation et non la portée d'un transfert de volonté »

Georges Burdeau

## ***Remerciements***

A ma famille, à Lucia et à Vincent.

A Eric Dubesset qui a inspiré la partie la plus intéressante de ce mémoire.

## ***Résumé – mots clés***

### **Résumé :**

En avril 2006, naissent les conseils communaux par le biais d'une loi ordinaire. La révolution bolivarienne se dotait ainsi d'une nouvelle institution visant à organiser les citoyens au niveau communautaire, sur les bases d'une démocratie directe. L'objectif de ce mémoire est multiple.

Il vise tout d'abord à décrire le fonctionnement des conseils communaux ainsi que la manière par laquelle ils s'articulent à l'ensemble national.

Il cherche ensuite à les analyser au travers de différents concepts issus de la science politique : Sont-ils l'expression d'une démocratie participative ? Nous montrerons qu'à ce vocable, nous préférons celui de démocratie *protagonique*. Sont-ils une traduction institutionnelle du populisme ? Nous répondrons positivement en arguant du fait qu'ils définissent le citoyen comme le moyen et la fin du politique, ainsi qu'en soulignant les possibles vertus révolutionnaires de cette idéologie singulière.

Il voudrait enfin cerner les défis auxquels les conseils communaux devront faire face. Imaginaires et institutions instituées contre forces instituantes et institutions en voie d'institutionnalisation, ceux-ci sont nombreux qui ne permettent pas de présager de l'avenir.

### **Mots clés :**

Amérique Latine, Venezuela, Conseils communaux, démocratie participative, démocratie directe, révolution bolivarienne, populisme.

# Sommaire

<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>2</b>
<b>RESUME – MOTS CLES.....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>8</b>
1. ENJEUX ANALYTIQUES.....	8
1.1. <i>Définition succincte des conseils communaux</i> .....	8
1.2. <i>Une démocratie participative ?</i> .....	9
1.3. <i>Imaginaire populiste et démocratie directe</i> .....	13
2. LES CONSEILS COMMUNAUX : PIECE MAITRESSE D’UN PROJET PLUS GLOBAL	18
2.1. <i>Sur le plan idéologique : Du néo-populisme au socialisme du 21<sup>ème</sup> siècle</i> .....	19
2.2. <i>Un changement politico-institutionnel porteur de conséquences</i> .....	22
2.3. <i>Economie et géostratégie du socialisme du 21<sup>ème</sup> siècle</i> .....	24
3. LA REVOLUTION BOLIVARIENNE : HISTORICISATION ET CONTEXTUALISATION .....	27
3.1. <i>La quatrième république : Caractéristiques d’une évolution</i> .....	27
3.2. <i>Crise du gouvernement représentatif vénézuélien</i> .....	29
3.3. <i>Culture de rente et corruption</i> .....	30
3.4. <i>La fin de la quatrième république</i> .....	32
4. PROBLEMATIQUE.....	33
<b>PARTIE 1 : NAISSANCE D’UNE INSTITUTION.....</b>	<b>35</b>
1. LES HERITAGES PRECURSEURS .....	35
1.1. <i>Racines constitutionnelles</i> .....	35
1.2. <i>Les CLPP : bilan mitigé d’un avant-projet</i> .....	39
2. LES CONSEILS COMMUNAUX SUR LE PLAN JURIDIQUE.....	42
2.1. <i>Définition, organisation interne des conseils communaux</i> . .....	42
2.2. <i>Constitution, création des conseils communaux</i> .....	47

3.	LES CONSEILS COMMUNAUX DANS LA NOUVELLE GEOMETRIE DU POUVOIR BOLIVARIENNE. ....	49
3.1.	<i>Champs d'action</i> .....	49
3.2.	<i>Structuration de la nouvelle géométrie du pouvoir</i> .....	50
3.2.1.	Structuration administrative .....	51
3.2.2.	Structuration financière.....	55
<b>PARTIE 2 : LES CONSEILS COMMUNAUX ET L'ANALYSE THEORIQUE</b>		
.....		<b>59</b>
1.	A QUEL CORPUS THEORIQUE SE REFERER ?.....	59
1.1.	<i>Antécédents théoriques de la révolution bolivarienne</i> .....	59
1.1.1.	Rousseau et le gouvernement des dieux .....	60
1.1.2.	Mill et le gouvernement idéal pour un peuple de non dieux.....	64
1.1.3.	Poulantzas : apports d'un néo-marxiste.....	65
1.2.	<i>De la démocratie participative à la démocratie protagonique</i> .....	66
1.2.1.	Les conseils communaux : une démocratie délibérative ?.....	68
1.2.2.	Démocratie directe ou démocratie « protagonique » ? .....	70
1.2.3.	Les conseils communaux : articulation entre souveraineté populaire et souveraineté nationale .....	73
1.3.	<i>Un municipalisme libertaire</i> .....	74
1.3.1.	Redéfinition du politique.....	75
1.3.2.	Redéfinition de l'échelle du politique .....	78
1.3.3.	Redéfinition du champ d'action du politique.....	79
2.	UNE TRADUCTION INSTITUTIONNELLE DU POPULISME ? .....	84
2.1.	<i>Distinctions conceptuelles : qu'appelle-t-on le populisme ?</i> .....	84
2.1.1.	Brève histoire du populisme .....	84
2.1.2.	Définition extensive du populisme et enjeux analytiques.....	87
2.1.2.1.	Définition .....	87
2.1.2.2.	Enjeux analytiques.....	94
2.2.	<i>Populisme, chavisme et conseils communaux</i> .....	95
2.2.1.	Le populisme bolivarien dans ses différentes dimensions .....	96
2.2.2.	Politique de la foi contre politique du scepticisme .....	102
2.2.3.	De la nécessité du populisme.....	105

2.3. *L’ultra-démocratie comme aboutissement de l’imaginaire populiste* 107

<b>PARTIE 3 : CONSEILS COMMUNAUX : CONDITIONS DE POSSIBILITES D’UNE INSTITUTIONNALISATION.....</b>	<b>109</b>
1. VERS UN HABITUS PROTAGONIQUE ?.....	110
1.1. <i>Idéaliser ou transformer le peuple : L’impasse de l’imaginaire populiste ?.....</i>	<i>110</i>
1.2. <i>Quels outils pour la transformation ?.....</i>	<i>113</i>
2. INSTITUE CONTRE INSTITUANT .....	117
2.1. <i>Obstacles externes .....</i>	<i>117</i>
2.2. <i>Obstacles internes.....</i>	<i>118</i>
2.2.1. Polarisation du processus .....	118
2.2.2. Une dépendance à l’égard de Chavez.....	120
2.2.3. Des failles exploitables .....	121
2.2.4. Problèmes d’institutionnalisation .....	124
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>126</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>131</b>



# ***Introduction***

## **1. Enjeux analytiques**

### **1.1. Définition succincte des conseils communaux**

Les conseils communaux naissent le 7 avril 2006 par le biais d'une loi ordinaire. Ils constituent un nouveau pas de la révolution bolivarienne en direction du *socialisme du 21<sup>ème</sup> siècle*. En voie d'institutionnalisation, ils n'en sont qu'à leurs débuts, on en dénombre à l'heure actuelle un peu plus de vingt six mille, mais ils devraient d'ici à deux ans mailler l'ensemble du territoire et se stabiliser aux alentours des cinquante mille. La loi les définit comme des « *instances de participation, d'articulation et d'intégration entre les différentes organisations communautaires, groupes sociaux, citoyens et citoyennes, qui permettent au peuple organisé d'exercer directement la gestion des politiques publiques et de projets orientés vers la satisfaction des nécessités et aspirations des communautés dans la construction d'une société d'équité et de justice sociale.* (art. 2)<sup>1</sup> » En d'autres termes, les conseils communaux sont des unités politiques primaires, constituées au niveau communautaire (deux cents à quatre cents familles en zones urbaines, à partir de vingt dans les zones rurales, à partir de dix pour les communautés indigènes), qui ont pour objectif de permettre une gestion participative des politiques publiques. Ils visent à intégrer l'ensemble de la communauté. La participation aux assemblées est légale à partir de quinze ans, l'exercice des charges électives est quant à lui réservé aux citoyens et citoyennes de plus de dix huit ans.

Les conseils communaux sont formés par 5 organes essentiels : L'assemblée des citoyens et citoyennes, les comités de travail, l'organe exécutif, l'unité de gestion

---

<sup>1</sup> La loi des conseils communaux est disponible sur le site officiel du gouvernement vénézuélien. URL : [http://www.gobiernoonlinea.ve/legislacion-view/sharedfiles/Ley\\_Consejos\\_Comunales.pdf](http://www.gobiernoonlinea.ve/legislacion-view/sharedfiles/Ley_Consejos_Comunales.pdf)



financière ainsi que l'instance de contrôle du conseil communal. Ils sont intimement liés à l'état et, plus précisément à l'exécutif qui s'est doté d'un organe spécifique pour assurer la validation, l'organisation et la coordination des conseils communaux : la *commission présidentielle du pouvoir populaire*, celle-ci existant aux niveaux local, régional et national. S'agissant des ressources dont ils disposent, elles proviennent majoritairement du *fond national des conseils communaux*, lequel est rattaché au ministère des finances.<sup>2</sup> Le cadre dans lequel ils s'inscrivent devrait toutefois évoluer dans les mois qui viennent puisqu'un projet de réforme constitutionnelle est en voie d'adoption.

## **1.2. Une démocratie participative ?**

Dans les catégories de la science politique, les conseils communaux sont typiquement de la démocratie participative en tant qu'ils permettent au peuple organisé d'autogérer ou de cogérer leurs ressources sans intermédiation. Néanmoins, ils se distinguent des autres expériences en la matière sur plusieurs points :

Ils font tout d'abord l'objet d'une codification claire quand dans la plupart des cas, et notamment en France, la démocratie participative est caractérisée par « *une forte variabilité et instabilité des procédures* »<sup>3</sup>, phénomène que l'on peut lier à la relative jeunesse du concept et de ses applications. De fait, en France comme au Venezuela, l'apparition dans le discours de la notion de démocratie participative, fût consubstantielle de la crise du politique et plus particulièrement de la crise actuelle de la démocratie représentative, lesquelles ont conduit nombre d'acteurs politiques à utiliser ce vocable sans toujours le rattacher à l'outillage théorique et juridique correspondant. Au contraire, la démocratie participative est utilisée à de nombreux desseins et notamment dans une perspective électoraliste, ce qui ne

---

<sup>2</sup> La définition qui précède est inspirée de la Loi des Conseils Communaux (*Ley de los Consejos Comunales*), publiée le 10 avril 2006 dans la *Gaceta oficial de la Republica Bolivariana de Venezuela*. Cette loi sera étudiée plus en détail dans la première partie de ce mémoire.

<sup>3</sup> Loïc BLONDIAUX, « L'idée de démocratie participative : Enjeux, impensés et questions récurrentes », in Marie Hélène Bacqué et Yves Sintomer (dirs.), *Démocratie participative et gestion de proximité*, Paris, La découverte, 2004.

contribue ni à la clarté, ni à la pertinence de cette notion. Sur le marché politique, elle tend à devenir un concept vendeur et séduisant, un outil de *re-légitimation* à l'usage des professionnels de la politique. La démocratie participative souffrirait ainsi de l'intérêt qui lui est porté. Alors qu'elle tend à définir un nouvel horizon de la démocratie, la popularité dont elle jouit dans la sphère citoyenne, risque de pousser certains acteurs politiques à l'invoquer pour mieux la contourner. D'une revendication de gauche, elle pourrait se transformer en une opération de communication – a posteriori - réactionnaire, dans le sens où son utilisation abusive et inappropriée pourrait prolonger l'agonie de notre vieille démocratie représentative.

En même temps, son usage induit une modification substantielle quant à notre conception moderne de la légitimité. Comme le soulignent Blondiaux et Manin, « *la légitimité d'une mesure ne dépendrait plus seulement de la nature de l'autorité qui la prend mais de la manière dont elle est prise, de la procédure dans laquelle elle s'inscrit.* »<sup>4</sup> La démocratie participative représenterait donc un saut qualitatif puisqu'elle tendrait à démocratiser la démocratie, à redéfinir son horizon vers le renforcement du pouvoir citoyen, entendu comme pouvoir électif mais aussi, et c'est cela la nouveauté, législatif et pourquoi pas exécutif.

Bien qu'il soit encore tôt pour l'affirmer sans ambages, on peut penser que les conseils communaux ne sont et ne seront pas une coquille vide. Dotés d'une codification claire et d'un budget conséquent, destiné à s'accroître avec le temps<sup>5</sup>, ils autorisent d'ores et déjà les communautés organisées à mener à bien des politiques publiques conséquentes, ainsi qu'ils permettent d'impulser des projets de développement économique endogènes<sup>6</sup>. Ils font par ailleurs l'objet d'un suivi qui vise à favoriser leur développement. La *commission présidentielle du pouvoir populaire* tient sur ce dernier point un rôle majeur, puisqu'elle a pour objectif « *d'orienter, de coordonner, d'évaluer les conseils communaux ; d'impulser leur*

---

<sup>4</sup> Cf. sur ce point Bernard MANIN, « L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine » (entretien avec L. Blondiaux), *Politix*, 57, 2002, p. 37-56 ; Manin (B.), « Volonté générale et délibération. Esquisse d'une théorie générale de la délibération démocratique », *Le Débat*, 33, 1985.

<sup>5</sup> Voir au chapitre 1.5

<sup>6</sup> A. R. JIMENEZ, « Haiman El Troudi ofrece las claves para ser socialista », *El Nacional*, Août 2007, URL : <http://www.el-nacional.com/entrevistas/Detalle.asp?IdEntrevista=73&IdEntrevistado=52>

*développement ; de générer des mécanismes de formation et d'empowerment ; de s'occuper des ressources techniques, financières et non financières pour la bonne exécution des projets approuvés. [...] ».* Les conseils communaux constituent en outre un pilier important, si ce n'est le pilier central du programme de Hugo Chavez depuis sa réélection en décembre 2006. Cinq axes (*los motores de la revolucion bolivariana*) ont en effet été définis pour ce nouveau mandat, parmi lesquels *l'explosion du pouvoir populaire* occupe une place de premier choix. Selon les sources chavistes, elle devrait permettre l'édification d'une nouvelle géométrie du pouvoir, dans le but de faire face à l'inefficience et à la corruption de l'administration héritée.

La démocratie participative serait alors mise à l'honneur dans une double perspective : une perspective idéaliste du fait qu'elle représente un saut qualitatif sur le continuum de la démocratie<sup>7</sup> mais aussi stratégique en tant qu'elle est censée permettre de résoudre les problèmes endémiques qui caractérisent la vie politique vénézuélienne depuis de nombreuses décennies<sup>8</sup>.

En plus d'organiser formellement, au niveau national<sup>9</sup> la démocratie participative, et de la doter de moyens conséquents, le Venezuela se distingue des autres expériences, par exemple brésilienne, par le fait qu'au moins sur le plan discursif, la démocratie participative est pensée à l'exclusion de la démocratie représentative. A l'échelon local, elle est en effet censée se substituer à terme aux mécanismes représentatifs qui régissaient la quatrième république. L'administration nationale se construirait alors sur le socle des conseils communaux au travers d'une structuration qui irait de bas en haut. Selon les dires du constitutionnaliste et député chaviste Carlos Escarra, il est prévu qu'à moyen terme, les maires, les conseils municipaux et paroissiaux, « *des figures qui furent importées en Espagne par l'invasion mozarabe et ensuite introduites en Amérique*

---

<sup>7</sup> La phrase d'Abraham Lincoln, sur le champ de bataille de Gettysburg le 19 novembre 1863, « La démocratie, c'est le gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple » constituant l'idéal de la démocratie.

<sup>8</sup> Ce point sera traité dans la dernière partie de l'introduction.

<sup>9</sup> Ce qui, à l'exception de la Suisse, est une première mondiale.

*latine avec la conquête espagnole* », disparaissent<sup>10</sup>. S’y substitueraient, toujours selon Escarra, les associations puis fédérations de conseils communaux.

Il reste que, pour le moment, la démocratie participative est largement combinée aux mécanismes hérités de la démocratie représentative, notamment dans le fait que les ressources des conseils communaux ainsi que les grandes lignes du projet politique bolivarien sont décidées à l’échelon national, qui lui, est typiquement représentatif puisqu’il est le résultat d’une élection de type déléгатif. En effet, depuis 1998, les élections gagnées par Hugo Chavez ne furent jamais synonymes d’un mandat clair, par lequel le président s’engageait à exécuter un certain nombre de politiques, elles-mêmes nées de la volonté populaire. Au cours des 7 élections remportées par Chavez et le mouvement chaviste, ce fut principalement la rhétorique de type populiste employée, qui fut à l’origine de leur succès, sans qu’il y ait eu d’engagement clair en faveur de telle ou telle réforme. C’est en proclamant la redistribution équitale des richesses du pays, en vilipendant les vices de l’administration héritée ainsi que ses liens avec l’impérialisme, en affirmant la nécessité d’un socialisme du 21<sup>ème</sup> siècle, plus juste et plus démocratique, que Chavez s’est assuré, dans le cadre de la démocratie représentative, les suffrages des classes défavorisées.

A l’état embryonnaire, le Venezuela bolivarien, celui des conseils communaux, est ainsi porteur d’immenses espoirs, tant pour les classes populaires qui ont tout intérêt voir leur pouvoir augmenter, que pour les politistes et progressistes de ce monde, lesquels se trouvent confrontés à la genèse d’une ingénierie institutionnelle jadis qualifiée d’irréalisable ou d’utopique.

Dans le corps de ce mémoire, nous reviendrons beaucoup plus en détail sur les enjeux analytiques que posent les conseils communaux à la science politique. Nous serons amenés à discuter de la validité du terme de démocratie participative et aurons recours à d’autres notions, parmi lesquelles certaines sont inédites.

---

<sup>10</sup> Telma LUZZANI, « Les principaux axes du socialisme de Chavez pour le Venezuela », Clarín (<http://www.clarin.com/>), Buenos Aires, 14 janvier 2007

### 1.3. Imaginaire populiste et démocratie directe

Nous ne sommes cependant pas les premiers à nous intéresser au thème de la démocratie au Venezuela. Nombre de politistes de renom y ont consacré quelques pages de leurs écrits. Parmi eux, beaucoup, énormément même, analysent le phénomène bolivarien au prisme d'un concept à la mode, celui du populisme<sup>11</sup>. Face à ce consensus analytique, l'auteur de ce mémoire ne peut que s'incliner, et reconnaître que le processus bolivarien revêt de nombreux traits, voire les principales caractéristiques du populisme. Néanmoins, il s'empresse de souligner les toutes aussi nombreuses limites de cet outil conceptuel. A commencer par sa polysémie. Jugeons en plutôt : selon Pierre André Taguieff<sup>12</sup>, « *La multiplicité et l'hétérogénéité des critères retenus pour définir le « populisme » viennent de ce qu'ils relèvent de différents domaines de signification. On peut en distinguer au moins six* » : Le populisme-mouvement, le populisme-régime, le populisme-idéologie, le populisme-attitude, le populisme-rhétorique, et enfin, le populisme-type de légitimation. Cependant, toujours selon Taguieff, « *le populisme ne s'incarne ni dans un type défini de régime politique, ni dans des contenus idéologiques déterminés* ». Il peut s'appliquer tout à la fois au De Gaulle de la cinquième république, à Jacques Chirac durant la campagne de 1995, au style politique de Berlusconi lorsqu'il exerçait ses fonctions de chef d'état, mais encore au régime consociatif Suisse, à ceux, autoritaires, de l'Amérique Latine des années trente, au Péronisme dans l'Argentine des années cinquante, ou encore au Front National de Jean Marie Le Pen. Nul doute que la rhétorique, la manière de gouverner de Nicolas Sarkozy pourraient aussi être qualifiées de populistes. Le populisme n'est donc ni de droite, ni de gauche pouvant être à la fois de droite et de gauche, se baser sur des programmes néo-libéraux, sociaux-démocrates, révolutionnaires, servir des causes ultra-démocratiques, pseudo démocratiques, démocratiques ou encore antidémocratiques<sup>13</sup>.

---

<sup>11</sup> Voir par exemple l'article de Olivier DABENE, « Le siècle des populistes », *L'histoire*, n°322, juillet-août 2007, p.78 ; ou l'ouvrage publié sous la direction de Jean Pierre RIOUX (dir.), « *Les populismes* », Paris, Perrin, 2007 ou encore les analyses des différents spécialistes de la région tels que Ernesto Laclau, Renée Frégosi, Frédérique Langue etc.

<sup>12</sup> Pierre André TAGUIEFF, « Le populisme et la science politique », in « *Les populismes* », p. 31, *Op. cit.*

<sup>13</sup> Pour plus de détails, Jean Pierre RIOUX, « *Les populismes* », *op. cit.*

S'il est néanmoins valide pour analyser un certain nombre d'expériences se rejoignant autour d'un *style* populiste, il est en revanche à peine pensable qu'un terme aussi ambigu et polysémique que le populisme soit utilisé tel quel et sans réserve dans le champ journalistique. On ne compte plus les articles du journal Le Monde utilisant à dessein le vocable de populisme, scientifiquement correct mais simplifié et détourné à volonté dans son acception journalistique, pour le joindre à des informations dont la subjectivité et la partialité laissent pantois. Il en va de même pour quelques autres grands quotidiens dont le prestigieux quotidien espagnol El País. Au cours de ce mémoire, nous serons donc amenés à critiquer et à préciser le concept de populisme avant de l'appliquer au contexte bolivarien. Nous tenterons par la suite de mettre en lumière les grandeurs et petitesesses de ce style politique tant dans son acception générale que dans le cas particulier du chavisme et des conseils communaux au Venezuela.

Car en effet, le Venezuela de Chavez présente de nombreuses affinités avec le populisme.

Il naît en premier lieu d'un contexte de crise politico-économique, et d'un discrédit, largement fondé empiriquement, des élites nationales. Egalement, le populisme prospère dans les situations de crise et c'est peut être ce fait qui rassemble le mieux les différentes expériences populistes. Comme le souligne Taguieff, citant lui-même Badie, « *il ne peut s'imposer que dans les situations d'anomie ou de transition. En fait, il traduit pour l'essentiel une crise de la représentation. Il est donc un symptôme d'une crise de nos systèmes politiques représentatifs* »<sup>14</sup>.

En second lieu, et ce point découle du précédent, le populisme se caractérise par un rejet de la démocratie représentative. Effectivement, durant ses différents mandats, le chef d'état vénézuélien a dénoncé sans relâche les abus et les dérives qui ont été permises par le « *puntofijismo* », par une quatrième république, démocratique dans son aspect formel, oligarchique, ploutocrate, rentière et clientéliste dans son contenu réel. A l'instar de ses prédécesseurs, il s'est évertué et s'évertue toujours,

à longueur de longs discours, à rejeter des institutions qui, loin d'avoir permis un développement harmonieux du pays, ont conduit à maintenir, sinon à plonger plus de 50% de la population, dans un état de pauvreté indigne d'un pays aussi riche que le Venezuela.

Parallèlement, le Puntofijismo a exclu, volontairement ou non, une large partie du peuple de la vie politique vénézuélienne, par une double clôture du politique : Numériquement, au moins 5 millions de Vénézuéliens, pauvres ou extrêmement pauvres étaient de fait exclu du droit de vote puisqu'ils n'avaient pas de papiers d'identité à l'arrivée de Chavez, avec toutes les conséquences qui en découlent sur la qualité de la démocratie mais aussi sur le plan électoral.

Sur le plan des forces politiques, il est certes vrai qu'ont proliféré des centaines de petits partis. Néanmoins, seulement deux d'entre eux ont eu accès au pouvoir durant les quarante années du puntofijismo. Se situant sur des lignes politiques et idéologiques proches, ces deux partis, AD et COPEI<sup>15</sup>, n'ont, à partir des années 80, plus su ou plus voulu prêter attention aux préoccupations des classes populaires.

En vilipendant les institutions représentatives de la quatrième république, Chavez s'est par conséquent constitué une « *clientèle* » politique. La critique qu'il a formulée à son égard, s'est avérée populaire, partagée qu'elle était par les millions d'oubliés de la démocratie de leur pays.

En troisième lieu, le discours populiste articule au rejet de la démocratie représentative, un culte du peuple. Le peuple, pris dans son ensemble mais bien souvent à l'exclusion de ceux qui ne le constituent pas - les élites ou l'oligarchie *au service de l'impérialisme* ou de leurs propres et uniques intérêts, est dès lors investi d'innombrables mérites réels ou supposés. Il est idéalisé, promu, choyé, propulsé au devant de la scène politique. Ses volontés sont alors exprimées, confirmées, légitimées, synthétisées avant de faire l'objet de toutes les promesses, aussi irréalistes, aussi démagogiques soient elles<sup>16</sup>. Dans l'imaginaire populiste autant que dans celui de Chavez, le peuple doit être à la fois l'origine et l'horizon,

---

<sup>14</sup> P. A. TAGUIEFF, p. 14, *op.cit.*

<sup>15</sup> Accion Democratica (AD) y Comité de Organizacion Política Electoral Independiente (COPEI)

<sup>16</sup> Nous ne pensons pas, mais ce n'est qu'un avis, que le cas de Hugo Chavez rentre dans cette critique.

l'instigateur autant que le destinataire de l'action politique, et finalement son principal protagoniste, comme disposé dans le préambule de la constitution de 1999<sup>17</sup>. En d'autres termes, selon le mot d'Abraham Lincoln, autant que dans la bouche des populistes, la démocratie devrait être synonyme de « *gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple* ». La démagogie se mêle ainsi à l'utopie, soit parce que la première reste une technique très efficace de mobilisation des masses dans l'objectif d'accéder au pouvoir, soit parce qu'au vu de la complexité du politique, la fusion entre le pouvoir et le peuple ne peut se matérialiser au-delà du discours rhétorique. Or, comme Margaret Canovan l'a noté, des régimes tels que la démocratie consociationniste suisse, peuvent être référencés dans la catégorie du populisme, ce par quoi on en conclut que l'offre populiste n'est pas nécessairement démagogique.

Dans le cas du Venezuela, le rejet de la démocratie représentative et l'appel au peuple semblent tout droit déboucher sur la volonté, bien réelle, de dépasser une démocratie représentative fortement discréditée. Il ne fait donc nul doute que les conseils communaux ont à voir avec le populisme et son imaginaire, dans la mesure où ces derniers proposent une démocratie directe en lieu et place du gouvernement représentatif. Nous l'avons noté au tout début de cette introduction, les conseils communaux sont des « *instances de participation, d'articulation et d'intégration entre les différentes organisations communautaires, groupes sociaux, citoyens et citoyennes, qui permettent au peuple organisé d'exercer directement la gestion des politiques publiques et de projets orientés vers la satisfaction des nécessités et aspirations des communautés [...]* ». Ils ont pour but de démocratiser la gestion des politiques publiques dans le but d'approfondir l'idéal démocratique, mais ont aussi pour objectif de résoudre les problèmes de clientélisme, de corruption et d'inefficacité qui caractérisaient et caractérisent toujours l'administration héritée.

A considérer cette acception pour le moment sélective du populisme (naissance dans une situation de crise, rejet de la démocratie représentative et idéalisation du

---

<sup>17</sup> Avec l'objectif suprême de refonder la république, pour établir une société démocratique, participative et protagonique [...].



peuple), les conseils communaux et le chavisme en général se révèlent être du populisme authentique mais pas nécessairement démagogique, dans la mesure où la rhétorique en faveur de ce que l'on pourrait qualifier une *ultra-démocratie*, débouche sur des actes concrets, tangibles.

A savoir s'ils seront suivis de succès, ceci reste pour le moment du domaine de la prospective.

Sans aller plus dans le détail, notons néanmoins que le populisme est aussi identifiable, au-delà du projet rhétorique, à un style de gouvernement, charismatique, vertical, autoritaire, plébiscitaire qui institue une relation directe le leader, et le peuple, en dehors de toute intermédiation, celle-ci étant discréditée.

Ainsi, au Venezuela, deux pôles de l'action politique, semblent se dégager. A l'échelon local, une démocratie participative et protagonique se développe au détriment des institutions *pseudo représentatives*. A l'échelon national, la personne de Chavez, acquiert une importance toute particulière en ce qu'il est le véritable moteur de l'exécutif mais aussi du législatif, le parlement étant plus ou moins cantonné au rôle subalterne de chambre d'enregistrement. De fait, par son parcours historique et idéologique, par ses talents oratoires et stratégiques rares, par la pédagogie et la clarté de ses discours, par les actes qu'il a posé, et le courage dont il a fait preuve, Chavez a su gagner la confiance des classes populaires, à tel point que dans un contexte de discrédit des élites politiques, y compris chavistes, il s'avère être le seul en mesure de capter la confiance populaire et d'impulser de profonds changements dans quelque domaine que ce soit.

## 2. Les conseils communaux : pièce maitresse d'un projet plus global

De fait, si les conseils communaux sont une pièce fondamentale du projet bolivarien, ils s'inscrivent néanmoins au sein d'une stratégie polycentrique, d'envergure beaucoup plus large, aux objectifs multiples mais que l'on pourrait rassembler sous le vocable de *démocratie d'épanouissement et de participation*<sup>18</sup>.

En effet, la conception bolivarienne de la démocratie et du pouvoir populaire ne se limite pas à une simple structuration formelle de la liberté des individus, telle qu'envisagée dans la démocratie de protection, ainsi que dans la démocratie d'équilibre (voir note de bas de page), où les individus sont supposés naître égaux, par-delà les origines sociales, et se différencier en fonction de leur mérite.

En lieu et place du mérite qui doit, dans sa conception libérale, pourvoir à chacun les justes fruits de son labeur, le projet bolivarien semble opter pour une conception qui fait de la Déclaration de Droits Humains Universels, le socle autant que l'objectif de son action. Les droits humains se déclinent alors sous la forme de « *garantie, sans condition de mérite, des droits humains fondamentaux* », plutôt que comme capacité, supposée, à assouvir ces mêmes droits humains fondamentaux (santé, logement, éducation, alimentation de base ...). Ce qui est le cas dans un système capitaliste de type anglo-saxon, étasunien particulièrement.

Au niveau politique, cette même conception, non basée sur le principe méritocratique, se traduit par un accès inconditionnel (sans condition de mérite) à l'exercice du pouvoir. Celui-ci est garanti (à travers les conseils communaux mais aussi à travers d'autres

---

<sup>18</sup> C. B. MACPHERSON, « *Principes et limites de la démocratie libérale* », Paris, La Découverte, 1985.

Livre dans lequel l'auteur met en lumière 4 temps de la démocratie et de son analyse, dont un à venir. Parmi lesquels :  
La démocratie de protection, où l'état doit garantir la sécurité et la propriété des individus (Etat de droit) afin qu'il puisse développer ses pleines potentialités sur le marché capitaliste ;

La démocratie d'épanouissement, où l'état doit développer le plein développement de l'individu pour qu'il puisse exercer ses véritables potentialités. Ce modèle de démocratie a en outre une dimension morale, l'objectif est de construire une société nouvelle (liberté, égalité) et d'améliorer l'humanité ;

La démocratie d'équilibre (modèle explicatif prédominant à l'heure actuelle), où le système politique est envisagé à la lumière du marché (économique). Le politicien comme entrepreneur, l'électeur comme consommateur, le système de parti comme entreprises, la démocratie comme marché, le tout acquérant une valeur à la fois descriptive, explicative, justificative, en même temps que cette vision n'est porteuse d'aucun progressisme, d'aucun idéalisme ;

mécanismes), plutôt qu'il n'est un droit de faire valoir ses capacités à exercer le pouvoir, comme dans les démocraties d'équilibres, et plus exactement les gouvernements représentatifs occidentaux<sup>19</sup> (qui sont inégalitaires, tant au niveau empirique que théorique).

En définitive l'option théorico-politique retenue dans le cas du processus bolivarien semble rejoindre un grand nombre de caractéristiques du *Welfare State*, puisque l'objectif est de mettre en place les conditions institutionnelles, économiques et culturelles nécessaires à la formation d'individus épanouis et moraux. Néanmoins, ils le dépassent sur plusieurs points.

Nous tentons de montrer ici la cohérence qui unit les différents axes du projet bolivarien autour d'une même idée, le socialisme du 21<sup>ème</sup> siècle.

## **2.1. Sur le plan idéologique : Du néo-populisme au socialisme du 21<sup>ème</sup> siècle**

Dans un contexte global caractérisé par l'absence d'alternatives claires au modèle capitaliste, il ne faut pas s'étonner de l'absence dans le Venezuela actuel d'un projet alternatif caractérisé, propre au pays, même si depuis 2004, un effort de construction idéologique est mené. La constitution de 1999 traduit cet état de fait, elle pose de manière réaliste les bases d'un régime politique mixte oscillant entre un pragmatisme plus ou moins assumé et une volonté d'inscrire des possibilités d'évolution vers un régime qui serait de type socialiste. Tel que le note Edgardo Lander, cette orientation, que certains qualifieraient de néo-populiste, se traduit par l'aspect hétérogène, voire néolibéral des politiques économiques adoptées au début de la mandature du président<sup>20</sup>. Par la suite cependant, le ton change avec une série de

---

Enfin la démocratie de participation, où l'implication des citoyens dans le champs politique doit permettre l'élaboration et la mise en œuvre de projets à dimension morale et émancipatrice. Où cette implication doit se faire par l'entremise de conseils locaux, régionaux et nationaux, par une combinaison de multipartisme, de démocratie directe et indirecte.

<sup>19</sup> Bernard MANIN, « *Principes du gouvernement représentatif* », Paris, Calmann-Levy, 1995

<sup>20</sup> Edgardo LANDER, « Le Venezuela à la recherche d'un projet contre hégémonie », octobre 2004, URL : [http://www.cadtm.org/article.php3?id\\_article=831](http://www.cadtm.org/article.php3?id_article=831) ; Extraits : « *En dehors de la notoire exception de la politique pétrolière, il n'y a eu dans les premières années gouvernementales aucune proposition complète de modèle de développement ni une politique économique à la hauteur du radicalisme du discours politique. [...] Etant donné la profondeur de la crise économique et budgétaire, les orientations fondamentales des politiques macro-économiques sont assez orthodoxes, en donnant la priorité aux équilibres macro-économiques et au contrôle de l'inflation [12]. Malgré le discours politique insistant sur la nécessité de réviser et de renégocier la dette extérieure, cette dernière est payée "rubic sur l'ongle".* »

mesures qui tranchent avec la doxa néolibérale. L'augmentation du taux d'imposition des entreprises, les nationalisations, le contrôle des changes ont permis au gouvernement de récupérer des devises et de mener à bien des politiques sociales ambitieuses.

Comme conséquence de ce « *nomadisme politique* », plusieurs qualificatifs ont été accolés à Chavez durant les premières années de son mandat. Néo-populisme pour certains, pragmatisme pour d'autres, nous laissons cependant au lecteur de faire son jugement.

Pour ce qui est du socialisme du 21<sup>ème</sup> siècle, il a été popularisé par Chavez lui-même à l'occasion de l'édition 2005 du Forum Social Mondial de Porto Alegre. Plus qu'une idéologie à proprement parler, l'expression souligne au moins au début, la nécessité de développer un projet alternatif au capitalisme et qui soit plus humain et plus juste, se basant sur des principes de solidarité, d'entraide, de coopération, d'égalité, de justice sociale ... Il semble néanmoins que la meilleure façon de le définir soit d'identifier ce qu'il n'est pas, ainsi que le fait Haiman El Troudi, l'un des conseillers politiques de Chavez<sup>21</sup>. Pour cet auteur, le socialisme du 21<sup>ème</sup> siècle ne doit pas être : un capitalisme d'état ; un populisme paternaliste ; un messianisme ; étatiste ; guerrier ; athée ; un régime de parti unique ; totalitaire ; la copie d'un modèle ; ne doit pas pratiquer excessivement le centralisme démocratique ; protecteur de la division entre dirigeants et dirigés.

De la même manière, au cours de l'émission hebdomadaire Alo Presidente n°287 du mois de juillet 2007, le président Chavez a annoncé que le PSUV<sup>22</sup> ne serait pas marxiste-léniniste au motif que c'est « *une thèse dogmatique dépassée, sans rapport avec la réalité d'aujourd'hui* ». En outre, il annonçait que « *l'abolition de la propriété privée ou une société sans classes* » n'étaient nullement à l'ordre du jour au Venezuela<sup>23</sup>.

---

<sup>21</sup> Haiman EL TROUDI, « *Venezuela : 18 questions et réponses sur le socialisme du XXI<sup>e</sup> siècle* », mars 2007, URL : [http://www.legrandsoir.info/article.php3?id\\_article=4881](http://www.legrandsoir.info/article.php3?id_article=4881)

<sup>22</sup> Partido Socialista Unido de Venezuela, le nouveau parti politique créé au début de cette année, sous l'impulsion de Chavez et qui rassemble déjà quelques 5,1 millions de militants

<sup>23</sup> Marc SAINT UPERY, « 8 questions, 8 réponses provisoires sur la révolution bolivarienne », *Mouvements*, Paris, 2006/4-5 - N° 47-48

Plusieurs éléments permettent cependant de dresser une ébauche de définition en positif, du *socialisme du 21<sup>ème</sup> siècle*. Tout d'abord, à supposer qu'il puisse exister sous sa forme pure, celle-ci ne pourra advenir que d'ici de longues décennies. Pour le moment, il s'agit et il s'agira dans les courts et moyen terme d'un régime mixte, combinant certains traits du capitalisme avec une volonté de tendre toujours plus :

- vers des formes de propriété, de gestion communautaire des moyens de production et des sphères de décision ;

- vers une égalisation du niveau matériel et culturel des individus par la consécration de la valeur travail (dans le sens de *rémunération en fonction de la quantité de travail effectuée, confer, économie d'équivalence selon Dieterich*) de même que par la lutte pacifiste contre les mécanismes de l'exploitation.

A supposer que l'on puisse définir le capitalisme par quatre caractéristiques majeures : la propriété privée des moyens de production, une exigence d'accumulation illimitée du capital, un marché compétitif, un salariat développé<sup>24</sup>, alors le socialisme du 21<sup>ème</sup> siècle s'inscrirait dans une perspective post-capitaliste, ainsi que le note Haiman El Troudi : « *Nous voulons dépasser le capitalisme dans la mesure où nous voulons instaurer : un nouveau système de relations sociales dans lequel les intérêts privés ne primeraient pas sur les intérêts collectifs. Nous voulons fonder des relations sociales qui favorisent le triomphe de la fraternité sur l'égoïsme, du bien-être collectif sur l'individualisme, de l'égalité sur l'iniquité sociale, de l'inclusion sur l'exclusion, des besoins sociaux sur la richesse privée, du travail digne sur l'exploitation, de l'efficacité socialiste sur l'inefficacité capitaliste, de la satisfaction des besoins réels sur le consumérisme.* »

Il ajoute un peu plus loin : « *Le Socialisme du XXI<sup>e</sup> siècle est : 1) une nouvelle société, régie par 2) le pouvoir populaire 3) au sein d'une démocratie profondément participative 4) avec une égalité matérielle et culturelle où 5) chacun reçoit de la société ce dont il a besoin pour mener une vie digne et donner selon ses capacités, dans la recherche du 6) développement intégral des êtres humains.* »

Dans un texte intitulé "*The meaning of 21<sup>st</sup> socialism for Venezuela*", Gregory Wilpert dresse une analyse sensiblement différente, mais rejoignant néanmoins la précédente, puisqu'il soutient que le socialisme du 21<sup>ème</sup> siècle poursuivrait les trois objectifs de la

révolution française, (liberté, égalité, fraternité<sup>25</sup>), le capitalisme ne poursuivant que l'objectif de liberté, tandis que le socialisme du 20<sup>ème</sup> siècle se serait cantonné à satisfaire, dans une certaine limite (...), les idéaux d'égalité et de fraternité. Par la combinaison de ces trois objectifs, le socialisme du 21<sup>ème</sup> siècle devrait donc être, nous dit Wilpert, un socialisme libertaire où « *le libre développement de chacun, serait la condition du libre développement de tous* » (Marx)

## **2.2. Un changement politico-institutionnel porteur de conséquences**

Au niveau théorique, on a donc une rupture claire vis-à-vis des idéologies, qu'elle soient de droite (capitalisme entre autres) ou de gauche (marxisme-léninisme, social-démocratie)

Sur le plan politico-institutionnel, le fait le plus marquant de la rupture vis-à-vis du passé, s'incarne sans aucun doute dans la constitution de 1999, au cœur de laquelle sont énoncés les grands principes qui régiront par la suite les axes politiques du chavisme. Dès le préambule<sup>26</sup>, une coloration nettement socialisante et humaniste<sup>27</sup> est donnée au processus bolivarien. Cette constitution, parmi les plus progressistes au monde, notamment dans le fait qu'elle n'est pas genrée, deviendra le socle légitimant à partir duquel l'action politique du gouvernement se basera pour adopter les mesures qu'il prendra par la suite.

Sur le plan institutionnel à proprement parler, la démocratie est mise à l'honneur dans ses différentes composantes. C'est tout d'abord, un renforcement de l'état de droit, qui se matérialise par l'intégration, dans le corps même de la

---

<sup>24</sup> Claude JESSUA, « *Le Capitalisme* », Paris, PUF, 2006

<sup>25</sup> La valeur fraternité n'apparaissant qu'en 1848.

<sup>26</sup> Préambule : « Le peuple du Venezuela, dans l'exercice de ses pouvoirs de création et invoquant la protection de Dieu, l'exemple historique de notre Libérateur Simon Bolivar et l'héroïsme et le sacrifice de nos ancêtres aborigènes et des précurseurs et des créateurs d'une patrie libre et souveraine ; Avec l'objectif suprême de : *refonder la république pour établir une société démocratique, participative et protagonique* , dans un Etat de justice, fédéral et décentralisé qui consolide les valeurs de la liberté, de l'indépendance, de la paix, de la solidarité, du bien commun, de l'intégrité territoriale, de la convivialité et de l'autorité de la loi pour cette génération et les générations futures; garantir le droit à la vie, au travail, à la culture, à l'éducation, à la justice sociale et à l'égalité sans discrimination, ni subordination aucune ; Promouvoir la coopération pacifique entre les nations et impulser et consolider l'intégration latino-américaine en accord avec le principe de la non-intervention et l'autodétermination des peuples, la garantie universelle et indivisible des droits de l'homme, la démocratisation de la société internationale, le désarmement nucléaire, l'équilibre écologique et les protections juridiques de l'environnement comme patrimoine commun et inaliénable de l'humanité » ;

<sup>27</sup> Nous utilisons ces termes ambigus à défaut d'en avoir trouvés qui soient plus justes et plus appropriés, étant donné le flou idéologique qui régnait à l'époque de l'adoption de la constitution.

constitution, des textes internationaux garantissant les droits humains fondamentaux (art. 22 ; art. 23), mais plus généralement par l'existence de 10 chapitres concernant les différents droits des vénézuéliens, parmi lesquels : La nationalité et la citoyenneté ; les droits civils ; les droits politiques (Titre 3, chap. 4 : où est constitutionnalisé le droit des citoyens à faire usage de 3 types de référendums, révocatoire, consultatif, abrogatoire ; où l'initiative législative, constitutionnelle et constituante, le lobbying ouvert et les assemblées de citoyens sont également promues) ; les droits sociaux et des familles ; les droits culturels et éducatifs ; les droits des peuples indigènes ; les droits économiques ; les droits de l'environnement.

La constitution devient ainsi la matrice légitime (elle a été approuvée par plus de 70% des vénézuéliens au suffrage universel) de l'action politique. Principalement à partir de l'année 2004, c'est-à-dire à la suite des trois tentatives de déstabilisation du gouvernement par l'opposition (grève générale, coup d'état, référendum révocatoire), un certain nombre de missions, co-organisées avec la population et les militaires, sont lancées afin de tenter de mettre en adéquation la situation du pays avec les dispositions fixées par la constitution. Sans que nous puissions détailler cet axe majeur de la politique bolivarienne, nous nous contentons d'en souligner les résultats.

Au niveau du budget consacré aux politiques sociales, il passe de 8,2% en 1998 à 15% du PIB en 2006, pour être investi dans différents domaines : santé (*barrio adentro, madres del barrio, milagro*), logement (*habitat, villanueva*), éducation (*ribas, robinson 1 et 2, sucre, Che guevarra*), citoyenneté (*identidad, guacapuro, vuelvan caras*), justice sociale (*mercal, miranda, negra hipolita, zamora*), environnement (*piar, arbol*) etc.<sup>28</sup>

Comme conséquence de ces différentes missions et de l'effort plus global qui a été mené, le pourcentage de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté est passé de 43,2% en 1998 à 30,4% au second semestre 2006<sup>29</sup>. La pauvreté extrême est

---

<sup>28</sup> Pour le détail de ces missions et celles à venir se reporter au site officiel du gouvernement vénézuélien. URL : <http://www.misionesbolivarianas.gob.ve/>

<sup>29</sup> Nous reprenons la synthèse effectuée par Jorge Valero, lors de son discours de présentation du projet de réforme constitutionnelle devant l'OEA. Pour une synthèse de cette intervention, se reporter à l'article intitulé « Valero defendió en la OEA la reforma constitucional y los logros del gobierno venezolano », septembre 2007  
URL : <http://www.aporrea.org/venezuelaexterior/n100851>

quant à elle descendue dans le même intervalle de 17,1% à 9,1%. Parallèlement, l'Indice de Développement Humain (IDH) calculé par le PNUD qui atteignait 0,69% en 1998, s'est élevé à 0,88% en 2006. Le Venezuela fut en outre déclaré par l'UNESCO, au cours du mois d'octobre 2005, *territoire libre d'analphabétisme*. Sur le plan de la citoyenneté la *mision identidad* est parvenue à redonner des papiers d'identités à environ 5 millions de personnes<sup>30</sup>, pendant que les *comités des terres urbaines* délivraient des titres de propriétés à des millions de personnes qui en étaient dépourvus.

Parallèlement, s'est mis en place un processus de participation du peuple à la vie politique. Par les CLPP<sup>31</sup> et les conseils communaux certes, mais aussi à travers les médias communautaires, à travers l'implication de la population dans les différentes missions lancées par le gouvernement, mais aussi par la récupération d'entreprises sous des formes autogestionnaires ou co-gestionnaires, et par l'appui du gouvernement à la croissance du nombre de coopératives.

S'articulent donc deux conceptions « originales » de la démocratie. Une conception qualitative, où les citoyens se voient redéfinis comme *sujets de droits*. Une conception participative, où la citoyenneté est entendue comme porteuse de devoirs. A la différence des régimes politiques occidentaux, l'idée de devoir ne se limite alors pas à l'élection mais s'étend jusque dans la gestion du pouvoir démocratique.

### **2.3. Economie et géostratégie du socialisme du 21<sup>ème</sup> siècle**

Sans détailler outre mesure, les grands axes qui ont orienté la politique de Chavez sur le plan économique, nous mentionnons toutefois quelques uns des grands traits qui la caractérisent :

---

<sup>30</sup> Ignacio RAMONET, « Hugo Chavez », Le Monde Diplomatique, août 2007  
URL : <http://www.monde-diplomatique.fr/2007/08/RAMONET/15003>

<sup>31</sup> Comités Locaux de Planification Publique



Sur le plan interne, deux mouvements forts sont à l'œuvre. D'une part, le gouvernement reprend petit à petit le contrôle des secteurs stratégiques de l'économie vénézuélienne, parmi lesquels, le domaine énergétique, le secteur des télécommunications, les industries stratégiques. D'autre part, il favorise par différents mécanismes, notamment par la création de nouveaux statuts, le développement des coopératives, des entreprises cogérées, des entreprises de production sociale (EPS), les premières étant passées de 800 à une centaine de milliers entre 1998 et 2006<sup>32</sup>. Ainsi, se dessine un modèle économique à trois acteurs : l'Etat, le secteur privé et celui de l'économie populaire.

Parallèlement, les politiques du gouvernement ont permis de générer une forte croissance (17,9% en 2004, 9,5% en 2005 et 10,3% 2006) En témoigne l'introduction du rapport de la CEPAL : « *En 2006, la croissance du PIB a été impulsée par le dynamisme du secteur non pétrolier. (11,7%). A l'exception de l'activité pétrolière (-1,9%), tous les secteurs ont connu des hausses, en particulier les activités de construction (32,1%), les services financiers (39,2%), les communications (23,2%) et le commerce (19,9%). En ce qui concerne la demande, l'investissement (30%) majoritairement public dans les infrastructures, et la consommation privée (18,8%) ont été les domaines qui ont connu les meilleurs taux de croissance.*<sup>33</sup> »

Le taux de chômage est passé quant à lui de 15,8% en 2004 à 8% ce mois de mai 2006, selon les chiffres de l'INE<sup>34</sup>

Sur le plan géoéconomique, plusieurs dynamiques sont à l'œuvre. On observe tout d'abord que, malgré la rhétorique anti-impérialiste du président, le commerce avec les Etats-Unis se porte à merveille. En effet, en 2005, le commerce entre les deux pays augmentait de 40% par rapport à l'année précédente<sup>35</sup>. Un paradoxe d'autant plus évident qu'il ne correspond pas à la volonté du gouvernement de développer une économie intra-régionale ou à tout le moins en

---

<sup>32</sup> SAINT UPERY, Marc, *op. cit.*

<sup>33</sup> Rapport économique de la CEPAL pour l'année 2006, URL : <http://www.eclac.org/publicaciones/xml/3/29293/Venezuela.pdf>

<sup>34</sup> Agencia Bolivariana de Noticias (ABN), « *INE reportó descenso de tasa de desempleo en mayo a 8%* », juin 2007, URL : [http://www.abn.info.ve/go\\_news5.php?articulo=95659](http://www.abn.info.ve/go_news5.php?articulo=95659)

<sup>35</sup> *Ibid.*

relation avec des pays anti-impérialistes. De la création de l'ALBA<sup>36</sup> (Bolivie, Cuba, Venezuela), à la conclusion d'accords de partenariats économiques avec des puissances telles que l'Argentine, l'Uruguay, le Brésil, mais aussi le Mali, l'Iran ou la Biélorussie ... en passant par la construction, actuellement à l'état de projet, d'un gazoduc qui unifierait énergétiquement le continent sud américain, ainsi que la création d'une banque du sud pour contrebalancer l'hégémonie du FMI et de la Banque Mondiale, l'action de Chavez fait jaser à Washington, en même temps qu'elle soulage les pays qui bénéficient de ses pétrodollars. Sur le plan géopolitique, elle nuit donc grandement aux intérêts de Washington en tant qu'elle se révèle résolument anti-impérialiste, qu'elle vise à favoriser, d'une part l'intégration latino-américaine ; et cherche d'autres part, à fédérer les pays du sud.

Ce bilan est bien évidemment transitoire et devrait s'approfondir dans les années à venir.

---

<sup>36</sup> ALternativa Bolivariana de las Americas, en référence à l'ALCA : Acuerdo de Libre Comercio de las Americas

### **3. La révolution bolivarienne : historicisation et contextualisation**

Afin de comprendre la genèse de son projet politique et idéologique, il nous faut maintenant historiciser le processus politique se développant actuellement au Venezuela. Car c'est au creux de l'histoire nationale, que se trouvent les différents facteurs qui ont suscité une conjoncture si particulière, mais encore, des croyances, des imaginaires singuliers, à l'origine de la révolution bolivarienne en général et des conseils communaux en particulier. Par manque de place, nous ne remonterons pas dans un temps long de l'histoire qui aurait pu s'avérer éclairant pour dévoiler la genèse d'une polarisation sociale ainsi que celle d'imaginaires sociaux originaux. Néanmoins, par l'étude des grandes lignes de la quatrième république nous pourrons tout de même dégager les facteurs causaux à l'origine de ce qui constitue le présent de ce pays.

En relation avec notre sujet, nous avons identifié trois caractéristiques majeures du pacte de Punto Fijo : une faiblesse démocratique, une culture de rente, un régime de corruption clientéliste. Ainsi que deux grandes périodes : La stabilité des premiers temps, de 1958 à au début des années 80, suite à quoi le modèle entre en crise, laquelle s'approfondira jusqu'à l'arrivée de Chavez.

#### **3.1. La quatrième république : Caractéristiques d'une évolution**

Depuis 1811, date de son indépendance, le Venezuela se caractérise par une très grande instabilité politique et voit défiler à sa tête une pléthore de gouvernements dictatoriaux, excepté pour la période 1945-48, durant laquelle une démocratie se met en place<sup>37</sup>. A partir de 1958 cependant, conséquemment de la

---

<sup>37</sup> Nous nous inspirons largement pour cette partie d'un texte qui, semble t'il, fait consensus au sein du champ universitaire : Miriam KORNBLITH, « La crisis del sistema politico venezolano », *Nueva sociedad*, n° 134, novembre-décembre 1994, PP. 142-157

chute du dictateur Marcos Perez Jimenez, celle-ci s'installe de nouveau, et s'y ancre au point de gouverner le pays depuis maintenant presque 50 ans.

La démocratie s'institue au travers du pacte de Punto Fijo, qui voit la consécration de quelques-uns des grands principes des régimes politiques occidentaux : un état de droit se met en place qui respecte la liberté d'expression et les droits politiques des individus ainsi que des organisations, un ordre politique pluraliste se développe, la compétition électorale s'institutionnalise. Les partis politiques s'imposent alors comme les principaux canaux d'agrégation, d'articulation et de médiation des demandes sociétales.

D'autres caractéristiques fondent cependant la spécificité du régime politique vénézuélien, que le politologue J.C. Rey, identifie comme un « *système populiste de conciliation des élites* »<sup>38</sup>. Quatre facteurs permirent à ce système de fonctionner : Une rente pétrolière à l'origine des ressources gouvernementales, une relative faiblesse de la demande de produits politiques, une grande capacité des partis et organisations politiques à agréger, articuler et canaliser ces demandes. Ce à quoi il faut ajouter la règle de l'unanimité pour certaines décisions : celles concernant les intérêts des secteurs minoritaires mais néanmoins puissants (forces armées, église, entrepreneurs, associations corporatistes) qui avaient été à l'origine de la chute du précédent gouvernement démocratique (45-48). Par cette règle, le pacte de Punto Fijo garantissait, contre la loi de la majorité, la préservation de leurs intérêts. Aussi, ce *système populiste de conciliation des élites* était-il « *un système de participation et de représentation semi corporatiste, à travers lequel ces groupes pouvaient influencer, sans avoir à transiter par les contrôles démocratiques légaux* ».

En outre, l'état vénézuélien se caractérisa à cette période par un activisme et interventionnisme singuliers, ce qui impliqua une croissance rapide de l'administration, celle-ci se chargeant d'administrer les ressources du pays de manière elle aussi semi corporatiste. La redistribution ainsi organisée, bien qu'elle soit issue d'un modèle légal rationnel, tendait à rejoindre ce que Jean François Médard appelait le néo-patrimonialisme, celui-ci se basant sur une confusion des

---

<sup>38</sup> Juan Carlos REY. « La democracia venezolana y la crisis del sistema populista de conciliacion » in *Revista de estudios politicos* (Espagne), n°74, 1991, pp 533-578

sphères publique et privée, la première étant source de ressources, la seconde se les appropriant, pour finalement générer des mécanismes de corruption constitutifs d'une relative inefficacité.

Néanmoins, ce modèle de gouvernement favorisa l'élévation du niveau socio-économique d'importants secteurs de la société vénézuélienne en même temps qu'il lui permit d'imaginer fonctionner ainsi durablement. A l'origine de ce succès, une stabilité politique retrouvée, la confiance de la population dans le régime démocratique et dans ses leaders, une croissance économique raisonnable.

A partir des années 80, un certain nombre de déviances viennent grever la stabilité de ce système : le centralisme excessif, la croissance des inégalités socio-économiques, la clientélisation des relations entre l'état et la société civile, la polarisation politique des institutions ainsi que la corruption administrative mettent petit à petit en péril les avancées permises par le puntofijismo. Parallèlement, 2 évolutions négatives se conjuguent, qui précipitent le Venezuela au bord d'une situation explosive. La baisse de la rente pétrolière et la baisse de la représentativité du système politique. Ces facteurs sont à l'origine d'une crise sociale majeure.

### **3.2. Crise du gouvernement représentatif vénézuélien**

L'une des clés explicatives de la stabilité du puntofijismo résidait dans l'existence d'un nombre relativement limité d'organisations capables d'agréger, de canaliser et de représenter efficacement les intérêts des divers secteurs de la population. A partir des années 80, cette « *démocratie hyper organisée et élitiste* » fonctionnant avec un faible nombre d'acteurs (AD, COPEI, FEDECAMARAS, CTV<sup>39</sup> et quelques autres), perd de sa capacité à agréger, à articuler les demandes politiques et sociales sans pour autant parvenir à se réformer. Alors que la légitimité de ces organisations se fissure, celles-ci se recentrent peu à peu sur leurs propres intérêts, pour finalement se convertir en « *machines politiques*

---

<sup>39</sup> Confederacion de Trabajadores de Venezuela

*pragmatiques et corrompues* », sans que les mécanismes démocratiques traditionnels puissent fonctionner : A la règle de l'unanimité susmentionnée s'ajoutent d'autres mécanismes ayant pour objectif le contournement de la majorité :

La discipline de parti conduisit à plus ou moins verrouiller le champ politique vénézuélien qui se trouva clôturé par un autre mécanisme : en raison des coûts élevés d'entrée sur le marché politique, ceux-ci étant en partie engendrés par la nécessité de coûteuses campagnes électorales, il fut quasiment impossible que se forma une autre, voire plusieurs autres forces politiques, susceptible de remporter la compétition électorale. Comme conséquence parallèle de ces coûts élevés, des financements privés vinrent abreuver les campagnes électorales, ce qui impliqua encore d'autres compromis...

Finalement, petit à petit, une désaffection de la sphère politique se fit sentir : inférieure à 20% jusqu'en 1988, l'abstention dépasse à partir de 1989, 50%, pour finalement revenir à 39% lors des élections présidentielles de 1993<sup>40</sup>.

### **3.3. Culture de rente et corruption**

Parallèlement à la crise politique précédemment décrite, la quatrième république est affectée, toujours à partir des années 80, par l'entrée en crise de son modèle d'économie pétrolière. Si à ses début, ce modèle comportait une dimension productive importante du fait qu'il impliquait le développement d'infrastructures importantes, il se convertit essentiellement à partir des années 50 en un système d'économie rentière où les ressources du secteur pétrolier étaient extraites puis redistribuées au sein des autres secteurs. L'origine externe des ressources ainsi que leur abondance permirent ainsi de satisfaire, de manière inégalitaire cependant, les diverses demandes. Ce système s'accrut avec le choc pétrolier de 1973.<sup>41</sup> Il généra parallèlement de l'inflation au niveau des salaires et des prix, ce qui eut des répercussions sur la capacité de l'économie vénézuélienne à se développer, ainsi que sur les secteurs traditionnels de

---

<sup>40</sup> 54,96% aux élections régionales de 1989 ; 50,84% aux élections de 1992.

<sup>41</sup> On a appelé ceci la maladie hollandaise. Pour une analyse détaillée du phénomène se reporter à : Terry Lynn KARL, *The Paradox of Plenty*, 1997, Berkeley, University of California Press.

l'économie nationale (agriculture en crise et donc exode rural, croissance des bidonvilles ..., industrie nationale également en crise et donc chômage).

Jusqu'à ce que deux problèmes surviennent : d'une part, la tendance à la baisse du prix du baril sur les marchés internationaux (de 15,93 \$ le baril - en dollars de 1973 - en 1982 à 3,19 \$ le baril en 1998) et la renégociation à la baisse des contrats d'exploitation vint grever les ressources financières disponibles. Alors que d'autres part, augmentaient et se complexifiaient les demandes économiques et sociales formulées par la population vénézuélienne (notamment du fait que la population est passée de 12 millions en 1975 à 24 millions en l'an 2000). Par conséquent, si le revenu pétrolier par habitant s'établissait à 1631 dollars en 1981, celui-ci n'atteignit plus que 529 dollars en 1993. De manière prévisible, l'affaiblissement de la rente pétrolière provoqua l'intensification de la compétition et des conflits pour son appropriation, ainsi que l'explosion de la dette. Le Venezuela passa à ce moment là, d' « *un jeu à somme positive* », où l'augmentation continue des ressources permettait à l'ensemble des secteurs de prospérer, à « un jeu à somme nulle » où certains secteurs bénéficièrent de la rente au détriment des autres, ce qui pesa sur l'harmonie sociale et politique du pays.

Le développement de cette économie rentière eut une autre conséquence, peut être plus néfaste encore : comme le note Gregory Wilpert, « *les recettes pétrolières ont également eu des conséquences sur la culture politique et économique du Venezuela, dont la plus importante est la perception généralisée auprès des Vénézuéliens d'avoir un État « magique » ou omnipotent.* »<sup>42</sup> Autrement dit, la culture vénézuélienne s'est constituée sur la rente pétrolière, elle est donc devenue rentière, attentiste, passive, loin finalement, de ce que l'on pourrait attendre d'une économie capitaliste. Comme la source du développement venait du secteur pétrolier, lequel était contrôlé par l'état, un réseau se forma, de corruption où chaque vénézuélien, s'il voulait en profiter, devait nouer des liens avec les partis à la tête de l'état. A l'inverse, ces partis (AD et COPEI) se constituaient une clientèle. Afin de définir ce système Marc Saint Upery, notait ainsi que la quatrième république était « *un capitalisme d'État rentier où le plus gros*

---

<sup>42</sup> Gregory WILPERT, « *The meaning of 21st Century Socialism for Venezuela* », juin 2006, Venezuelanalysis, URL : <http://www.venezuelanalysis.com/articles.php?artno=1776>

*employeur formel est l'État et où le secteur privé entretient avec celui-ci des relations de type clientéliste souvent incestueuses. »<sup>43</sup>*

### **3.4. La fin de la quatrième république**

Face à l'explosion de la dette, à l'omnipotence et à l'inefficience de l'état, à la dégradation socio-économique du pays, des réformes furent adoptées. En 1989 le gouvernement lança les mesures préconisées par les tenants du consensus de Washington : austérité budgétaire, privatisations, réduction des effectifs administratifs, etc. Bien évidemment, ils ne permirent pas une sortie de crise. La pauvreté qui concernait en 1981 moins de 18% de la population, concerna 10 ans plus tard 34,64% des vénézuéliens. En 1996, selon certains chiffres, le nombre de vénézuélien en situation de pauvreté était supérieur à 65% de la population !

Logiquement, l'explosion de la pauvreté, associée à la crise du modèle rentier et à la confiscation de la démocratie eut de nombreuses et lourdes répercussions : Les 27 et 28 février 1989 des dizaines de milliers de personnes sortirent dans les rues pour réclamer la démission du gouvernement. Des émeutes eurent lieu qui furent réprimées dans le sang : 3000 morts. Le *caracazo* comme on l'a appelé sera le point de départ, au moins sur le plan symbolique, de la chute de la quatrième république. A la suite de cet évènement, un groupe d'officiers se constitue pour préparer les tentatives de coup d'état à venir (le 4 février 1992, puis le 27 novembre de cette même année). Chavez en prend la tête et se fait incarcérer. Une figure est née. Se crée alors autour de lui le « *movimiento quinta republica* » (MVR), lequel présentera Chavez lors des élections de 1998 ... La révolution bolivarienne prend ainsi son envol.

---

<sup>43</sup> Marc Saint UPERY, « Huit questions, huit réponses provisoires sur la révolution bolivarienne », *op. cit.*



## 4. Problématique

Il nous a semblé important de retracer l'histoire récente de la quatrième république dans la mesure où c'est à sa seule lumière que l'on peut comprendre l'avènement d'une force radicale majoritaire, ainsi que les développements de la révolution bolivarienne, laquelle s'est construite *contre* le régime qui l'a précédé.

Partant de ce constat, l'objectif de ce mémoire est de comprendre les relations qu'entretiennent les conseils communaux avec l'imaginaire populiste et plus largement avec l'histoire. Dans quelle mesure en sont-ils l'émanation ? En quoi constituent-ils une solution ?

Plus largement on aimerait comprendre les liens qui unissent dans bien des cas la démocratie participative au populisme. Ce dernier est-il une catégorie pertinente pour l'analyse du politique ? Peut-on encore utiliser une notion qui, de part son usage inconscient et inconsideré, risque de se convertir, si ce n'est déjà fait, en l'allié d'un conservatisme réactionnaire ?



## **Partie 1 : Naissance d'une institution**

Dans cette première partie, nous cherchons à faire une description des conseils communaux. Il ne s'agit donc pas de procéder à leur analyse, mais de donner au lecteur des éléments pour comprendre précisément ce que sont les conseils communaux. Nous utilisons pour cela les textes juridiques qui sont à leur origine, mais aussi le projet de réforme constitutionnelle qui va, selon toute probabilité, modifier leurs conditions d'existence. Nous nous référons en outre à des articles de presse, des discours et des témoignages qui nous ont permis, sans aller sur le terrain, de mieux comprendre l'originalité et la spécificité de cette nouvelle institution.

Trois axes sont développés dans cette première partie : Tout d'abord, nous tentons de les comprendre à l'aune de deux héritages précurseurs, celui de la constitution, celui des Comités Locaux de Planification Publique. Nous procédons ensuite à leur description juridique. Nous analysons enfin la manière par laquelle ils s'insèrent dans l'ensemble national.

### **1. Les héritages précurseurs**

#### **1.1. Racines constitutionnelles**

Dans la constitution de la République Bolivarienne du Venezuela<sup>44</sup>, les mots *participation*, *participatif*, *participative*, apparaissent quarante quatre fois dans le sens de *participation citoyenne au projet politique bolivarien*. De fait, dès 1999, le Venezuela s'engage de manière ferme dans la voie de la démocratie participative, sur le plan politique, mais également au niveau économique, dans les domaines juridique, administratif, médiatique, éducatif, dans celui de l'aménagement du territoire. A tous les niveaux, sur tous les plans, la constitution de 1999 dispose

---

<sup>44</sup> La constitution de la République Bolivarienne du Venezuela est entrée en vigueur le 30 décembre 1999. Le document officiel est long de 107 pages.

que le peuple est investi d'un rôle majeur. Le caractère participatif de l'architecture du système politique bolivarien est précisé dès le préambule lorsque celui-ci établit « *comme objectif suprême de refonder la république pour établir une société démocratique, participative et protagonique* », en rupture donc, avec le système politique hérité de la quatrième république, de même qu'avec les conceptions traditionnelles de la démocratie représentative<sup>45</sup>.

En tant qu'outils institutionnels de la démocratie participative, les conseils communaux peuvent se prévaloir d'un certain nombre de dispositions constitutionnelles garantissant leur légitimité.

A l'Article 5, il est énoncé que « *la souveraineté réside d'une façon irréversible dans le peuple qui l'exerce directement dans la forme prévue par la présente constitution et dans la loi, et indirectement par l'intermédiaire du vote, désignant les organes qui exercent le Pouvoir Public.* »

L'article 6 dispose que « *le gouvernement de la République Bolivarienne du Venezuela et des institutions politiques qui la composent, est et sera toujours démocratique, participatif, électif, décentralisé, alternatif, responsable, pluraliste et de mandats révocables.* »

En outre, par les exigences démocratiques et participatives qu'ils formulent, plusieurs articles semblent annoncer la création des conseils communaux. Nous ne transposons que les plus significatifs :

**Article 62.** « *Tous les citoyens et les citoyennes ont le droit de participer librement dans les affaires publiques, directement ou par l'intermédiaire de leurs représentant(e)s élu(e)s. La participation du peuple dans la formation, l'exécution et le contrôle de la gestion des affaires publiques est un moyen nécessaire pour atteindre un protagonisme qui garantisse un complet développement, tant individuel que collectif. C'est une obligation de L'État et un devoir de la société de faciliter l'émergence des conditions les plus favorables pour sa pratique.* »

---

URL : <http://www.gobiernoenlinea.ve/legislacion-view/sharedfiles/ConstitucionRBV1999.pdf>

<sup>45</sup> La conception schumpétérienne de la démocratie envisagée comme marché politique, celle de Robert Dahl pour qui, la démocratie n'existant pas, il faut lui substituer le concept de *polyarchy*, de même que la conception de Bernard Manin du gouvernement représentatif, ne semblent pas convenir au projet politique énoncé dans la constitution de 1999. Nous y reviendrons en détail dans la deuxième partie.

**Article 70.** « Constituent des moyens de participation et d'élection du peuple pour l'exercice de sa souveraineté politique : l'élection aux charges publiques, le référendum, la consultation populaire, la révocation du mandat, l'initiative législative, constitutionnelle et constituante, la session ouverte, l'assemblée de citoyens et de citoyennes dont les décisions seront d'un caractère inaliénable, entre autres ; en matière sociale et économique, les instances de contrôle citoyen, l'autogestion, la cogestion, les coopératives sous toutes les formes y compris celles à caractère financier, les caisses d'épargne, l'entreprise communautaire et autres formes associatives guidées par les valeurs de la coopération mutuelle et de la solidarité. La loi établira les conditions pour le fonctionnement effectif des moyens de participation prévus dans cet article. »

**Article 168.** « Les Municipalités constituent l'unité politique primaire de l'organisation nationale, elles jouissent de la personnalité juridique et de l'autonomie, dans les limites tracées par la constitution et la loi. L'autonomie municipale comprend :

1. L'élection de ses autorités.
2. La gestion des matières de sa compétence.
3. La création, la recette et l'investissement de ses recettes.

Le fonctionnement de la Municipalité dans le cadre de ses compétences, s'accomplit en incorporant la participation citoyenne dans le processus de définition et d'exécution de la gestion publique et dans le contrôle et l'évaluation de leurs résultats, sous une forme effective, suffisante et appropriée, en conformité avec la loi.

Les actes des Municipalités ne pourront être contestés que devant les tribunaux compétents, en conformité à la Constitution et la loi. »

**Article 184.** « La loi créera des mécanismes divers et flexibles pour que les Etats et les Municipalités décentralisent et transfèrent aux communes et groupes vicinaux en organisant les services que ces derniers géreront en démontrant préalablement leurs capacités.

1. *Le transfert des services en matière de santé, éducation, logement, sport, culture, programmes sociaux, environnement, maintenance, des zones industrielles, maintenance et conservation des zones urbaines, prévention et protection vicinales, construction d'ouvrages et prestations de service public.*

*A cet effet, ils pourront établir des conventions dont les contenus seront orientés par les principes d'inter dépendance, coordination, coopération et coresponsabilité.*

2. *La participation des communautés et des citoyens ou citoyennes, à travers les organisations non gouvernementales, dans la formulation de propositions d'investissement aux autorités étrangères et municipales chargées de l'élaboration des plans respectifs d'investissement, ainsi que l'exécution, l'évaluation et contrôle des ouvrages, programmes sociaux et services publics dans leur juridiction.*

3. *La participation dans les processus économiques en stimulant les expressions de l'économie sociale, telles que les coopératives, caisses d'épargne, mutualités et autres formes associatives.*

4. *La participation des travailleurs ou travailleuses et des communautés dans la gestion des entreprises publiques à travers des mécanismes autogestionnaires et co-gestionnaires.*

5. *La création d'organisations, coopératives et entreprises communales de services génératrices d'emploi et de bien-être social, tendant à leur durabilité par une conception de politiques où ces dernières aient une participation.*

6. *La création de paroisses dans les communautés, les quartiers et le voisinage dans le but de garantir les principes de coresponsabilité dans la gestion publique des gouvernements locaux et étatiques et développer le processus autogestionnaire et co-gestionnaire dans l'administration et contrôle des services publics étatique et municipaux.*

7. *La participation des communautés aux activités de rapprochement des établissements pénaux et des liens entre eux et la population ».*

Alors que l'article 62 énonce les principales raisons pour lesquelles le Venezuela s'engage dans la voie de la démocratie participative, l'article 70 détaille les modes de participation populaire qui pourront être adoptés. Ceux-ci se

retrouvent pour une large part dans le mode de fonctionnement des conseils communaux. Dans la première partie de l'article 168, l'échelon municipal est constitutionnalisé comme l'unité politique de base, c'est donc à partir de celui-ci que devra s'organiser le système politique national (cela devrait changer avec le projet de réforme constitutionnelle qui propose les conseils communaux comme unité politique primaire). Les conseils communaux se situent au niveau de cet échelon. Dans la seconde partie de l'article, il est disposé que la participation politique devra être prépondérante dans la définition, l'exécution, le contrôle et l'évaluation des politiques publiques. Ici encore, les conseils communaux répondent à l'injonction constitutionnelle puisqu'ils formalisent un mode de gestion politique où le peuple organisé est investi des prérogatives susmentionnées. Enfin, l'article 184 énonce les mécanismes à travers lesquels pourra s'effectuer le transfert de pouvoir de l'administration héritée vers les communautés organisées.

Globalement, si l'institution des conseils communaux ne devient réalité qu'en avril 2006, elle est cependant préfigurée dès la constitution de 1999, dans ses motivations ainsi que dans ses modalités de formalisation.

## **1.2. Les CLPP : bilan mitigé d'un avant-projet**

Les conseils communaux ne naissent cependant pas directement de la constitution. A partir de 2002, se mettent en place les « *Consejos Locales de Planificacion Publica* (CLPP) », qui, tel que stipulé dans la loi<sup>46</sup>, ont pour objectif de « *parvenir à intégrer les communautés organisées et les groupes vicinaux grâce à leur participation et à leur protagonisme, au sein de la politique générale de l'état, [laquelle se caractérise par] une décentralisation et une déconcentration de ses compétences et de ses ressources* » (Art. 2). Ainsi, les CLPP tentent-ils de promouvoir l'implication de la société civile dans la gestion des politiques publiques, par le biais d'assemblées populaires fonctionnant selon des principes de démocratie directe à l'image de ce qui se fit à Porto Alegre ou ailleurs. Cette

---

<sup>46</sup> Ley de los Consejos Locales de Planificacion Publica, juin 2002,  
URL : <http://portal.gobiernoenlinea.ve/cartelera/LeyConsejosLocalesPlanificacion.pdf>

logique participative fut mise en place aux niveaux nationaux, étatiques, municipaux, paroissiaux et communaux<sup>47</sup>. A la différence, nous le verrons, des conseils communaux, ils sont des instances co-gestionnaires de planification des politiques publiques. En d'autres termes, les CLPP n'ont pas de pouvoir exécutif, néanmoins, à partir du moment où ils se forment, ils sont investi de plusieurs tâches (art. 5) :

*« Compiler, traiter, prioriser les propositions des communautés organisées ; Impulser, co-administrer, orienter et présenter à l'intérieur du Plan Municipal de Développement, les politiques d'investissement du budget municipal ; Présenter des propositions et orienter le Plan Municipal de développement vers la satisfaction des nécessités et [l'utilisation] des capacités de la population ; Impulser et faciliter la coopération des secteurs publics et privés pour la mise en place, dans la municipalité, des plans prévus. Contrôler et surveiller l'exécution du Plan Municipal de Développement » ; etc.*

Cette volonté de favoriser l'entrée des citoyens dans la vie politique et de mettre en place les conditions institutionnelles à cet effet, est la résultante de deux constats : les CLPP furent d'une part, un moyen pour tenter de mettre fin à la gestion inefficace des ressources publiques. En introduisant le conseil et l'audit citoyen au sein de l'administration, ils visaient à faire contrôler à moindre coût les fonctionnaires et élus en charge de la mise en place des politiques publiques, en même temps qu'ils étaient un bon moyen de les redéfinir en fonction des préoccupations de la population locale.

D'autre part, ils permettaient aux citoyens de se forger une culture participative (voire protagonique), en relation avec le projet politique défini à grands traits dans l'introduction de ce mémoire. Ce faisant, ils contribuaient à démystifier une action publique, jusque là entendue comme étant du domaine des experts. Ils conduisirent par conséquent les citoyens organisés à se former, techniquement et politiquement afin de pouvoir planifier et formuler des politiques publiques : dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi, du logement, de la sécurité ...

---

<sup>47</sup> Edgardo LANDER, Le Venezuela à la recherche d'un projet contre hégémonique, *Op. cit.*



Une « *sala tecnica* » - où des techniciens étaient présents - était mise à leur disposition.

Néanmoins, ces Conseils Locaux de Planification Publique furent un échec, en ce qu'ils furent l'objet d'un rejet de la part des bureaucraties municipales (chaviste ou non), celles-ci ne voulant pas que leurs administrés s'intéressent à leurs affaires, bien souvent illégales et juteuses<sup>48</sup>. En tant que projet précurseur de démocratie participative, ils furent en outre mal définis : d'une taille trop importante, ils ne permettaient pas une participation efficiente et effective des communautés.

Il s'agit de comprendre les conseils communaux à la suite des CLPP. Cette première structure a révélé l'une de ses principales limites en ce qu'elle était intimement liée aux structures héritées de la quatrième république, en partie corrompues, en partie sclérosées. Si d'autres facteurs (et notamment le fait que l'échelle choisie n'était pas la plus appropriée) conduisirent au relatif échec des CLPP, il est certain que le partenariat entre les citoyens impliqués dans les CLPP et les professionnels élus, a eu un impact sur la définition et les modalités d'organisation des conseils communaux.

---

<sup>48</sup> Marc Saint UPERY, *Op. cit.*

## 2. Les conseils communaux sur le plan juridique

### 2.1. Définition, organisation interne des conseils communaux.

A la différence des CLPP, les conseils communaux sont des unités de gestion intégrale des politiques publiques. Si les premiers n'étaient pas en charge de leur gestion financière ou de leur exécution, les seconds s'en voient investis. Les conseils communaux peuvent alors capter directement les ressources publiques, pour les allouer à des projets qu'ils ont eux-mêmes fomentés. Ils sont ainsi des « *instances de participation, d'articulation et d'intégration entre les différentes organisations communautaires, groupes sociaux, citoyens et citoyennes, qui permettent au peuple organisé d'exercer directement la gestion des politiques publiques et de projets orientés vers la satisfaction des nécessités et aspirations des communautés dans la construction d'une société d'équité et de justice sociale* » Pour le meilleur (contrôle total de la mise sur agenda, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du contrôle et de l'évaluation), et pour le pire (responsabilités accrues, conflits d'intérêts possibles, ...).

Concrètement, les obstacles à la gestion par le peuple des politiques publiques tentent d'être prévenus de 2 manières :

Sur le plan éthique et éducatif, des efforts ont été fait pour inculquer aux citoyens un certain nombre de valeurs nécessaires au bon fonctionnement de la démocratie participative. L'article 3 de la *Ley de los consejos comunales*, stipule ainsi que « *l'organisation, le fonctionnement et l'action des conseils communaux se régissent conformément aux principes de coresponsabilité, coopération, solidarité, transparence, reddition de comptes, honnêteté, efficacité, efficience, responsabilité sociale, contrôle social, équité, justice, et égalité sociale et de genre* ». A l'article 5, sont inscrits les devoirs des participants aux conseils communaux : « *La coresponsabilité sociale, la reddition de comptes, la gestion transparente, opportune et efficace des ressources dont ils disposent [...]* ».

Des formations sont en outre dispensées par le gouvernement ou par les conseils communaux eux-mêmes, qui ont pour objectif de favoriser une meilleure compréhension des différents moments de l'action publique : le diagnostic communal, le plan de développement communal, l'élaboration de projets, le budget communal, l'instance de contrôle ...<sup>49</sup>

Sur le plan organisationnel, une méthodologie et une structuration précises ont été adoptées dans le but de favoriser le développement harmonieux des conseils communaux.

Nous détaillons ici leurs modalités de structuration et d'organisation.

### **L'assemblée des citoyens et citoyennes**

Tel que défini dans la loi (art. 6), « *l'assemblée des citoyens et citoyennes est la plus haute instance du conseil communal, [elle est] formée par les habitants de la communauté, âgés de plus de 15 ans et possède les attributions suivantes :*

*Approuver les normes de vie de la communauté, les statuts et l'acte constitutif du conseil communal ; Approuver le plan de développement de la communauté, les projets présentés ; Exercer le contrôle des actes posés par le conseil, adopter les décisions essentielles de la vie communautaire ; Elire les membres de la commission promotrice, de la commission électorale, les porte-parole de l'organe exécutif, les membres de l'instance de contrôle, de l'unité de gestion financière ; Révoquer le mandat des porte-paroles, et des autres membres du conseil communal ; Evaluer et approuver la gestion financière, définir et approuver les mécanismes nécessaires au bon fonctionnement du conseil communal ».*

L'assemblée est donc souveraine, elle se réunit hebdomadairement en général, et vote les orientations, les décisions et les dépenses du conseil.

### **L'organe exécutif**

Pour faciliter leur bon fonctionnement, les conseils communaux sont dotés d'un organe exécutif en charge de « *promouvoir et [d']articuler la participation organisée des membres de la communauté, des groupes sociaux et organisations*

---

<sup>49</sup> ABN, « *Ofrecen talleres de formacion a consejos comunales en Caracas* », octobre 2007, URL : [http://www.abn.info.ve/go\\_news5.php?articulo=100224](http://www.abn.info.ve/go_news5.php?articulo=100224)

*communautaires dans les différents comités de travail. Il se réunit afin de planifier l'exécution des décisions de l'assemblée des citoyens et citoyennes, et de s'informer des activités de chacun des comités et axes de travail. »*

Plus précisément, l'organe exécutif est chargé (art. 21) de : exécuter les décisions prises par l'assemblée ; articuler le conseil communal avec les organisations déjà présentes dans la communauté ; élaborer les plans de travail ; organiser le volontariat social dans chaque comité de travail ; organiser le système d'information communautaire ; promouvoir la demande de transferts de service, et de participation au processus économique, à la gestion d'entreprises publiques, promouvoir la récupération d'entreprises paralysées au travers de mécanismes autogestionnaires et co-gestionnaires ; promouvoir l'initiative législative et participer aux processus de consultation dans le cadre du *parlementarisme social*<sup>50</sup>. Promouvoir l'exercice et la défense de la souveraineté nationale ; Elaborer un plan de développement de la communauté au travers du *diagnostic participatif* ; exécuter les autres tâches votées en assemblée.

Si l'organe exécutif est investi de très nombreuses tâches, il s'inscrit néanmoins dans une structuration claire où les pouvoirs sont séparés. En aucun cas il n'est investi de prérogatives législative (assemblée de citoyens), financière (unité de gestion financière), ou juridique (instance de contrôle). Il est par contre chargé d'impulser la mise en place des projets adoptés par l'assemblée. S'agissant des personnes qui constituent l'organe exécutif, ce sont les porte-paroles des différents comités de travail. Ceux-ci siègent de droit pour une période déterminée au sein de l'instance de décision. (art. 8 et 9)

### **L'unité de gestion financière**

S'agissant de l'aspect financier, il est géré par l'unité de gestion financière, ou *banque communale*, laquelle est chargée d'« *administrer les ressources financières et non financières, [de] servir d'organisme d'investissement et de crédit, et [de] servir d'intermédiaire financier avec les fonds générés, assignés ou captés.* » Parallèlement, la banque communale est chargée (art. 22) de :

---

<sup>50</sup> Aussi appelé parlementarisme de rue, où les citoyens discutent des projets politiques en cours avant de formaliser leurs conclusions dans le cadre des conseils communaux, du PSUV ou de n'importe quelles autres structures susceptibles de faire remonter l'information.

*« promouvoir la constitution de coopératives pour l'élaboration de projets de développement endogènes, durables et soutenables ; impulser le diagnostic et le budget participatif ; promouvoir les formes alternatives d'échange ; s'articuler avec le reste des organisations qui forment le système micro-financier ; promouvoir le développement local, les noyaux de développement endogène et toutes les autres initiatives ayant trait à l'économie populaire et solidaire ; rendre des comptes public annuellement, ou lorsque l'assemblée le demande ; fournir des services non financiers dans le domaine de ses compétences ; fournir une assistance sociale ; [ ... ] »*

L'unité de gestion financière peut être propre au conseil communal ou alors appartenir une « mancomunidad » de conseils communaux, mécanisme à travers lequel plusieurs conseils se rassemblent pour gérer en commun leurs ressources. La banque communale acquiert le statut de coopérative et est donc soumise à la législation correspondante. Elle est composée de 5 habitants de la communauté choisie (conseil communal ou mancomunidad) élus par l'assemblée qui s'y rattache. Tous les citoyens vivant dans l'aire géographique couverte par elle, acquièrent le statut d'associé. Ainsi, l'argent est bien celui de la communauté et de ses habitants, lesquels ont donc un droit de regard inaliénable. (art. 10)

### **L'organe d'inspection (La unidad de contraloria social)**

Au même titre que la banque communale, elle formée par cinq habitants élus et a pour fonction de *« réaliser l'inspection et la fiscalisation, le contrôle et la supervision de la gestion des ressources assignées reçues ou générées par le conseil communal, mais aussi des programmes et projets d'investissement public budgétés et exécuté par le gouvernement national, régional ou municipal. »* (art.11). En d'autres termes, elle est chargée de contrôler la bonne exécution de toutes les politiques publiques, ayant un rapport avec la communauté dont elle est issue, que ce soit celles émanent du conseil communal lui-même ou celles provenant des autres organes en charge d'investir la ressource publique. Elle est en outre chargée (art. 23) de : *« assurer le suivi des activités administratives et du fonctionnement ordinaire du conseil communal ; de coordonner les différentes tâches d'inspection communautaire ; d'exercer le contrôle, la fiscalisation et la*

*vigilance concernant le Plan de Développement Communautaire, du processus de consultation, de planification, de développement, d'exécution et de suivi des projets communautaires. [...] ».*

### **Les comités de travail**

Leur nombre peut varier selon les conseils, néanmoins, une dizaines sont majeurs et communs à tous : ce sont les comités de : « *santé, éducation, terres urbaines ou rurales, logement et habitat, protection et égalité sociale, économie populaire, culture, sécurité intégrale, moyens de communication et d'information, loisirs et sports, alimentation, services, tables techniques de l'eau, tables techniques de l'énergie et du gaz.* » Auxquels il faut ajouter tout autre comité que l'assemblée aurait jugé utile de créer. (art. 9). Ici se révèle particulièrement la fonction d'articulation du conseil communal. De fait, avant qu'ils ne naissent, les initiatives de la société civile concernant ces différents domaines étaient menées de manière plus ou moins autonome ou tout du moins n'étaient-elles pas coordonnées par le biais d'une structure unique. Instance de concertation par excellence, les conseils communaux permettent de favoriser des politiques complémentaires et cohérentes, ciblées et efficaces. Les comités de travail sont en outre à la base de la mise en œuvre des politiques publiques. Par leur spécialisation accrue sur les problématiques dont ils sont en charge, ils sont souvent les mieux à même de proposer les investissements appropriés. Leurs membres sont en outre les plus enclins à consacrer du temps, collectivement ou individuellement, sur les dimensions techniques d'un problème, de sorte qu'ils sont en fait la cheville ouvrière du conseil communal.

### **Dispositions générales**

L'élection des porte-parole, celle des membres de l'unité de gestion financière et de l'organe d'inspection s'effectue directement, par bulletin secret. Le cumul des mandats est interdit, ceux-ci sont pour une durée de 2 ans et peuvent être renouvelés. Les peuples et communautés indigènes ont le droit d'adopter un fonctionnement qui soit conforme à leurs us et coutumes, pourvu qu'il soit compatible avec la *Loi organique des peuples et communautés indigènes*. (art. 12)

L'élection au titre de porte parole d'un comité de travail (et donc l'intégration du comité exécutif) n'est pas possible pour les personnes élues à des postes traditionnels. Elle est par contre ouverte à tous les autres personnes de plus de 15 ans ayant du temps à consacrer au travail communautaire et étant inscrites (pour les personnes majeures) sur le registre national électoral. (art. 13). Il en va de même pour l'unité de gestion financière et pour l'organe d'inspection, à la différence que la majorité (18 ans) est cette fois requise.

La loi des conseils communaux devrait faire l'objet d'une révision dans le but de la rendre compatible avec la réforme constitutionnelle. Si elle prendra en compte les suggestions conférées par les différentes expériences menées, il semble qu'elle se concentrera essentiellement sur les relations qu'entretiennent conseils communaux avec l'organisation administrative nationale. En effet, ce n'est pas sur le plan interne que la loi pose véritablement problème. Ses principales limites viennent de ce qu'elle ne précise pas clairement comment la nouvelle institution s'intègrera financièrement et juridiquement aux autres pouvoirs et institutions de la république bolivarienne.

On peut donc considérer la définition et l'organisation interne des conseils communaux comme à peu près valide sur le long terme.

## **2.2. Constitution, création des conseils communaux**

Afin de créer un conseil communal, les communautés de citoyens et citoyennes doivent passer par plusieurs étapes (art. 16), lesquelles peuvent paraître fastidieuses, mais sont néanmoins nécessaires. Une équipe promotrice provisoire doit tout d'abord se mettre en place avec la participation d'un représentant désigné par la commission présidentielle du pouvoir populaire et fournir une preuve écrite de cette démarche. Elle doit ensuite organiser et coordonner un recensement démographique de la communauté et convoquer une assemblée de citoyens et citoyennes (au moins 10% de la communauté) afin d'élire la commission

promotrice et la commission électorale, lesquelles seront en charge de la convocation de l'assemblée constituante communautaire.

Une fois l'assemblée constituante convoquée, celle-ci doit parvenir à rassembler au moins 20% de la communauté en âge d'y participer (plus de 15 ans) pour prétendre être valide (art. 19). C'est au cours de son déroulement que s'élisent pour la première fois les porte-parole et les membres des différentes commissions et comités.

S'agissant plus particulièrement de la commission promotrice, le nombre de ses membres n'est pas défini par la loi, néanmoins, ses prérogatives sont clairement fixées (art. 17) : diffuser aux habitants la portée, les objectifs des conseils communaux ; élaborer un croquis de l'aire géographique de la communauté, obtenir les informations concernant l'histoire de la communauté ; procéder à son recensement démographique et socioéconomique ; convoquer l'assemblée constituante.

Pour ce qui est de la commission électorale, ses missions sont les suivantes : élaborer le registre électoral ; collecter les informations nécessaires concernant l'élection des possibles porte-parole et autres personnes candidates aux charges électives (banco comunal, contraloria social) ; élaborer le matériel électoral nécessaire ; dépouiller le vote ; proclamer les résultats du vote ; relever le processus de vote ainsi que ses résultats.

Ainsi, plusieurs étapes sont nécessaires pour constituer un conseil communal. A travers cette procédure de mise en place, la loi des conseils communaux assure une certaine rigueur concernant leur création et par conséquent une légitimité correspondante, ce qui est de toute première importance quand l'on sait qu'ils seront investis des pouvoirs exécutifs et législatifs.



### **3. Les conseils communaux dans la nouvelle géométrie du pouvoir bolivarienne.**

#### **3.1. Champs d'action**

En plus de mettre en place une technologie institutionnelle innovante ou à tout le moins radicalement démocratique, les conseils communaux se distinguent d'autres expériences en la matière, en élargissant le champ du politique à de nouvelles sphères. La loi des conseils communaux introduit à cet égard quelques pistes. Aux articles 21 et 22, des prérogatives originales sont formulées parmi lesquelles :

- Promouvoir les transferts de services, la participation dans les processus économiques, la gestion d'entreprises publiques et la récupération d'entreprises paralysées au travers de mécanismes autogestionnaires et co-gestionnaires.
- Promouvoir la constitution de coopératives pour l'élaboration de projets de développement endogène, durables et soutenable ou développer d'autres de production et d'échanges qui promeuvent l'économie populaire et solidaire.
- Promouvoir l'exercice de l'initiative législative et participer aux processus de consultation dans le cadre du « parlementarisme social »
- Promouvoir l'exercice et la défense de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la nation.

Selon ce bref inventaire, on constate que les conseils communaux sont investis de prérogatives touchant à plusieurs domaines :

- Dans le domaine économique, ils doivent selon la loi, faire preuve d'activisme dans le but de favoriser les formes coopérativistes ou socialistes de production. Ces prérogatives seront vraisemblablement renforcées dans le cadre du processus de réforme actuellement en cours, puisqu'au niveau constitutionnel par exemple, devrait être créé un nouveau type de propriété qui développerait une socialisation de la

production ou de la distribution : les coopératives de propriété communale, lesquelles seraient gérées au niveau politique et communautaire, dans le cadre des conseils communaux (Art. 70)

- A travers le parlementarisme social (lequel est aussi appelé le parlementarisme de rue), le champ politique national verrait quant à lui les citoyens s'introduire dans ses affaires. Celui-ci tendrait alors à être régi par ce qu'on l'on appelle communément les méthodes de « gouvernance ».
- Dans le domaine de la défense, les communautés et leur instrument d'organisation se voient aussi investis d'un rôle militaire. Elles sont censées se former et s'organiser dans le but de répondre, par des stratégies de guérilla, à une éventuelle invasion étrangère. Ici aussi, le projet de réforme constitutionnelle devrait renforcer ces nouvelles attributions. Les forces armées boliviennes seraient constituées d'un nouveau corps : les milices populaires boliviennes (Art. 329)<sup>51</sup>

Les conseils communaux sont ainsi envisagés comme une « unité politique totale ». S'ils se constituent dans le champ politique en étant dotés des pouvoirs législatif (assemblée), exécutif (organe exécutif), de contrôle (organe d'inspection) et financier (unité de gestion financière), ils sont en outre investis d'un rôle sur les plans socio-économique et militaire, ainsi qu'au niveau du champ politique national. Autrement dit, ils sont envisagés à la manière de mini systèmes politiques intégraux.

### **3.2. Structuration de la nouvelle géométrie du pouvoir**

Pour ce qui est de l'organisation des conseils communaux avec l'extérieur, nous ne pouvons aujourd'hui qu'émettre de fortes hypothèses, lesquelles sont basées sur trois sources : la loi des conseils communaux, le projet de réforme

---

<sup>51</sup> Le projet de réforme vise par ailleurs à politiser l'armée qui jusque là n'était pas supposé l'être. Cette « *institution fondamentalement professionnelle, sans militance politique* » devient en effet un « *corps essentiellement patriotique, populaire et anti-impérialiste* ». Elle devra se conformer à la « *doctrine militaire bolivienne, l'application des principes de la défense militaire intégrale et de la guerre populaire de résistance* » et participera activement « *à des plans de développement économique, social* » (Art. 328)

constitutionnelle et les déclarations récentes d'Hugo Chavez ou de ses représentants. Par le fait que la loi des conseils communaux est sommaire, voire même très incomplète et sera réformée, que la réforme constitutionnelle n'en est qu'à l'état de projet, nous ne pouvons rentrer dans le détail. Néanmoins nous retraçons les grandes lignes de ladite loi et d'un projet suffisamment partagé pour envisager qu'il se transcrive dans la réalité. Plus que de détailler les modalités d'interconnexion des conseils communaux avec le système politique bolivarien, nous cherchons avant tout à mettre en lumière la philosophie et la logique qui sous-tendront cette articulation.

### 3.2.1. Structuration administrative

Sur le plan de leur articulation avec l'état, les conseils communaux sont jusqu'à maintenant rattachés à l'exécutif par le biais de la « commission présidentielle du pouvoir populaire » (CPPP), dont les membres sont nommés par le président de la république. Celle-ci se décline aux niveaux national, régional et local et a pour attributions (art. 30) : *« d'orienter, de coordonner et d'évaluer le développement des conseil communaux aux niveaux national, régional et local ; de fortifier le pouvoir populaire pour approfondir la démocratie participative et protagonique, le développement endogène ; de générer des mécanismes de formation et d'empowerment ; de s'occuper des ressources techniques, financières et non financières pour la bonne exécution des projets approuvés ; de créer la où cela s'avère nécessaire des équipes promotrices externes afin d'impulser la formation de conseils communaux [...] »* Une autre institution, le Fond National des Conseils Communaux (FNCC) est également créée pour attribuer des ressources à ces derniers. De même que la commission présidentielle du pouvoir populaire, ses membres sont désignés par le président de la république et donc par l'exécutif.

D'aucuns voient dans cette dépendance à l'égard de l'exécutif, un danger pour l'autonomie des conseils communaux. Selon Roland Denis, ancien ministre du plan, *« le caudillisme du régime pourrait s'en trouver renforcé »*. Par le fait que la CPPP et le FNCC sont sous la dépendance de Chavez, ils constitueraient un moyen de pression supplémentaire, une mesure clientéliste, sur un modèle de

type financement contre fidélité, dans la plus pure tradition du patrimonialisme. Cette possible déviance permise par le cadre actuel qui régit les conseils communaux devrait cependant être endiguée par le projet de réforme constitutionnelle et de la loi. Nous verrons plus tard quelles évolutions y sont envisagées.

Sur le plan de l'organisation politico-territoriale, la loi ne précise pas vraiment les relations que les conseils communaux entretiendront avec l'administration héritée. Une certaine anarchie, une absence de régulation claire du pouvoir caractérise en fait la situation des conseils communaux par rapport aux autres institutions. Ceux-ci développent des projets en fonction des transferts financiers qui leur sont accordés, mais ne font pas l'objet d'une inclusion claire dans le système politique national.

Ici aussi, la réforme constitutionnelle, ainsi que celle de la loi des conseils communaux viendront apporter des modifications salutaires.

Détail :

L'innovation majeure de ce projet de réforme est la création<sup>52</sup>, au niveau constitutionnel, d'une nouvelle figure du pouvoir public intitulée « Poder popular » (art. 16), laquelle s'ajoute aux pouvoirs national, étatique (des états) et municipal. Le « pouvoir populaire » rassemblerait les institutions fonctionnant sur le mode de la démocratie directe. Au niveau communautaire, les conseils communaux feraient donc évidemment partie cette nouvelle catégorie, et s'inscriraient dans des espaces géographiques plus large.

Il importe ici de clarifier schématiquement la nouvelle « géométrie du pouvoir » envisagée, en allant de l'échelon le plus petit à celui le plus grand.

- Echelon des communautés : « noyau géographique basique et indivisible de l'état socialiste vénézuélien ». Niveau des conseils communaux.
- Echelon des communes : « cellules géo-humaines du territoire » constituées par plusieurs communautés.

---

<sup>52</sup> Le projet, s'il a de fortes chances d'être adopté après quelques modifications, n'en est pas moins à l'état de projet. Cette partie est donc valable sous réserve d'approbation par le peuple et par l'assemblée.

- Echelon des villes communales (ciudades comunales) : « *unidades políticas primarias de l'organisation territoriale nationale* », qui ne pourront être dénommées comme telles que lorsque sur l'ensemble de leur territoire, se seront organisés les communautés, communes et autogouvernements communaux.
- Viendraient ensuite les districts fonctionnels qui agrègent des territoires, en fonction et dans le but, d'assurer une cohérence historique, culturelle et/ou socio-économique des espaces géographiques;
- Les provinces et villes fédérales qui suivent la même logique : Elles viseraient à agréger des territoires pour « *mener à bien des plans de développement, de coordination politico territoriale, de programmes économiques, de plans sociaux* »<sup>53</sup> ...

Si les trois premiers échelons fonctionneraient exclusivement sur des mécanismes de démocratie directe (communautés, communes et villes communales) et constitueraient alors le « pouvoir populaire », les deux derniers (districts fonctionnels, villes et provinces fédérales) seraient quant à eux régis par un système mixte : impulsés par l'exécutif national avec l'aval de l'assemblée, ils seraient gérés de concert avec les populations locales. Ces nouvelles entités (districts etc.) viseraient donc à traduire au niveau régional les plans stratégiques nationaux<sup>54</sup> en concertation avec les instances du pouvoir populaire. Ils articuleraient ainsi deux types de souveraineté : nationale et populaire.

S'agissant des évolutions quant à la répartition du pouvoir envisagées par le projet de réforme, une tendance à la bipolarisation se manifeste depuis l'arrivée de Chavez, les échelons intermédiaires se voyant dévalorisés au profit des deux seuls légitimes aux yeux du leader bolivarien et de la population : le pouvoir national et le pouvoir populaire. La nouvelle géométrie du pouvoir dans son aspect aujourd'hui hypothétique, traduit cette réalité :

---

<sup>53</sup> Hugo CHAVEZ, « *Presentación del proyecto de Reforma Constitucional ante la Asamblea Nacional, por parte del presidente Hugo Chávez* », août 2007, ABN,  
URL : [http://www.minci.gob.ve/alocuciones/4/15343/presentacion\\_del\\_proyecto.html](http://www.minci.gob.ve/alocuciones/4/15343/presentacion_del_proyecto.html)

<sup>54</sup> *Ibid.*

D'un côté, elle consacrerait un exécutif fort et une assemblée à sa botte qui aurait pour attribution de définir les grandes lignes politiques de la nation<sup>55</sup> ; de l'autre, le peuple organisé serait seul aux commandes de l'échelon local. Entre les deux, de nouvelles institutions se développeraient pour permettre la cogestion de l'échelon régional par les pouvoirs national et populaire.

Au final, plusieurs conclusions s'imposent :

Premièrement, la structuration de la nouvelle géométrie du pouvoir est pour le moment floue, puisqu'elle est dans une large mesure à l'état de projet et qu'en outre elle se construit en se superposant aux institutions héritées. Ainsi, les nouvelles figures du pouvoir précédemment citées s'ajoutent aux anciennes encore en vigueur (mairies, municipalités, états ...). Il est dès lors difficile de comprendre qui fait quoi, mais cela devrait se clarifier à l'avenir.

Deuxièmement, selon Chavez lui-même, l'objectif ne serait pas de légiférer pour légiférer, mais de réorganiser la « géométrie du pouvoir » de manière révolutionnaire<sup>56</sup> : On passerait, au moins au niveau du discours :

D'une logique de division, laquelle fut mise en place il y a plusieurs siècles pour administrer *depuis le haut*, depuis la métropole, les territoires *d'en bas*, de la périphérie ; A une logique d'agrégation où, les communautés formant les communes, les communes étant à l'origine des villes, elles-mêmes pouvant s'agréger au sein de nouveaux espaces fonctionnels et s'y articuler avec le pouvoir national. L'objectif serait d'aménager le territoire (la nation) de manière concertée ; solidaire et participative<sup>57</sup> à partir de logiques de gouvernance.

Troisièmement, il est clair que les conseils communaux et plus largement les mécanismes d'une démocratie directe intégrale, ne concernent pas les échelons supra-locaux. Il n'en est question ni dans la constitution, ni dans les textes de loi, ni dans le projet de réforme constitutionnelle. La question n'est donc pas de savoir

---

<sup>55</sup> Renforcement du leadership « charismatique », possibilité de réélection indéfinie, et allongement de la durée du mandat présidentiel de 6 à 7 ans. A noter aussi que du fait de la désertion mal calculée de l'opposition aux législatives de 2005, l'assemblée actuelle est entièrement chaviste, ce qui contribue largement au fait que l'assemblée soit à la botte du président. Cette prééminence de l'exécutif n'est en revanche pas inscrite dans l'architecture institutionnelle de la cinquième république.

<sup>56</sup> Par l'emploi du terme « révolutionnaire », l'auteur de ce mémoire veut simplement souligner qu'au moins au niveau du discours, il existe une volonté de renverser la perspective traditionnelle de l'aménagement du territoire.

<sup>57</sup> Hugo CHAVEZ, *op. cit.*

si le système politique vénézuélien pourra fonctionner entièrement sur les principes de la démocratie directe<sup>58</sup>, sur ceux d'une *ultra-démocratie* généralisée. Le système politique bolivarien se présente fondamentalement comme un régime mixte, qui tente d'articuler des formes radicales de démocratie, à d'autres, de type représentatif.

### 3.2.2. Structuration financière

Sur le plan financier, la loi des conseils communaux mentionne quelques sources de financements pour les conseils communaux, mais il est tout de même difficile d'y voir clair. Elle stipule que les ressources proviendront de la République, des états, des municipalités, mais aussi du Fond Intergouvernemental pour la Décentralisation (FIDES), de la Loi d'Assignations Economiques Spéciales dérivées des mines et hydrocarbures (LAEE)<sup>59</sup>. Qu'elles proviendront également de l'administration des services publics transférés par les états, ainsi que de donations des particuliers (dans les limites fixées par la loi) ; qu'elles pourront en outre être générées par l'activité financière ou non financière des conseils communaux. (art. 25).

Parallèlement, le Fond National des Conseils Communaux, a pour objectif de financer les projets communautaires, sociaux et productifs, présentés par la commission présidentielle du pouvoir populaire (Art. 28 et 29). On suppose qu'ils sont donc transférés de manière indirecte puisqu'ils doivent transiter par ladite commission. De ce fait ils sont soumis à la critique formulée notamment par Roland Denis et citée un peu plus haut.

De nouveau, le projet de réforme constitutionnelle, s'avère salubre, puisque de l'aveu même du président, il cherche à inscrire dans le marbre les modalités de régulation du pouvoir populaire ainsi qu'à développer certaines évolutions :

---

<sup>58</sup> Ce qui impliquerait nécessairement le tirage au sort. Voir Bernard MANIN, « *Principes du gouvernement représentatif* » *op. cit.*

<sup>59</sup> PDVSA finance ainsi les conseils communaux.

Tout d'abord, le projet annonce une décentralisation des ressources de l'état (Art. 167). Alors que dans la constitution toujours en vigueur, le transfert de ces ressources vers les états et le « district capital » est limité à un maximum de 20% du budget national, le projet de réforme propose de fixer ces transferts à un minimum de 25%, augmentant ainsi de manière non négligeable les ressources des collectivités territoriales ...

L'autre nouveauté réside dans le fait que les états ne seraient désormais plus les seuls destinataires des ressources décentralisées de la nation, puisqu'une loi organique fixerait leur répartition entre ces derniers, les districts, territoires et municipalités fédérales, ainsi qu'avec les communes et communautés. Les conseils communaux se verraient ainsi dotés d'une part, non encore fixée, des 25% minimum des ressources destinées à la décentralisation.

Enfin, au cours de l'émission hebdomadaire *Alo Presidente* n° 291 du 26 août 2007, le président a suggéré qu'une part du budget national serait en outre transférée directement aux conseils communaux. Cette part, a-t-il annoncé, ne pourra être inférieure à 5% du budget national et tendra à évoluer à la hausse en fonction des possibilités.

Au final, le projet de réforme vise, selon Chavez, à désolidariser les conseils communaux, de personnes qui, jusqu'à maintenant décidaient de l'attribution des fonds (le président de la république lui-même, les gouverneurs d'état, les maires). Les conseils communaux et les fonds qui leur sont attribués dépendraient ainsi, exclusivement de la loi, ce qui désamorcerait la critique formulée entre autres par Roland Denis. Le projet de réforme instituerait donc un mode de régulation légal rationnel des conseils communaux.

Vraisemblablement, toujours selon Chavez, la loi obligera en outre les gouverneurs à transférer un maximum de ressources et de compétences aux conseils communaux.

Au vu de ce récapitulatif ciblé des évolutions envisagées par la réforme constitutionnelle, on ne peut qu'être confiant quant à l'avenir des conseils communaux. La régulation par la loi de ces nouvelles entités permettra de les



autonomiser par rapport aux représentants de toutes sortes y compris par rapport à Chavez. L'attribution de nouvelles compétences leur confèrera un rôle « protagonique » dans la gestion des affaires locales. D'autant plus que leur budget va largement s'accroître, et ce, de manière progressive. Inscrits dans une nouvelle géométrie du pouvoir, ils pourront en outre s'articuler, s'interconnecter à un échelon supérieur (communes, villes communales) pour mener à bien des projets plus conséquents.

On peut raisonnablement penser que la stratégie bolivarienne d'éradiquer la corruption par l'investiture du peuple en politique, ne restera pas lettre morte. La création des conseils communaux en avait déjà témoigné ; la volonté du président et de ses soutiens de les renforcer par une série de nouvelles lois constitutionnelles ou pas est là pour nous le confirmer.



## ***Partie 2 : Les conseils communaux et l'analyse théorique***

L'objectif de cette partie n'est pas de rattacher à tout prix les conseils communaux et la révolution dans laquelle ils s'inscrivent, à un corpus théorique prédéfini, antérieur à leur naissance. Nous l'avons brièvement vu, s'ils puisent dans l'histoire du Venezuela leurs racines profondes, ils sont aussi le fruit d'une conjoncture particulière, d'un opportunisme, à bien des égards pragmatique, autant qu'ils sont la consécration d'une idéologie. Néanmoins, il est clair que le plan idéologique ne doit pas être sous-estimé : notre hypothèse à ce sujet est que la révolution bolivarienne et les conseils communaux puisent (dans une perspective populiste) à différentes sources. Après avoir étudié la filiation qu'ils entretiennent avec la pensée libérale progressiste et le néo-marxisme, nous cernerons les affinités qu'ils entretiennent avec des concepts tels que la démocratie participative. Dans une seconde partie, nous appliquerons aux conseils communaux les outils conceptuels issus de l'analyse du populisme, celui-ci semblant informer largement l'imaginaire bolivarien autant que ses traductions institutionnelles.

### **1. A quel corpus théorique se référer ?**

#### **1.1. Antécédents théoriques de la révolution bolivarienne**

Analyser la filiation qu'entretiennent les conseils communaux avec l'outillage théorique que l'histoire universelle nous a légué constitue néanmoins une tâche fastidieuse pour qui voudrait la mener en profondeur. Il nous est impossible dans le cadre de ce mémoire de détailler l'ensemble des idéologues, des idéologies ou des pratiques qui ont inspiré la création des conseils communaux. Il faudrait, pour mener à bien ce travail, étudier la biographie de leurs

principaux instigateurs, retracer leurs parcours idéologiques, ainsi que les œuvres qui les ont marquées. Faisant confiance à l'historienne vénézuélienne Margarita Lopez Maya<sup>60</sup>, nous nous contenterons d'analyser la révolution bolivarienne (et en creux les conseils communaux) au travers de quatre grands penseurs qui ont marqué la genèse de l'imaginaire bolivarien : J.J. Rousseau ; John Stuart Mill et Nicos Poulantzas.

### 1.1.1. Rousseau et le gouvernement des dieux

S'il fut maintes fois décrié pour ses penchants idéalistes ou pour ses analyses contradictoires, Rousseau n'en fut pas moins un observateur éclairé de son époque et particulièrement, un critique acerbe de la démocratie représentative, alors en vigueur en Angleterre. Le passage le plus révélateur se situe au chapitre XV intitulé *Des députés ou représentants*, du livre III du Contrat Social, dans lequel l'auteur relève les limites inhérentes aux démocraties qui prétendraient fonctionner sur le mode de la représentation. Celle-ci est alors associée à la délégation et donc à un instrument de dépossession. Elire des représentants, ce serait souscrire à une technique féodale<sup>61</sup> mais en aucun cas démocratique. Selon l'auteur, l'élection de représentants conduit à ce qu'en lieu et place de la volonté générale, se manifeste la volonté de quelques uns<sup>62</sup>. Le bien commun ne serait ainsi pas atteint, puisque ce serait un régime oligarchique, le gouvernement de quelques uns.

De sorte que « *Le peuple [...] pense être libre; [mais] il se trompe fort, il ne l'est que durant l'élection des membres du parlement; sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien. Dans les courts moments de sa liberté, l'usage qu'il en fait mérite bien qu'il la perde.* »<sup>63</sup>

---

<sup>60</sup> Pour qui la démocratie participative bolivarienne puise à ces trois sources :

M.L. MAYA, « *Le Venezuela bolivarien, une démocratie participative* », juin 2005, Le monde diplomatique,

URL : [http://www.monde-diplomatique.fr/2005/06/LOPEZ\\_MAYA/12516](http://www.monde-diplomatique.fr/2005/06/LOPEZ_MAYA/12516)

<sup>61</sup> J.J. ROUSSEAU, Du contrat social, Livre III, chap. XV, Des députés ou représentants, « *L'idée des représentants est moderne: elle nous vient du gouvernement féodal, de cet inique et absurde gouvernement dans lequel l'espèce humaine est dégradée, et où le nom d'homme est en déshonneur.*

<sup>62</sup> *La souveraineté ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée; elle consiste essentiellement dans la volonté générale, et la volonté ne se représente point: elle est la même, ou elle est autre.* Du contrat social, *ibid*

<sup>63</sup> *Ibid.*

L'analogie avec l'imaginaire bolivarien est claire. Dans les 2 cas, nous sommes en face d'un antiparlementarisme virulent, où la représentation est associée à la dépossession et à la trahison, au gouvernement oligarchique et à la féodalité.

De même, la solution préconisée est identique. Bien que Rousseau n'y croit pas véritablement, il s'agirait de remettre le pouvoir dans les mains des citoyens, car « *dans un Etat vraiment libre les citoyens font tout avec leurs bras et rien avec de l'argent* »<sup>64</sup>. En d'autres termes, pour exister, la démocratie ne peut être que participative et *protagonique*. La pensée rousseauiste se transcrit donc dans la révolution bolivarienne au travers de la mise en place d'une série de mécanismes de démocratie directe, où le peuple, à travers les conseils communaux par exemple, exerce directement par le biais d'assemblées populaires, les pouvoirs législatifs qui lui sont conférés par la constitution. S'il délègue l'exécutif comme Rousseau le préconise<sup>65</sup>, il est à la racine des lois qui s'exercent dans sa communauté.

Il est aussi à noter, que les mises en garde de Rousseau concernant les exigences d'une hypothétique démocratie, sont appliquées dans le cadre des conseils communaux. Dans le chapitre IV, Livre III du Contrat social, le théoricien de l'état de nature note ce qui suit : « *D'ailleurs, que de choses difficiles à réunir ne suppose pas ce gouvernement: Premièrement, un Etat très petit, où le peuple soit facile à rassembler, et où chaque citoyen puisse aisément connaître tous les autres*<sup>66</sup> ; *secondement, une grande simplicité de mœurs qui prévienne la multitude d'affaires et de discussions épineuses*<sup>67</sup>; *ensuite, beaucoup d'égalité dans les rangs et dans les fortunes, sans quoi l'égalité ne saurait subsister longtemps dans les droits et l'autorité*<sup>68</sup>; *enfin, peu ou point de luxe, car ou le luxe est l'effet des*

---

<sup>64</sup> *Ibid.*

<sup>65</sup> « *La loi n'étant que la déclaration de la volonté générale il est clair que dans la puissance législative le peuple ne peut être représenté; mais il peut et doit l'être dans la puissance exécutive, qui n'est que la force appliquée à la loi* » ; *ibid.*

<sup>66</sup> Les conseils communaux rassemblent des communautés de 200 à 400 familles en milieu urbain, à partir de 20 dans les zones rurales, à partir de 10 pour les communautés et peuples indigènes.

<sup>67</sup> Il s'agit ici de l'éducation à la démocratie. Comme nous l'avons souligné dans la première partie de ce mémoire, des formations sont dispensées afin de permettre aux citoyens d'acquérir les techniques nécessaires au bon fonctionnement de la démocratie.

<sup>68</sup> Outre le fait que sont exclus des charges électives les titulaires mandats politiques, il existe une volonté politique plus ou moins forte, selon les observateurs, de limiter les inégalités, conformément aux idéaux du socialisme, qu'il soit utopique ou du 21<sup>ème</sup> siècle. Néanmoins, au vu du développement de la « boliburguesia » - la bourgeoisie bolivarienne – on peut tout de même relativiser cette affirmation. Voir l'article de l'article de José GUERRA, *Los negocios de la boliburguesia*, juin 2006, *analitica*

URL : <http://www.analitica.com/va/economia/opinion/7117978.asp>

*richesses, ou il les rend nécessaires<sup>69</sup> ; il corrompt à la fois le riche et le pauvre, l'un par la possession, l'autre par la convoitise ; il vend la patrie à la mollesse, à la vanité ; il ôte à l'Etat tous ses citoyens pour les asservir les uns aux autres, et tous à l'opinion. Voilà pourquoi un auteur célèbre a donné la vertu pour principe à la république, car toutes ces conditions ne sauraient subsister sans la vertu [...]. »*

S'agissant de ce dernier point, il constitue l'un des cinq moteurs consacrés par Chavez au lendemain de sa réélection le 20 décembre 2006<sup>70</sup>. Selon Luiz Acuña, en charge de sa mise en place, ce moteur, intitulé *moral y luces*, aura pour objectif d' « *arrêter et d'inverser le processus de décomposition sociale produit par la perte des valeurs humaines et civiques* »<sup>71</sup> Il s'agit ni plus ni moins de mettre en place un système d'information et d'éducation basé sur des principes socialistes entendus comme profondément humains et humanistes. A savoir si les faits seront suivis de résultats, c'est une autre question.

En outre, il semble que la thèse de Rousseau selon lequel « *s'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement* »,<sup>72</sup> rejoigne l'imaginaire populiste bolivarien, à la différence près que lorsque le premier parlait des Dieux, les boliviens parlent du peuple dont ils sont issus. A les croire, le peuple vénézuélien serait doté de toutes les qualités nécessaires pour l'exercice direct de sa souveraineté, ou plus exactement, il en recèlerait les potentialités. L'Histoire jugera.

Sur le plan du leadership, Rousseau semble théoriser Chavez quand il parle du législateur idéal. Il imagine en effet une sorte de demiurge, mi-homme mi-dieu, mi-dictateur mi-démocrate, et qui incarnerait à lui seul la volonté générale, pour guider le troupeau des citoyens sur le chemin de l'émancipation. A-t-il imaginé ce scénario en pensant à la figure de Chavez ? Nous pouvons en douter ; néanmoins il est clair que Chavez, en ce qu'il donne l'impression de mener d'une main de

---

<sup>69</sup> Les condamnations récurrentes de la part de Chavez du matérialisme et du capitalisme vont effectivement dans ce sens, de même que les idéaux chrétiens diffusés par le président vénézuélien.

<sup>70</sup> Les cinq moteurs étant : Loi habilitante, Pouvoir communal, Nouvelle géométrie du pouvoir, Morale et lumières, Réforme constitutionnelle.

<sup>71</sup> C. IBARRA, *Motor moral y luces, concepcion de vida fundamentada en valores socialistas, mars 2007*, URL : [http://www.mci.gob.ve/entrevistas/3/12632/motor\\_moral\\_y.html](http://www.mci.gob.ve/entrevistas/3/12632/motor_moral_y.html)

<sup>72</sup> Chapitre IV, *op.cit.*

maître le processus bolivarien, s'incarne aisément dans la description faite par Rousseau : « *Pour découvrir les meilleures règles de société qui conviennent aux nations, il faudrait une intelligence supérieure, qui vît toutes les passions des hommes et qui n'en éprouvât aucune, qui n'eût aucun rapport avec notre nature et qui la connût à fond, dont le bonheur fût indépendant de nous et qui pourtant voulût bien s'occuper du nôtre ; enfin qui, dans le progrès des temps se ménageant une gloire éloignée, pût travailler dans un siècle et jouir dans un autre. Il faudrait des dieux pour donner des lois aux hommes.* » (Livre II, chap. VIII) Non que Chavez soit le Dieu de Rousseau mais il faut reconnaître que par ses talents de communicant et sa facilité à cerner les intimes convictions du peuple vénézuélien<sup>73</sup> ; de même que par sa capacité à le fédérer sous une même bannière et sous un même projet, Chavez s'est imposé comme une pièce maîtresse du processus bolivarien : A la fois comme condensateur, rassembleur, canalisateur des différentes sensibilités réformistes et révolutionnaires de ce pays, mais aussi comme inspirateur, instigateur et leader de cette nouvelle et très large force politique.

Au vu de ce récapitulatif, non exhaustif<sup>74</sup>, des passerelles existantes entre pensée rousseauiste et les conseils communaux, le lecteur de ce mémoire restera sans doute interloqué de voir à quel point les pensées, si contradictoires soient elles, de Rousseau se sont retrouvées synthétisées dans le processus bolivarien. Effectivement, les conseils communaux instaurent des mécanismes de démocratie directe, néanmoins ils s'inscrivent dans une architecture plus globale caractérisée par la prééminence de la démocratie représentative et de son représentant, Hugo Chavez, sorte de demi dieu en charge d'impulser la marche vers le socialisme du 21<sup>ème</sup> siècle. Ainsi, la révolution bolivarienne articule un plan local fonctionnant sur des principes de démocratie directe, à un plan national fonctionnant sur un principe représentatif élitiste. De telle manière que, si, après avoir mis en évidence

---

<sup>73</sup> Chavez est fils de paysan.

<sup>74</sup> Une autre correspondance entre l'analyse rousseauiste et celle des instigateurs des conseils communaux, réside dans leur conviction commune, que l'institution, en l'occurrence la démocratie participative, a des effets psychologiques sur les participants. Une relation symbiotique s'instaure, les institutions agissant sur les individus la composant, lesquels agissent en retour sur l'institution. Voir l'analyse de Carole PATEMAN, « *Participation and democratic theory* », Chap. 2, Cambridge University press, 1970.

l'impératif catégorique de la volonté générale d'une part, ainsi que les qualités surhumaines nécessaires à un bon législateur d'autre part, Rousseau n'avait pas forcément pensé à associer les deux, le processus bolivarien le fait : en articulant un échelon radicalement démocratique à un échelon plus ou moins autoritaire malgré qu'il soit représentatif de la majorité, le processus bolivarien potentialise les deux à la fois, ceux-ci se renforçant mutuellement, dans une relation parfaitement symbiotique pour le moment.

### 1.1.2. Mill et le gouvernement idéal pour un peuple de non dieux

John Stuart Mill est l'un des grands penseurs du libéralisme progressiste, et il n'est pas surprenant de le retrouver au chevet de la révolution bolivarienne. A l'image de Rousseau, il tente de développer une théorie politique concrète qui va profondément marquer le libéralisme économique et politique de son époque, jusqu'à influencer le processus bolivarien sur plusieurs points :

Tout d'abord, dans la volonté de créer un nouvel homme, par le biais d'une nouvelle société, de liberté et d'égalité. La démocratie n'est plus vue comme un simple mode de régulation du pouvoir (comme pour les cas de J. Mill et de Bentham) mais comme un moyen de progrès et d'émancipation des citoyens. Au-delà d'une dimension instrumentale, la démocratie se voit ainsi investie une dimension morale et qualitative : il faut en quelques sortes sortir de la quatrième république et proclamer une nouvelle constitution, où des droits nouveaux seraient fixés, où le peuple serait invité à participer. Pour Mill, l'implication du peuple dans les affaires de l'état ferait en effet non seulement progresser ce dernier (l'état), mais permettrait aussi d'accroître l'intelligence, la vertu, l'activité, l'efficacité des citoyens. L'institution est envisagée comme non neutre, elle est *institutionnalisante* ... Il se prononce donc pour une démocratie participative et d'épanouissement, et préfigure ainsi le caractère de la révolution bolivarienne. Il s'agit de faire évoluer les individus vers la connaissance et vers l'égalité, par l'éducation et par la participation.



L'autre apport majeur de J.S. Mill se situe dans le fait qu'il ne pense pas le politique à l'exclusion du champ socio-économique. On ne peut transformer la société, selon Mill, sans changer fondamentalement le rapport entre capital et travail. Bien que selon lui, les inégalités du système capitaliste sont plus le résultat de circonstances historiques que de la nature profonde du système, il s'agit de s'éloigner le plus possible de la logique inégalitaire capitaliste, pour s'orienter vers un système de coopératives, ce qui entraînerait une révolution morale. Selon lui, comme pour Rousseau, la participation provoque le changement de l'institution ainsi que des participants. Aussi J. S. Mill est-il favorable à un socialisme libéral qui combinerait des institutions représentatives (mais pas forcément un suffrage universel), éclairées et éclairantes, à un système économique démocratisé où les logiques féodales d'accumulation et de concurrence seraient écartées au profit de principes de partage et de coopération<sup>75</sup>. Ici encore, il existe une forte analogie avec la révolution bolivarienne, laquelle se construit sur une démocratie représentative bien établie bien que critiquée, en même temps qu'elle tente de développer des formes d'organisation socialisantes tant sur le plan économique (explosion des coopératives) que sur le plan politique (démocratie participative). Il s'agit donc dans les 2 cas d'un régime mixte, où les institutions capitalistes (état, institutions représentatives, marché concurrentiel) se trouvent matiniées de socialisme.

### 1.1.3. Poulantzas : apports d'un néo-marxiste

S'agissant de l'apport de Nicos Poulantzas<sup>76</sup>, qui eût une influence particulière en Amérique Latine, il se situe essentiellement au niveau d'une nouvelle conception de l'état, entendu comme « *condensation matérielle de rapports de force* ». Selon l'auteur, il n'est pas neutre, mais n'est pas non plus nécessairement l'instrument des classes dominantes comme le suggère la conception marxienne de l'état bourgeois. Aussi, l'Etat peut-il servir l'intérêt des

---

<sup>75</sup> Voir MACPHERSON, *op. cit.*

<sup>76</sup> S'agissant des néo-marxistes, nous regrettons profondément de n'avoir pas lu et synthétisé une pensée aussi influente que celle de Antonio Gramsci. Nous nous contentons de souligner qu'elle a influencé elle aussi les esprits boliviens.

travailleurs lorsque le rapport de force en son sein est favorable aux classes dominées, comme par exemple lors de la mise en place des réformes à l'origine de l'état providence. L'état n'est que l'expression des rapports de force qui traversent la société. Il n'est donc ni bon, ni mauvais, il est ce qu'on en fait, ce qui permet à l'auteur de suggérer une stratégie pour qu'adviennent des transformations radicales, lesquelles doivent permettre l'avènement d'un *socialisme démocratique* : il s'agit tout d'abord de mettre en place les conditions au sein de la société pour que se développe une conscience révolutionnaire suffisamment large pour modifier les rapports de force existants. Que se développe donc une *classe pour-soi*.

Il s'agit ensuite de changer ces rapports de force au sein même de l'état, et donc de « contre-idéologiser » l'état sur des bases progressistes et pourquoi pas anticapitalistes, afin de le réformer, et de le convertir en instrument pour le socialisme. Ces deux axes de luttes devant par la suite se potentialiser mutuellement.

La révolution bolivarienne, notamment dans ses derniers développements, adopte ce schéma d'action. Si l'arrivée au pouvoir de Chavez ne fut possible que grâce à la constitution d'un large front progressiste en sa faveur, la capacité qu'il a eu de fédérer les classes populaires et hétérogènes vénézuéliennes a été déterminante dans son action réformatrice. En retour, face au leader vénézuélien, s'est constitué un nouveau clivage : chavistes contre anti-chavistes ; autrement dit gauche radicale chaviste contre le reste des forces politiques du pays. Depuis 1998, le rapport de force au sein de l'état et de la population est largement en faveur du chef de l'état, ce qui lui permet de mener ses réformes, sans craindre de se faire renverser<sup>77</sup>.

Aussi, la révolution bolivarienne est-elle néo-marxiste dans son essence et dans ses développements, beaucoup plus qu'elle n'est marxienne ou léniniste.

## **1.2. De la démocratie participative à la démocratie protagonique**

---

<sup>77</sup> Cette argumentation est schématique, il faudrait la compléter par des analyses telles que celle de Grégory Wilpert qui intègrent le fait que Chavez a pu se dégager, grâce à la manne pétrolière, des contraintes du capital financier, national et international. Cf. *The meaning of 21st ...*, *op. cit.*

Dans cette partie, nous quittons les grands théoriciens pour analyser de grandes théories. Il ne s'agit plus de vouloir cerner d'éventuelles causalités entre des héritages abstraits et une réalité concrète, mais de confronter les conseils communaux au concept de démocratie participative.

Nous l'avons vu en introduction, avec l'entrée en crise des modes de gestion traditionnels de l'action publique, celle-ci s'est attirée un capital sympathie non négligeable. Tant du point de vue des acteurs politiques que de celui des analystes, elle s'est constituée comme une solution à part entière.

Par la démocratisation d'une démocratie devenue technocrate, verticale, autoritaire, la démocratie participative permettrait de rénover la légitimité de nos démocraties vieillissantes. Par ailleurs elle engagerait les sociétés politiques sur une nouvelle conception de l'action publique, plus horizontale et inclusive, en phase avec la complexification des sociétés modernes.

Néanmoins, la démocratie participative n'est pas un outil conceptuel à proprement parler. Si, bien souvent, elle est associée dans les champs journalistique et politique à un imaginaire profondément démocrate, « alternatif », citoyen, progressiste, (...), de telle manière que chacun croit savoir de quoi il en retourne précisément, elle n'est en revanche pas, du point de vue scientifique, un concept opératoire<sup>78</sup>. Fondamentalement, elle traduit l'exigence d'un élargissement du champ de l'action publique à de nouveaux acteurs, mais elle ne permet pas de définir un nouveau paradigme de la décision ou de l'action publique. Elle recouvre par contre une variété de notions paradigmatiques, et de là, vient sans doute le succès de cette notion. Nous utiliserons donc deux acceptions un peu plus scientifiques, qui permettront, par élimination, de catégoriser plus clairement l'expérience des conseils communaux au Venezuela : le concept de démocratie directe, et celui de démocratie délibérative<sup>79</sup>.

---

<sup>78</sup> Nous y avons brièvement fait référence dans l'introduction de ce mémoire.

<sup>79</sup> Une approche en terme de gouvernance aurait aussi pu être tentée, néanmoins elle ne semble pas être en mesure d'apporter une plus value substantielle du point de vue de l'analyse. En effet, elle ne se différencie que peu de la démocratie délibérative.

### 1.2.1. Les conseils communaux : une démocratie délibérative ?

Dérivée de la philosophie d'Habermas, la démocratie délibérative met en avant « *une définition procédurale et discursive de la légitimité où la norme ne devient légitime que si elle est fondée sur un processus de délibération inclusif et équitable, auquel tous les citoyens peuvent participer et dans lequel ils sont amenés à coopérer librement.* »<sup>80</sup> Elle se fonde sur une valorisation des processus de participation en tant qu'instruments d'édification d'une raison pratique. La participation serait donc non seulement constitutive d'une conception paradigmatique de la démocratie, mais elle aurait en outre des vertus fonctionnelles, notamment en ce qu'elle permettrait de solutionner le problème de rationalité limitée des acteurs. Par le biais d'une participation étendue, l'agrégation de différentes rationalités (limitées) permettrait de solutionner cette antique problème de la science politique. Dès lors, « *la décision légitime n'est pas la volonté de tous mais celle qui résulte de la délibération de tous : c'est le processus de formation des volontés qui confère sa légitimité aux résultats, non les volontés déjà formées* »<sup>81</sup>. Ainsi que le note Manin, ce n'est donc pas la nature supposée représentative des acteurs qui est à l'origine de la légitimité d'une décision mais la manière dont celle-ci est prise.

Le gouvernement représentatif n'est pas remis en cause. La décision est toujours prise par un représentant, en revanche, celui-ci la définit en partenariat avec différents acteurs, quand précédemment, elle était le domaine privilégié des experts, des technocrates et des politiques. L'objectif n'est donc pas de « *donner le pouvoir au peuple* » mais de l'inclure (dans le cas des jurys citoyens tous sont conviés, dans d'autres cas, seulement certains des membres qui s'en distinguent - associations, groupes d'intérêts, citoyens émérites – ont un droit d'entrée) dans l'élaboration des politiques publiques, par le biais de procédures inclusives et transparentes. A travers les commissions locales de consultation du public, les conseils de quartiers, les conférences de consensus, les jurys citoyens ou encore les

---

<sup>80</sup> Loïc BLONDIAUX, Yves Sintomer, « L'impératif délibératif ? », *Politix*, Numéro 57, 2002

<sup>81</sup> Bernard MANIN, « Volonté générale ou délibération. Esquisse d'une théorie générale de la délibération politique », *Le débat*, 33, 1985.

comités de sages, une série de nouveaux acteurs entre dans le champ de la décision publique et contribuent d'une part à sa formation et d'autre part à sa légitimation. Un nouveau mode de gouvernance plus horizontal et plus souple se dessine alors, qui pourrait provoquer à terme l'institutionnalisation d'une *nouvelle grammaire de l'action publique*<sup>82</sup>. Où l'espace public délibératif serait le pouvoir constituant légitime et légitimant de l'action politique.

Cependant l'une des principales limites de la démocratie délibérative réside dans le fait que l'autorité organisatrice n'est pas liée au verdict de ces formes de délibération. En ce sens, elle ne remet pas en cause la nature verticale du processus de décision. Elle peut servir d'outil managérial d'aide à la décision, elle peut aussi être un faire valoir dans le but de faire passer des politiques controversées. La technique du sondage délibératif (Fishkin) est ici révélatrice. Celle-ci consiste dans l'élaboration d'un échantillon représentatif de la population, lequel sera appelé à participer à l'élaboration de politiques publiques. Outre le fait qu'il permet de cibler des points de résistance au sein des différentes catégories de la population, il a en plus l'avantage de favoriser un échange d'idées et points de vue quant aux projets envisagés. Dans une certaine mesure, il permet aussi à ceux qui utilisent cette technique, de se revendiquer d'une démarche participative, collective, inclusive. Néanmoins, la délibération n'engage que trop peu les professionnels qui en sont à l'origine.

On serait donc essentiellement en présence d'une procéduralisation, de la conception rousseauiste de la volonté générale, celle-ci ne pouvant se manifester par l'intermédiaire de simples représentants. A l'inverse, dans une élaboration de la décision ouverte aux citoyens mais de manière spécifiée, la volonté générale est censée pouvoir se former. En effet, la spécificité de la théorie délibérative réside dans le fait que la délibération tire toute sa rationalité du fait que l'ensemble des parties concernées participe au processus de décision. La participation tire en revanche la sienne du simple fait qu'un corps élargi participe à l'élaboration des politiques publiques, sans pour autant qu'un outillage procédural de sélection des participants soit défini. Au-delà d'une hypothétique représentation, le processus

---

<sup>82</sup> *Ibid.*

délibératif a donc l'avantage de permettre au peuple (divers) de s'exprimer dans sa diversité, de confronter ses points de vue pour éventuellement élaborer les compromis nécessaires à la réalisation d'une volonté qui serait alors raisonnée puis générale. Mais encore une fois, cette procéduralisation reste soumise au bon vouloir de ses instigateurs, ce qui fait une différence de taille avec ce qu'écrivait Rousseau dans le contrat social : « *La souveraineté ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée; elle consiste essentiellement dans la volonté générale, et la volonté ne se représente point : elle est la même, ou elle est autre; il n'y a point de milieu* »<sup>83</sup>.

Au final, la théorie délibérative ne propose pas un modèle relativement éloigné de la démocratie directe. Le processus de décision, qui reste du domaine des représentants, ne fait appel aux citoyens que dans une optique participative mais non nécessairement décisionnelle. La perspective adoptée apparaît plus fonctionnaliste que démocratique (augmentation de l'efficacité décisionnelle et meilleure acceptation sociale des décisions ; renforcement de l'autorité de l'élu qui engage ces procédures), ce qui conduit à penser que la raison délibérative est avant tout une raison pratique. Cependant, des atouts indéniables sont à mettre à son crédit : la participation est en mesure de susciter une information nouvelle qui pourrait se révéler être une solution aux paradoxes de la rationalité limitée. On peut en outre attendre de cette même participation qu'elle conduise à une montée en généralité de la qualité des citoyens comme l'envisageait Mill dans sa production théorique du citoyen vertueux. Enfin, par la participation au processus de décision conduirait à démocratiser la démocratie, de sorte que la légitimité démocratique pourrait en ressortir approfondie.

### 1.2.2. Démocratie directe ou démocratie « protagonique » ?

---

<sup>83</sup> J.J. Rousseau, « *Du contrat social* », Livre III, chap. 15, *op. cit*

A l'évidence, les conseils communaux ne rentrent donc pas dans la catégorie de démocratie délibérative, laquelle est principalement utilisée pour analyser les expériences de démocratie participative.

En revanche, ils sont dans leur esprit ainsi que dans leur formalisation typiquement de la démocratie directe. Or il existe une différenciation claire entre démocratie délibérative et démocratie directe : dans le premier cas, la délibération est entendue comme une procédure d'ajustement à la marge de la démocratie représentative alors que dans le second, le citoyen se substitue à ses représentants. Il devient un acteur à part entière de la décision, en étant investi du pouvoir législatif, ce qui n'est pas évident dans le cas de la démocratie délibérative, ou dans celui, flou, de la démocratie participative, tous deux souscrivant volontiers au postulat d'impossibilité d'une démocratie directe, et donc d'une incapacité du peuple organisé à gérer lui-même le politique.

De fait, dans le cas des conseils communaux, le législatif est du ressort exclusif de l'assemblée communautaire, laquelle est ouverte à tous les citoyens à partir de 15 ans, sans restriction. Les charges exécutives de même que les tâches de gestion sont déléguées à des citoyens élus mais qui ne sont pas libres de définir eux-mêmes les orientations ou les politiques à adopter. Il n'y a donc pas délégation du pouvoir législatif. Les mandats sont pour une durée de deux ans et peuvent être renouvelés. Leur cumul n'est pas possible.

Nous l'avons vu, le vocabulaire de la science politique définit ce type de gestion de l'action publique comme de la démocratie directe. Néanmoins, encore une fois, ce terme ne nous semble pas approprié en tant qu'il recouvre une variété de mécanismes démocratiques qui vont au-delà des conseils communaux, ce qui pourrait quelque peu dénaturer l'esprit qui les sous-tend. En englobant les mécanismes d'initiative populaire et les droits de pétition, mais aussi parfois les référendums et les plébiscites<sup>84</sup>, la démocratie directe conduit à faire du citoyen l'unique acteur de la décision. Néanmoins, celui-ci n'est pas nécessairement à son origine. L'utilisation du référendum approbatoire permet par exemple au citoyen de trancher de manière directe l'issue d'un problème sans qu'il soit à l'origine de

la question, ni des termes dans lesquels elle est posée. Ainsi la démocratie directe peut-elle s'inscrire dans le cadre de mécanismes représentatifs. En d'autres termes, des représentants peuvent avoir recours à la démocratie directe, et dans ce cas dénaturer l'essence de ce concept<sup>85</sup>, qui voulait placer le citoyen au centre du politique.

Par conséquent semble t'il, dans les catégories normatives de la révolution bolivarienne ainsi qu'au sein de la constitution de 1999, les conseils communaux ne sont pas qualifiés comme mécanismes de démocratie directe, mais sont analysés au travers du concept de démocratie « protagonique ». Nous avons déjà évoqué ce terme à plusieurs reprises, néanmoins il nous semble important ici de souligner quel bénéfice peut être tiré de ce vocable pour comprendre la nature des conseils communaux.

Etymologiquement le terme castillan « *protagonica* », se construit à partir des termes grecs *prôtos*, le premier, et *agônizesthai*, combattre, concourir. Quant à celui de *protagoniste*, il désignait l'acteur qui jouait le rôle principal dans les tragédies grecques, les deuxième et troisième rôles étant confiés aux *deutéragoniste* et aux *tritagonistes*. Aussi, le recours au terme *protagonica* fait-il référence à la place centrale qu'occupe le citoyen au sein du dispositif bolivarien et plus précisément dans le cadre des conseils communaux. Il n'occupe pas le second rôle comme dans le cas des différents référendums (la formulation de la question n'étant généralement pas du ressort des simples citoyens) ou de la démocratie délibérative, mais se situe au centre de l'action politique, ce qui permet de tracer une ligne de partage claire : entre mécanismes représentatifs où le citoyen est dans le meilleur des cas, appelé à trancher directement les questions qui lui sont soumises ; et mécanismes « protagoniques », où le citoyen maîtrise les questions posées ainsi que les alternatives proposées. Cette distinction nous semble

---

<sup>84</sup> Yannis PAPADOPOULOS, « *La démocratie directe* », Paris, Economica, 1998.

<sup>85</sup> Il faudrait ici établir une passerelle avec la critique de l'opinion publique formulée par Pierre Bourdieu. Fondamentalement les sondages d'opinion partagent un point commun avec la technique référendaire. Ils posent une question à un échantillon représentatif de citoyens, lesquels doivent répondre dans le cadre des réponses proposées. Assiste-t-on à la genèse de l'opinion publique ? Bourdieu et ses successeurs nous montrent qu'il n'en n'est rien : Pierre BOURDIEU « L'opinion publique n'existe pas », *Les Temps modernes*, n°318, janvier 1973



donc plus claire que celle opposant mécanismes directs et indirects, les premiers pouvant participer d'une logique représentative au même titre que les seconds. En outre, l'avantage du qualificatif protagonique, est qu'il s'inscrit parfaitement, tant dans l'imaginaire bolivarien, fondamentalement anti-parlementaire, que sur le plan institutionnel des conseils communaux, où la représentation est proscrite au profit de logiques fonctionnant sur le mode impératif.

### 1.2.3. Les conseils communaux : articulation entre souveraineté populaire et souveraineté nationale

Cependant, à bien des égards, l'originalité des conseils communaux réside dans le fait qu'ils articulent une identité propre (basée sur la démocratie directe) à un système largement exogène (représentatif)<sup>86</sup>, sans que cette apparente contradiction soit comprise comme telle. En d'autres termes, les conseils communaux sont constitutifs d'un processus bolivarien qui est fondamentalement mixte, dans le sens où deux logiques de gouvernementalité, antinomiques dans le vieux monde, se complètent en fonction des avantages qu'elles confèrent. L'objectif n'est pas de gommer à la marge les aspects vertical, élitiste et autoritaire du gouvernement national représentatif traditionnel comme dans le cas de la théorie délibérative, mais plutôt de combiner ce dernier à des formes horizontales, populaires et autogestionnaires de démocratie. Là où les théories occidentales ont du mal à formuler des modèles mixtes en raison peut-être de leur volonté d'élaborer des principes universels fonctionnant tant au niveau local que global, la politique bolivarienne manifeste une capacité à articuler différentes sources de légitimité fondamentalement différentes. D'un côté, le principe représentatif majoritaire est accepté, il se manifeste dans la légitimité conférée au président Hugo Chavez tant sur le plan institutionnel qu'au niveau de l'opinion publique. De l'autre, les échelons locaux tendent de plus en plus à être compris comme étant du domaine des communautés organisées, du domaine des conseils communaux. A

---

<sup>86</sup>Ce système représentatif est toutefois tempéré dans son essence par l'existence de plusieurs mécanismes de démocratie directe mis à la disposition des citoyens : les référendums approbatoire, abrogatoire, révocatoire, consultatifs (*op. cit.*)

l'évidence, la contradiction qui résulte de cette combinaison de différentes légitimités (la souveraineté nationale de Sieyès contre celle populaire de Rousseau) ne peut se résoudre que de trois manières :

Soit, le processus bolivarien se situe dans une logique pragmatique et postule l'impossibilité d'une démocratie directe généralisée à court ou moyen terme, dans quel cas la souveraineté populaire largement promue dans le cadre du socialisme du 21<sup>ème</sup> siècle, tendrait à s'étendre à tous les échelons du régime bolivarien, moyennant la construction d'échelons intermédiaires fonctionnant à partir de mandats impératifs.

Soit, le processus assume une posture populiste en rejetant les institutions représentatives tout en idéalisant le peuple, sans être capable pour autant de résoudre les limites pratiques de la démocratie directe.

Enfin, il peut aussi se satisfaire de cette combinaison de légitimités, en postulant que les échelons locaux et plus globaux sont par nature différents et ne peuvent par conséquent être gouvernés selon les mêmes principes. Le projet de réforme constitutionnelle conduit à penser que la troisième solution est la bonne.

### 1.3. Un municipalisme libertaire

Parmi les nombreuses théories qui ont jalonné l'histoire de la démocratie directe, l'une d'entre elles nous a interloqué en ce qu'elle décrivait presque mot pour mot, l'expérience naissante des conseils communaux, leur philosophie, leur mode d'organisation, leurs objectifs. Il s'agit du *municipalisme libertaire* de Murray Bookchin<sup>87</sup>. Avant d'en souligner les analogies, précisons toutefois que nous ne savons pas si les personnes qui sont à l'origine des conseils communaux ont eu vent des écrits de Bookchin. Il ne s'agit donc pas de retracer la généalogie théorique des conseils communaux, mais simplement de montrer la pertinence du concept de *municipalisme libertaire* au regard de l'expérience vénézuélienne. En

---

<sup>87</sup> BOOKCHIN, Murray, « From Urbanization to Cities », Londres, Cassell, 1995.

Pour une version plus synthétique, voir la synthèse de Murray BOOKCHIN « *Le municipalisme libertaire, une nouvelle politique communale ?* »

URL : <http://perso.orange.fr/libertaire/archive/2000/230-cte/bookchin.htm>

outre, il nous arrivera peut-être de prêter des raisons d'être à ces conseils communaux, sans même que celles-ci soient invoquées par leurs instigateurs ou défenseurs.

### 1.3.1. Redéfinition du politique

Dans le cas du municipalisme libertaire comme dans celui des conseils communaux, l'observateur se trouve en premier lieu confronté à une redéfinition du politique. La définition la plus répandue de ce dernier le circonscrit à l'enceinte de l'état. Les acteurs politiques comprennent alors les personnes élues en charge de la gestion des ressources publiques, ainsi que les militants de parti. Selon que l'on étend cette définition ou pas, on pourra inclure ou non les personnels techniques en charge de la création et de la gestion des politiques publiques, et pourquoi pas les groupes de lobbyistes qui mènent une activité proprement politique auprès des parlements ou des exécutifs.<sup>88</sup> Néanmoins, dans les deux cas, le simple citoyen est exclu du champ politique conventionnel, excepté lors du moment des élections où il remplit le rôle proprement politique de décideur. Il est cependant libre de s'inscrire dans un parti, et peut ainsi tenter d'accéder aux sphères de décision<sup>89</sup>. A l'exception de ces 2 cas particuliers, le citoyen n'exerce pas de fonction politique : soit parce qu'il est dans une association, laquelle rentre dans le domaine de la société civile, soit parce que ça ne l'intéresse tout simplement pas.

En d'autres termes, l'action politique ne constitue pas le domaine des simples citoyens, ceux-ci se contentant de l'exercer par le biais de leurs représentants. Si Rousseau critiquait vertement la logique représentative, on voit qu'il en va de même pour Bookchin, lequel notait dans l'un de ses écrits : « *Ces "hommes politiques" et leur "politique" [...] accèdent le plus souvent au pouvoir à travers des entités nommées "partis", c'est-à-dire des bureaucraties fortement structurées qui affirment "représenter" les gens, comme si une seule personne en*

---

<sup>88</sup> N'ayant pas trouvé de définition conventionnelle acceptable, nous nous permettons d'inventer la notre.

*"représentait" beaucoup d'autres, considérées comme de simples "électeurs". [...] Quiconque prétend parler au nom des gens n'est pas les gens. Lorsqu'ils affirment qu'ils sont leurs représentants, ils se placent eux-mêmes en-dehors de ceux-ci. »*

Aussi, le municipalisme libertaire et son auteur se basent-ils sur une autre définition (historique) du politique, où le citoyen est le sujet du politique (sujet, étymologiquement, à la racine de). Tel qu'il le note, « *avant la formation de l'État-nation, la politique avait un sens différent de celui d'aujourd'hui. Elle signifiait la gestion des affaires publiques par la population au niveau communautaire, des affaires publiques qui ne sont qu'ensuite devenues le domaine exclusif des politiciens et des bureaucrates*<sup>90</sup> ». Finalement, c'est à une conception pré-moderne de la politique que Bookchin voudrait revenir : lorsque « *la population gérait la chose publique dans des assemblées citoyennes directes, en face-à-face, et élisait des conseils qui exécutaient les décisions politiques formulées dans ces assemblées* »<sup>91</sup> A ce moment là<sup>92</sup>, la politique informait l'essentiel de la vie des individus.

Toujours selon l'auteur, les assemblées étaient alors précédées puis succédées de nombreuses discussions sur les places, dans les rues, les parcs, les écoles, les auberges ... de sorte que le moment de l'assemblée ne se déroulait de manière efficiente et harmonieuse que parce qu'il s'enracinait au sein d'une culture politique fertile et partagée, à l'origine d'une auto-formation, par l'échange et par la confrontation des points de vue au sein d'une même communauté. « *On discutait de politique partout où l'on se retrouvait, en se préparant pour les assemblées citoyennes, et un tel exercice journalier était profondément vital. À travers ce processus d'autoformation, le corps citoyen faisait non seulement mûrir un grand sens de sa cohésion et de sa finalité, mais il favorisait aussi le développement de fortes personnalités individuelles, indispensables pour promouvoir l'habitude et la capacité de s'autogérer* »<sup>93</sup>. « La politique » innervait ainsi, de manière constante, l'ensemble de la communauté, de sorte que le citoyen avait l'impression de

---

<sup>89</sup> Voir cependant que les militants sont souvent beaucoup plus instrumentalisés à des fins qui les dépassent, qu'ils ne sont acteurs du politique : D. Seiler, R. Inglehart, M. Lazar, M. Hastings, M. Offerlé et D. Gaxie notamment ont travaillé sur les questions du militantisme.

<sup>90</sup> *Ibid.*

<sup>91</sup> *Ibid.*

<sup>92</sup> On imagine qu'il fait référence aux assemblées du moyen-âge.

<sup>93</sup> *Ibid.*

contrôler son destin, le construisant, l'influençant au fil de ses discussions et de ses votations.

Il s'inscrivait en outre dans une structure communautaire, où le fait de participer de manière effective à la décision, politiquement et socialement, donnait du sens à la réflexion politique qu'il menait. De sorte qu'à propos du processus référendaire, à la fois déconnecté du fait communautaire, et insignifiant politiquement<sup>94</sup>, Bookchin notait : *« l'individu "autonome", qui, selon la théorie libérale, représente, en tant qu'"électeur", l'unité élémentaire du processus référendaire, n'est qu'une fiction. Abandonné à son destin personnel au nom de "l'autonomie" et de "l'indépendance", cet individu devient un être isolé dont la liberté véritable est dépouillée des traits politiques et sociaux sans lesquels l'individualité est privée de chair et de sang. »* En d'autres termes, lorsque la citoyenneté se comprend en dehors du processus politique, il y a de fortes chances pour qu'elle s'atrophie, ou plus simplement pour qu'elle n'advienne pas. Si ce n'est par les artifices du devoir (et notamment de mémoire envers *« ceux qui ont donné leur sang pour conquérir notre précieuse liberté »*<sup>95</sup>), ou par l'impératif de participer, ne serait-ce qu'une fois par an, à la vie politique de son pays.

Aux antipodes de la citoyenneté moderne qui, comme décrite à la phrase précédente, s'avère être plus qu'un droit, un devoir, la conception de Bookchin, l'envisage comme l'un des facteurs de l'émancipation : *« Dans un tel processus de réciprocité, le moi individuel et le nous collectif n'étaient pas subordonnés l'un à l'autre mais se soutenaient mutuellement. La sphère publique fournissait la base collective, le sol pour le développement de fortes personnalités et ceux-ci, à leur tour, se rassemblaient dans une sphère publique créative, démocratique, institutionnalisée de façon transparente. C'étaient des citoyens au plein sens du terme, c'est-à-dire des acteurs agissants de la décision et de l'autogestion politique de la vie communautaire, et non des bénéficiaires passifs de biens et de services*

---

<sup>94</sup> Pour l'école des choix publics, aucun électeur singulier ne peut s'attendre à ce que sa voix ait un poids sensible sur le résultat des élections, tandis que l'effort nécessaire pour s'informer afin de voter en toute connaissance est, lui, considérable. Ainsi, le choix rationnel de l'électeur est de rester dans l'ignorance, voire de s'abstenir (les experts parlent de *l'irrationalité du vote*). Cette théorie explique ainsi l'ignorance massive du corps électoral, et a fortiori le taux d'abstention généralement constaté.

<sup>95</sup> Voir le paradoxe d'Olson et sa résolution. M. OLSON, *« Logique de l'action collective »*, Paris, PUF, 1978.

Ainsi que les analyses sur les rétributions symboliques de D. GAXIE, *« Le vote comme disposition et comme transaction »*, in Daniel GAXIE, sous la direction de, *« Explication du vote - Un bilan des études électorales en France »*, Paris, Presses de la FNSP, 1985, pp 11-34.

*fournis par des entités locales en échange d'impôts et de taxes. La communauté constituait une unité éthique de libres citoyens et non une entreprise municipale instituée par "contrat social". »*

Les conseils communaux au Venezuela se situent dans une perspective analogue, en ce que leurs instigateurs veulent rompre avec une tradition politique faite de déresponsabilisation et de passivité, et ceci d'autant plus que le pays est gangrené par une culture de rente issue de la manne pétrolière : Comme le souligne G. Wilpert, « *Les recettes pétrolières ont eu des conséquences sur la culture politique et économique du Venezuela, dont la plus importante est la perception généralisée auprès des Vénézuéliens d'avoir un État « magique » ou omnipotent. En outre, la distribution de la richesse pétrolière dépendant exclusivement de l'État, elle a contribué à nourrir un système rentier, clientéliste et corrompu* »<sup>96</sup>.

La démocratie entendue comme « *processus de participation du peuple à la vie politique* », constituerait dès lors un remède à la mentalité délégatrice léguée par la quatrième république. En situant le citoyen au centre de l'action politique, les conseils communaux visent à replacer le peuple en face de ses responsabilités autant qu'ils cherchent à répondre aux problèmes de corruption. Ils contribuent donc, tel que le suggère Bookchin, à redéfinir la manière d'envisager, de faire la politique.

### 1.3.2. Redéfinition de l'échelle du politique

S'agissant de l'échelle du politique, ici encore la correspondance est parfaite entre le municipalisme libertaire et les conseil communaux. Dans les deux cas, l'échelle choisie se justifie par les possibilités de participation démocratique qu'elle autorise, par les possibilités de réalisation de la condition de citoyen qu'elle permet : « *La redécouverte et le développement de la politique doit prendre pour point de départ le citoyen et son environnement immédiat au-delà de la famille et de la sphère de sa vie privée. Il ne peut pas y avoir de politique sans communauté. Et par communauté, j'entend une association municipale de gens*

---

<sup>96</sup> WILPERT, *op. cit.*

*renforcée [...] par sa propre institutionnalisation des groupes de base et le soutien confédéral de communautés similaires organisées au sein d'un réseau territorial à l'échelle locale et régionale. [...] La cellule véritable de la vie politique est, en effet, la commune, soit dans son ensemble, si elle est à l'échelle humaine, soit à travers ses différentes subdivisions, notamment les quartiers. »*

*De la même manière, la loi des conseils communaux stipule qu'en vue « de la participation protagonique, de la planification et de la gouvernabilité des conseils communaux, sont assumés les critères techniques et sociologiques qui signalent que les communautés se regroupent en familles, entre 200 et 400 en zones urbaines, à partir de 20 familles en zones rurales et à partir de 20 dans les communautés indigènes. [Que] la base populationnelle sera décidée par l'assemblée des Citoyens et Citoyennes en conformité avec les particularités de chaque communauté, prenant en compte les communautés alentours. »<sup>97</sup>*

*Ainsi, « la commune (ou le quartier) est la cellule vivante qui forme l'unité de base de la vie politique et de laquelle tout provient : la citoyenneté, l'interdépendance, la confédération et la liberté ».<sup>98</sup> Elle se révèle être le lieu par excellence de pénétration dans la vie politique ainsi que d'apprentissage de la vie politique.*

### 1.3.3. Redéfinition du champ d'action du politique

S'agissant du champ d'action du politique, il est à bien des égards surprenant que l'occident démocratique n'ait pas évolué, avec l'avènement de la société industrielle, vers une conception élargie de celui-ci. En faisant de la séparation des pouvoirs un principe fondamental de la démocratie, les régimes politiques occidentaux, suivant les enseignements de Montesquieu, mais aussi de Locke et de Rousseau, voulurent se prémunir de dérives, possibles et récurrentes dans l'histoire, vers des régimes tyranniques. Aussi louable soit-elle, cette idée n'en fût pas moins conçue à l'époque des anciens régimes et de la féodalité. A une époque où le capitalisme et la société industrielle n'avaient pas connu l'essor qui fût le leur, au cours des dix-neuvième et vingtième siècle. Or ces nouvelles

---

<sup>97</sup> Loi des conseils communaux, art. 4, *op. cit.*

données ne permettent plus de penser les remèdes à la tyrannie aujourd'hui comme il y a trois cents ans. Notre hypothèse est que si ces mêmes auteurs avaient vécu au vingtième siècle, ils auraient mis en lumière la schizophrénie existante entre une pensée plus ou moins progressiste cherchant à solutionner le problème du politique par des arrangements institutionnels marginaux, et un système économique galopant ne connaissant d'autre loi que l'exigence d'accumulation illimitée du capital<sup>99</sup>. Entre d'une part des systèmes politiques relativement contrôlés et, d'autre part des entreprises n'ayant d'autre contrainte que de ne pas trop exploiter leurs salariés. Le problème est de taille. Comment se fait-il que le lieu où chaque citoyen est censé passer le tiers de son existence ne soit pas soumis aux mêmes exigences démocratiques que la sphère du politique ?

Jürgen Habermas, pour ne citer que l'un des plus connus, s'aventure sur ce terrain, lorsqu'il pose « *notamment la question de l'objectivité de la réification : jusqu'à quel point l'autonomisation de la rationalité marchande ou de la rationalité bureaucratique par rapport à la rationalité démocratique du pouvoir des citoyens représente-t-elle une évolution indépassable de la modernité, et dans quelle mesure est-elle contingente ? Jusqu'à quel point représente-t-elle un phénomène positif, et dans quelle mesure peut-elle être au contraire évaluée normativement comme négative, voire pathologique ?* »<sup>100</sup>.

En élargissant le politique à la sphère économique, ou plutôt en voulant ré-enchâsser l'économique dans le domaine du politique, Bookchin franchit un pas pour le moins salutaire. Cette redéfinition du champ du politique passe par une critique des propriétés publique et privée : « *Non que ces différents genres de propriété et les formes d'exploitation qu'elles impliquent aient disparu, mais elles ont été progressivement rejetées dans l'ombre par des réalités et des préoccupations nouvelles. [...] La propriété privée ne disparaît pas parce que le "socialisme rampant" a dévoré la "libre entreprise" mais bien parce que la "grande firme rampante" a tout dévoré - ironiquement au nom de la "libre entreprise" »*. D'un côté, la propriété privée (la rationalité marchande d'Habermas)

---

<sup>98</sup> BOOKCHIN, *op. cit.*

<sup>99</sup> Luc BOLTANSKI, Eve CHIAPELLO, « *Le nouvel esprit du capitalisme* », Paris, Gallimard, 1999

<sup>100</sup> Yves SINTOMER, « *La démocratie impossible* », Paris, La découverte, 1999



s'est autonomisée par rapport au champ du politique de telle sorte qu'elle suit ses desseins propres sans obéir aux lois qui régissent le politique. De l'autre, la rationalité bureaucratique obéit à des lois qui sont de plus en plus calquées sur le modèle de la propriété privée, en témoigne l'engouement qu'a suscité à son arrivée le *new public management*. Par conséquent, si l'analyse de la dynamique historique formulée par Bookchin ne paraît pas visionnaire au regard des évolutions récentes des sociétés industrielles, elle lui permet néanmoins de suggérer une nouvelle forme de propriété, comme base d'un système politico-économique à l'échelle citoyenne, qui serait protégé des dérives bureaucratiques ou marchandes. A l'image de sa conception du politique, l'économique et donc la propriété doivent s'inscrire dans la communauté, et donc être gérés par les citoyens organisés. Il s'agit donc de les reconnecter au politique – communautaire – seule manière pour Bookchin de soumettre l'économique à la logique citoyenne : « *La municipalisation de la propriété, comme opposée à sa privatisation ou à sa nationalisation. Le municipalisme libertaire propose de redéfinir la politique pour y inclure une démocratie communale directe qui s'étendra graduellement sous des formes confédérales, en prévoyant également une approche différente de l'économie. Le municipalisme libertaire propose que la terre et les entreprises soient mises de façon croissante à la disposition de la communauté, ou, plus précisément, à la disposition des citoyens dans leurs libres assemblées et de leurs députés dans les conseils confédéraux. Comment planifier le travail, quelles technologies employer, quels biens distribuer ? Ce sont toutes des questions qui ne peuvent être résolues que dans la pratique. La maxime de chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins, cette exigence célèbre des différents socialismes du XIXe siècle, se trouverait institutionnalisée comme une dimension de la sphère publique.* »

Si les conseils communaux n'en sont qu'à leurs débuts, ils proposent néanmoins dans le cadre de la loi qui les institue, une conception similaire du politique et de son champ d'action. Ainsi, l'organe exécutif est-il chargé de « *promouvoir la demande de transferts de services, la participation dans les processus économiques, la gestion des entreprises publiques et la récupération des*

*entreprises paralysées au travers de mécanismes autogestionnaires et co-gestionnaires.* » (art. 21 ; loc.cit.) : une incitation à créer des modes de production « alternatifs » mais qui peut-être deviendront un jour la norme au Venezuela. Des noyaux de développement endogènes aux simples coopératives en passant par le statut nouvellement créé des entreprises de production sociale (EPS<sup>101</sup>), les conditions tentent d'être mises en place pour que se développent des modes de production respectueux du citoyen. Les conseils communaux s'articulent en cela à une série d'avantages en terme de crédits, de fiscalité, d'accès aux marchés publics, (...), dans le but de favoriser une réappropriation du domaine économique par les citoyens et donc par le politique<sup>102</sup>. Dans une interview accordée au quotidien d'opposition El Nacional, Haiman El Troudi, l'un des principaux conseillers politiques de Chavez, notait en ce sens : « *je suis partisan d'un régime de propriété sociale dans lequel ce sont fondamentalement les communautés organisées en espaces productifs, qui administrent la propriété des vénézuéliens.* »<sup>103</sup>

De même, dans son discours de présentation du projet de réforme constitutionnelle à l'assemblée nationale, Hugo Chavez soulignait toute la pertinence d'une organisation économique régie par les communautés : « *Les organisations financières et micro-financières communales, les coopératives de propriété communales : Ceci est un concept totalement nouveau, qui n'a pas même existé dans les socialisme yougoslave par exemple. Là-bas les coopératives étaient capitalistes, elles finirent par devenir capitalistes, en se concurrençant les unes les autres, une critique que Che Guevara lança après son passage par la Yougoslavie : "Bon ça c'est du capitalisme". Et la même chose se réalisa dans beaucoup d'expériences, ou tentatives de construire un modèle socialiste. Une*

---

<sup>101</sup> Ce statut est celui qui se rapproche le plus de la définition que Bookchin donne de la propriété municipale. Le décret qui institue les EPS, les définit comme « des unités de production communautaire, constituées sous la figure juridique correspondante, [et qui ont] pour objectif fondamental de générer des biens et des services qui satisfassent les nécessités basiques et essentielle de la communauté et de son entourage, incorporant hommes et femmes des missions, privilégiant les valeurs de solidarité, coopération, complémentarité, réciprocité, équité et soutenabilité, avant les critères de rentabilité ou de profit. »

<sup>102</sup> « L'économie populaire entendue comme la forme d'organisation économique de la population. C'est une ligne d'action qui est en relation avec l'impulsion donnée aux systèmes d'économie populaires, d'économie communale. Tout ce qui est en relation avec le système micro financier, avec la banque du peuple, la banque des femmes, toute cette ligne de crédit. L'encouragement des coopératives ou des petites et moyennes entreprises est une ligne d'action économique que le gouvernement a voulu stimuler [...] » ; « Haiman El Troudi ofrece las claves para ser socialista », *op.cit.*

<sup>103</sup> *ibid.*

*coopérative capitaliste termine [...] avec un patron, des salariés et ensuite, la plus-value, les bénéfices et toute la production se transforment en marchandise. Pur capitalisme ! [...] Le coopérativisme ne garantit pas la marche vers le socialisme. [...] C'est pour cela que j'ai voulu inclure ici cette figure des coopératives de propriété communale. Les caisses d'épargne communales, les réseaux de producteurs libres et associés, le travail volontaire, les entreprises communautaires et les autres formes associatives constituées, pour développer les valeurs de la coopération mutuelle et la solidarité socialiste. »*

Petit à petit, et sans que cela soit pour le moment quantifiable, un certain nombre de conseils communaux impulsent la création de coopératives ou récupèrent des entreprises, qu'ils placent sous l'égide de la communauté et où donc la propriété devient communautaire.

Aussi, il serait intéressant d'approfondir ce concept, à l'origine fondamentalement militant, pour en faire une catégorie précise des régimes de pouvoir. Car il correspond effectivement à une sorte de troisième voie, possédant ses caractéristiques et sa logique propre, au-delà de ce qui a pu déjà être théorisé. Par sa redéfinition du politique, de son échelle et de son champ d'action, le municipalisme libertaire ouvre les voies d'un type de société où le citoyen serait l'objet autant que le protagoniste du politique et de l'économie. Il s'avère être un moyen, au moins théoriquement, de « ré-enchâsser », de reconnecter les deux sphères, comme semblait le vouloir Karl Polanyi dans son livre sur « *La grande transformation* »<sup>104</sup>.

---

<sup>104</sup> Karl POLANYI, « *La grande transformation* », Paris, Gallimard, 1996

## 2. Une traduction institutionnelle du populisme ?

Au cours du chapitre précédent, nous avons tenté de retracer les racines théoriques des conseils communaux avant d'utiliser plusieurs concepts pour analyser cette expérience singulière. Démocratie participative, délibérative, directe, « protagonique », municipalisme libertaire, sont les qualificatifs que nous avons jugé opportun de convoquer. Néanmoins, une autre approche plus répandue aurait pu être tentée avec la notion de *populisme*. Du fait de l'importance qu'elle a prise dans les champs universitaire, intellectuel et journalistique, nous y consacrons le chapitre qui suit.

### 2.1. Distinctions conceptuelles : qu'appelle-t-on le populisme ?

#### 2.1.1. Brève histoire du populisme

Tout d'abord, il s'agit de replacer ce concept dans une histoire qui a forgé l'étendue de sa complexité<sup>105</sup>. Le populisme naît au dix-neuvième siècle pour qualifier des mouvements conservateurs et ruralistes, le *narodniki* en Russie et le *people's party* aux Etats-Unis. Tous deux se caractérisent par une revalorisation de la vie à la campagne et une opposition à la modernité urbaine et industrielle. Néanmoins, vers le milieu du vingtième siècle, le même terme est à nouveau utilisé pour qualifier des expériences qui seront cette fois-ci urbaines, nationalistes, en faveur du développement industriel, ainsi que du partage, au moins sur le plan rhétorique, des richesses générées. Une première ambiguïté sémantique se construit ainsi, en opposant deux populismes historiques, l'un moderniste, l'autre traditionaliste. Celle-ci permet alors de distinguer deux premiers types

---

<sup>105</sup> Diana QUATTROCCHI-WOISSON, « Les populismes latino-américains » in RIOUX, J. P. (dir.), « *Les populismes* », Paris, Perrin, 2007.

d'expériences populistes : les populismes conservateurs de type mussolinien, franquiste, poujadiste ou lepéniste, et les populismes modernistes tels qu'ils se développèrent dans l'Amérique Latine des années trente où soixante dix.

Dans ce dernier cas, le terme de populisme est utilisé par des chercheurs locaux qui, dans une volonté de se démarquer des catégories occidentales traditionnelles<sup>106</sup>, se sont réappropriés le terme sans pour autant le rattacher à la conceptualisation qui en a été faite. Il est utilisé pour nommer des expériences démagogiques (Péronisme, Gétulisme principalement) qui faisaient référence à un peuple mystérieux, en même temps qu'elles se construisaient systématiquement autour d'une personnalité charismatique. Qualifier un régime de « populiste » constituait alors une critique par la gauche de la part de lecteurs assidus de Marx et de ses successeurs (Lénine, Trotski, Gramsci, Deutch, Lipset, Althusser ...). Une critique de « cette rhétorique démagogique » qui, par l'appel à un peuple imprécis, venait à contredire l'interprétation marxienne de la société en terme de lutte des classes, mais permettait en revanche une mobilisation large du corps électoral.

Néanmoins, pour ces auteurs critiques, parmi lesquels G. Germani, T. S. Di Tella, et Francisco Weffort furent les plus renommés, le populisme n'en constituait pas moins une expérience paradoxale. S'il furent et restent encore avant tout un style politique autoritaire et démagogique, il n'en demeure pas moins que les populismes eurent plusieurs conséquences largement positives : Au premier chef, ils permirent aux peuples concernés de gagner une dignité ainsi qu'une certaine forme de liberté jamais auparavant conquise :

*« Que le dictateur a fait de la démagogie est certain, mais ce n'est pas au niveau des avantages matériels qu'elle a eu lieu. Les travailleurs qui appuyaient la dictature, loin de se sentir dépouillés de la liberté, étaient convaincus de l'avoir conquise. La liberté qu'ils avaient perdue était une liberté qu'ils n'avaient en fait jamais eue. Celle qu'ils croyaient avoir gagnée était une liberté concrète, immédiate, celle d'affirmer leurs droits contre les patrons et les contremaîtres, celle d'élire leurs délégués, de gagner des litiges aux tribunaux du travail, celle de se sentir maîtres chez eux. »<sup>107</sup>*

---

<sup>106</sup> Lesquelles associent le péronisme ou le gétulisme à la lumière des fascismes européens.

<sup>107</sup> Gino GERMANI, « *Politique, société et modernisation* », Gembloux, Duculot, 1972

Les populismes (et notamment le Péronisme) permirent aux masses populaires de prendre conscience de leur importance, comme force sociale, mais aussi par le fait qu'ils furent investis d'une capacité d'action importante. Par conséquent, un autre apport des populismes latino-américains fut de permettre la participation du peuple aux affaires nationales. Non seulement au travers des formes instituées par la démocratie représentative (le suffrage universel a été réellement pratiqué dans la plupart des expériences populistes) mais encore par la reconnaissance de formes de participation non conventionnelles, dans une large mesure spontanées comme dans le cas des grèves et manifestations qui permirent la libération de Perón le 17 octobre 1945. Le peuple participait au destin de la nation, par « *l'exercice d'un certain degré de liberté effective complètement inconnue et impossible dans la situation antérieure à l'établissement du régime national-populaire* »<sup>108</sup>.

Les populismes latino-américains furent en outre étroitement liés aux seuls *welfare states* que l'Amérique Latine ait connus. Par une relative distribution de la richesse nationale et par la mise en place de politiques sociales d'envergure, ils produisirent des changements considérables dans la vie de tous les jours, de sorte qu'ils marquèrent positivement l'imaginaire latino-américain. Ils laissèrent donc « *des traces si mythiques et chargées de souvenirs émotionnels que toute étude de cas se doit de les intégrer* ». <sup>109</sup>

Petit à petit, cette conception du populisme, s'imposa sur la scène internationale, à tel point que du rang d'exception, elle devint finalement la norme, malgré ses innombrables paradoxes. L'analyse moderne du populisme se révéla ainsi fortement marquée du sceau de l'Amérique Latine.

Néanmoins, dans la conscience collective française tout du moins, le populisme ne semble pas faire référence aux mêmes précédents. Alors qu'en Amérique Latine il a été synonyme du « *seul welfare state que le continent ait connu* », mais aussi d'une entrée du peuple dans la vie politique, en même temps qu'il nourrissait des travers autoritaires et démagogiques, il semble qu'en Occident

---

<sup>108</sup> *Ibid.*

<sup>109</sup> QUATTROCCHI-WOISSON, Diana, « Les populismes latino-américains » in RIOUX, Jean-Pierre, *op. cit.*

il ne se comprend qu'en négatif : démagogie, autoritarisme, verticalisme, intentions manipulatoires, constituent aux yeux du profane, la sève du populisme. Loin d'accéder à un entendement qui serait à la hauteur de l'histoire complexe de ce concept, celui-ci tend généralement à diaboliser le populisme et les régimes qui s'y rattachent. Consécutivement de sa popularisation, « *le suremploi polémique a fait de ce terme une étiquette disqualificatoire et un opérateur d'amalgame permettant de stigmatiser, en les rassemblant abusivement, un certain nombre de phénomènes sociopolitiques ou de leaders jugés détestables ou redoutables par celui qui les dénonce.* »<sup>110</sup>

Dans notre tentative de cerner la spécificité des conseils communaux à travers le concept de populisme, nous élaborerons donc une définition *sur mesure* du populisme, laquelle sera nourrie des analyses antérieures sur ce concept.

## 2.1.2. Définition extensive du populisme et enjeux analytiques

### 2.1.2.1. Définition

Fondamentalement, le populisme apparaît avant tout comme un type particulier de mobilisation des masses, à l'usage de leaders charismatiques, dans une perspective de rupture avec l'ordre établi. Le populisme de Mussolini et de Perón, celui de Le Pen et de Chavez, partagent ensemble un style, une rhétorique politique qui mettent en forme des matériaux symboliques susceptibles de faire mouche au sein des classes populaires. Il s'agit d'exploiter, le ressentiment populaire, des préjugés - fondés ou non -, des événements historiques marquants, dans le but de convertir tout ceci en capital politique. Le populisme n'est donc pas une idéologie, il ne propose pas de doctrine et encore moins un programme définis. Au contraire, il se fixe « *en de multiples lieux idéologiques, prenant la coloration*

---

<sup>110</sup> P. A. TAGUIEFF, « *Le populisme et la science politique* », *op.cit.*

*politique du lieu d'accueil* »<sup>111</sup>. Il se révèle ainsi être un outil stratégique, potentiellement à l'usage des puissants, mais pas nécessairement. Du fait qu'il n'est pas lié à une idéologie et qu'il se présente avant tout comme un style, une rhétorique, il peut être utilisé à de nombreux desseins : perspective moderniste / traditionnaliste, de droite / de gauche, démagogique / transformatrice, réactionnaire / progressiste. De là vient son ambiguïté, d'un côté, il est partagé par un certain nombre d'expériences ayant en commun « un air de famille » (Wittgenstein), un style, une rhétorique populiste, de l'autre, il rassemble des projets politiquement antagonistes, n'ayant rien d'autre en commun qu'une certaine manière de faire la politique.

Parallèlement, en tant qu'outil politico-électoral, les populismes ont systématiquement désigné le *peuple* comme sujet de l'histoire. C'est cela la nouveauté, le tour de force du populisme : s'extirpant de la doxa marxiste, qui apparente le peuple à une classe sociale définie, il substitue au prolétariat - le sujet marxiste de l'histoire – un peuple plus large et imprécis, jamais défini, pouvant varier selon les expériences et les contextes politiques. Alors que dans une perspective révolutionnaire, le prolétariat, de part la réduction numérique qui l'a affecté, et les coups qui lui ont été portés<sup>112</sup> n'apparaît plus comme pertinent pour impulser des changements dans une perspective démocratique, la référence à un peuple imprécis, celui des « opprimés », des « laissés pour compte », des « oubliés » autorise la constitution d'un front large sur une base symbolique, voire même imaginaire. Ce qui compte n'est désormais plus l'appartenance à une classe définie, délimitée, mais plutôt le *sentiment* d'appartenance à la catégorie des victimes du système institué.

Le sujet historique des populismes, est donc fondamentalement la victime : de l'impérialisme et de l'oligarchie, de la corruption et du clientélisme, des inégalités et de la pauvreté, et finalement de l'injustice<sup>113</sup>. Il se définit avant tout en négatif, par opposition à un *anti-sujet* bien souvent à l'origine du sujet lui-même. A

---

<sup>111</sup> TAGUIEFF, *Op. cit.*

<sup>112</sup> BOLTANSKI, Luc, CHIAPELLO, Eve, « *Le nouvel esprit du capitalisme* », *op. cit.*

<sup>113</sup> Notons à ce propos que le parti péroniste, fut nommé « parti justicialiste ».



l'image de ce qu'écrivait Clastres à propos de l'archéologie de la violence dans les communautés amazoniennes<sup>114</sup>, il semble donc que les populismes parviennent à forger leur puissance politique par l'unification d'un *peuple*, contre quelque chose : l'impérialisme, l'oligarchie etc.

Sur le plan rhétorique, ce qui permet de reconnaître le populisme, s'avère par conséquent être « *une certaine structure polémique* ». D'un côté, il se manifeste par un appel au peuple, lequel est idéalisé, promu au rang de sujet de l'histoire ; de l'autre, il rejette les structures et institutions héritées, parmi lesquelles, la démocratie représentative, réputée corrompue et oligarchique, est au premier plan. En tant qu'actrice principale de la décision, et donc du devenir de la nation (le parlement est donc le *sujet historique* de la démocratie représentative), celle-ci est stigmatisée, vilipendée et rendue responsable de la misère, de l'injustice etc. Pour Taguieff, la rhétorique populiste est ainsi « *structurée par le blâme et l'éloge* »<sup>115</sup>, elle est manichéenne, simpliste et ne tient pas compte de la complexité du politique. Pour Laclau, « *ce qui rend populiste un discours idéologique est une forme particulière d'articulation, en lui, des interpellations populaires-démocratiques comme un ensemble synthétique, en opposition à l'idéologie dominante* »<sup>116</sup>, et aux institutions dominantes.

Les leaders populistes se reconnaissent par conséquent à ce qu'ils pratiquent *l'appel direct au peuple*, et rejettent toute forme de médiation, laquelle est associée à la représentation et donc à l'anti-sujet du populisme. Il en résulte une forte personnalisation du politique, lequel s'incarne alors dans une relation symbiotique, à certains égards intimiste, entre un leader charismatique et le peuple, ces deux acteurs se potentialisant mutuellement : le leader, par le fait qu'il cherche à exploiter le ressentiment populaire, puise dans sa compréhension du « peuple », les éléments qui lui permettront de s'approprier ses suffrages. En retour, le « peuple » trouve dans le leader populiste l'expression synthétique et structurée de ses revendications.

---

<sup>114</sup> En quelques mots : L'anti sujet que représentent les *autres* communautés, permet à la communauté de persévérer dans son être. La guerre acquiert une utilité fonctionnelle en ce qu'elle permet de souder la communauté. Le sujet se définit et se perpétue grâce à un anti-sujet. Voir Pierre CLASTRES, *Archéologie de la violence, la guerre dans les sociétés primitives*, Paris, Revue Libre, 1977

<sup>115</sup> TAGUIEFF, *op. cit.* p. 24

<sup>116</sup> Ernesto LACLAU, *Politics and ideology in Marxist theory, Capitalism – Fascism – Populism*, Londres, Verso, 1979, p. 143

Il n'est donc pas étonnant de trouver dans le discours populiste, « une transgression de la temporalité du politique »<sup>117</sup>, laquelle se manifeste par des « rêves d'immédiateté »<sup>118</sup>, une politique de l'urgence qui viserait à solutionner tout, tout de suite : « *D'après la minutieuse recension effectuée par Javier Santiso, près de 70% des lois péruviennes ont été votées, au cours des deux premières années du mandat d'Alberto Fujimori, au travers de ce "mécanisme de compression temporelle". En Argentine, plus de trois cents décrets d'urgence ont été approuvés en moins de quatre ans de gouvernement de Carlos Menem, soit dix fois plus que durant toute l'histoire démocratique du pays entre 1853 et 1989* »<sup>119</sup>. Aussi la politique populiste consiste t'elle bien souvent à pallier les déficiences d'ordre structurel du système politico-économique par des réformes ou des actions à la marge, qui sans toucher au cœur du problème, en atténuent cependant les effets. L'objectif est de parer au plus pressé, mais il ne conduit pas à éradiquer le « mal » à la racine. C'est par exemple faire pleuvoir les pétrodollars dans les quartiers populaires sans que cela s'inscrive dans un projet plus global de réduction du chômage et de la pauvreté<sup>120</sup>.

Le populisme, en tant qu'instrument politico-électoral, s'apparente ainsi à un type de mobilisation des masses, qui dans bien des cas s'avère démagogique. Sa stratégie vise à promettre, à faire rêver des peuples en manque de reconnaissance ou de perspectives. Il s'épanouit donc dans des situations de crise, de légitimité ou de légitimation politique, où les masses populaires, loin de faire confiance au système de représentation qui les a mené là où elles sont, loin d'être capable d'envisager elles-mêmes des solutions, s'en remettent à un « sauveur », considéré comme capable, lui, de les trouver et de les mettre en place. Souvent prétentieux quand à leurs propres capacités, parfois simples manipulateurs du ressentiment populaire, les leaders populistes entretiennent alors des illusions l'espace d'un temps. Comme le note encore Taguieff, il s'agit donc essentiellement de

---

<sup>117</sup> Eric DUBESSET, *Néo-populisme et mal gouvernance en Amérique Latine et dans la grande Caraïbe*, in : *Revue Politeia, Les Cahiers de l'Association Française des Auditeurs de l'Académie Internationale de Droit Constitutionnel*, n°7, Octobre 2005, pp. 307-324

<sup>118</sup> TAGUIEFF, *op. cit.*, p 24

<sup>119</sup> DUBESSET, *op. cit.*

<sup>120</sup> Haiman El Troudi, conseiller politique d'Hugo Chavez, note ainsi : « [Jusqu'en 2001] c'était un moment palliatif, c'était une logique populiste. [...] Le populisme est valide, parce que c'est l'action qu'engage un gouvernement pour solutionner un problème ponctuel et conjoncturel de la population, mais il ne cherche pas la solution structurelle ». Haiman EL TROUDI, *op. cit.*

phénomènes transitoires, incapables qu'ils sont de proposer un projet politique cohérent pour les nations qu'ils représentent ... A moins qu'ils ne s'articulent à une idéologie politique compatible avec le populisme.

Sur le plan idéologique à proprement parler, le populisme articule trois caractéristiques fondamentales qui lui permettent de se combiner à divers projets politiques, aussi antinomiques soient-ils. Premièrement, il suppose un leader charismatique ; deuxièmement, il tend à idéaliser, au moins sur le plan rhétorique le peuple ; troisièmement il rejette le système représentatif. Il peut donc se traduire par un ultra-démocratisme, par un pseudo-démocratisme, par un antidémocratisme.

La forme ultra-démocratique du populisme articule le rejet de la démocratie représentative à l'idéalisation du peuple en proclamant la nécessité de confier le pouvoir à ce dernier. Ainsi, la démocratie représentative – réputée corrompue, inefficace - se voit condamnée au profit des logiques de la démocratie directe. L'idéalisation du peuple des populistes conduit à l'investiture de celui-ci en tant qu'acteur politique à part entière. En lieu et place de ses représentants, les citoyens exercent dès lors directement les fonctions du politique, à travers référendums et assemblées, grâce à des mécanismes de décentralisation et de fédéralisation du pouvoir, tel que c'est le cas pour le régime politique Suisse, catalogué par Margaret Canovan comme régime de type populiste. Il en va de même pour les conseils communaux vénézuéliens qui, comme nous l'avons vu, sont une forme ultra-démocratique de gestion des politiques publiques. Dans ces cas précis, le populisme engage donc une démocratisation de la démocratie et de la légitimité démocratique en tant qu'il cherche à donner le pouvoir au peuple, à faire de celui-ci le protagoniste légitime du politique.

S'agissant de la variante pseudo-démocratique du populisme, elle s'incarne dans différents types de régimes : le premier a été identifié par Guillermo O'Donnell, il s'agit de démocraties délégatives formellement distinctes du type-idéal de la démocratie représentative, en ce qu'elles délèguent le pouvoir à une tierce personne, un leader, lequel s'arroge une liberté quasi-totale d'action.

Comme le note O'Donnel : « *Les démocraties délégatives s'appuient sur cette hypothèse de base : [la personne] qui remporte une élection présidentielle acquiert le pouvoir de gouverner le pays comme elle le juge approprié. Le président est l'incarnation de la nation et le principal arbitre de l'intérêt national, qui est défini par lui-même* ». <sup>121</sup> Ici, le rejet de la démocratie représentative conduit à une concentration du pouvoir dans les mains du souverain lequel affiche le service du peuple comme objectif, mais n'est pas contrôlé par des contrepouvoirs. La délibération est donc inexistante.

D'autre part on peut voir un pseudo-démocratisme dans les projets dont l'intention est manipulatoire : Il s'agit alors d'exploiter le rejet, partagé en temps de crise, de la démocratie représentative ainsi que de ses avatars, et d'idéaliser le peuple en flattant ses convictions, dans le but de recueillir ses suffrages, pour finalement mener des politiques sans rapport avec les aspirations nourries par celui-ci. Il semble que ce type de populisme soit très proche du néo-populisme tel qu'il est compris par certains analystes. Pour E. Dubesset, comme pour Javier Santiso, « *l'un des dénominateurs communs des leaders néo-populistes consiste en effet à se présenter, en campagne électorale, comme farouches pourfendeurs du néolibéralisme, avant de l'adopter plus ou moins brutalement en cas de victoire. Cette dualité renvoie à la question de la dissimulation et de l'opportunisme électoraliste qui est au cœur du phénomène. Comme le suggère métaphoriquement J. Santiso, le néo-populiste latino-américain est une sorte de caméléon. Pour maximiser ses voix électorales, ce virtuose du camouflage, de la dissimulation et de la palinodie se lance dans une campagne électorale anti-establishment et anti-libérale, puis, une fois élu, fait volte-face.* » <sup>122</sup> La variante pseudo-démocratique du populisme, où le néo-populisme pour certains, que Menem incarne parfaitement, conduit donc ses instigateurs à nier ce qui fait l'essence du populisme : à savoir un rejet des institutions représentatives et un « *mouvement vers le peuple, en faveur du peuple, en écho du peuple* » <sup>123</sup>, pour adopter finalement une « *stratégie de séduction du peuple, [qui vise à] le subordonner en le flattant, ou [à] acquérir le*

---

<sup>121</sup> Guillermo O'DONNEL, « Democracia delegativa ? », *Novos estudos*, CEBRAP, octobre 1991, p. 31

<sup>122</sup> DUBESSET, *op. cit.*

<sup>123</sup> TAGUIEFF, *op. cit.*

*pouvoir politique* »<sup>124</sup>. Il semble que cette version du populisme soit la plus répandue dans les consciences universitaires, journalistiques et populaires. Néanmoins, elle ne constitue pas la sève de ce style politique, n'étant partagée que par certaines expériences, mais non par toutes.

Le versant antidémocratique du populisme s'incarne enfin dans des régimes qui articulent le rejet de la démocratie représentative et l'idéalisation du peuple par le biais d'un despotisme prétendument éclairé mais souvent dictatorial et obscurantiste. Le leader, ou plutôt le dictateur, prétend alors agir pour le peuple sans le peuple. Ce type de populisme, s'il condamne les élites de la démocratie représentative, n'en n'est pas moins extrêmement élitiste. En supposant l'inutilité politique du peuple, et en lui fermant les portes de la gestion du politique. Cette configuration s'est notamment manifestée dans les populismes africains de la période postcoloniale (Mobutu, Idi Amin Dada ...).

Néanmoins, pour la majorité des expériences latino-américaines, le populisme a largement été associé, comme nous l'avons déjà souligné, à des politiques progressistes. Bien souvent, celui-ci a été synonyme de « constitution d'un peuple en politique », qu'il soit imaginaire ou non, comme dans le cas du péronisme qui permit à des masses marginalisées d'acquérir un rôle politique ainsi que d'obtenir des avantages matériels par le biais des politiques sociales impulsées. Il a donc dans plusieurs cas, permis une démocratisation du champ politique, quand la démocratie formelle représentative se caractérisait par des mécanismes oligarchique, élitiste et finalement très peu démocratique de gestion du politique. Tel que le note Taguieff dans une analyse nuancée, « *l'ambiguïté du populisme latino-américain tient, elle aussi, à ce que celui-ci se présente à la fois comme manipulation des masses, expression de la montée politique des classes populaires et processus d'intégration de celles-ci dans le système politique qui jusque là les excluait. [...]. Ses diverses figures oscillent entre un fonctionnement démagogique et la fonction protestataire, impliquant une prise de parole des*

---

<sup>124</sup> *Ibid.*

*classes populaires et leur entrée dans l'espace public de la démocratie moderne.»*<sup>125</sup>

Au final, si l'on devait résumer de manière synthétique ce qu'est le populisme, nous pourrions dire qu'il est fondamentalement un style, une rhétorique politique se basant sur deux sujets historiques : un *sujet* (le peuple) et un *anti-sujet* (les institutions, personnes et héritages qui aliènent le sujet) ; le leader n'étant censé être qu'un *adjuvant* au service du peuple<sup>126</sup>. Il peut par suite adopter une multitude de visages, et s'incarner aussi bien dans l'ultra-démocratie comme dans l'antidémocratie, dans le progressisme comme dans la réaction, dans le meilleur comme dans le pire. Il est en outre une forme politique dont le contexte de prédilection et d'épanouissement est celui de la crise, politique, économique, de légitimité. Il ne devrait donc pas faire l'objet d'un jugement négatif *a priori*. Au contraire, il est nécessaire de contextualiser et d'analyser systématiquement les expériences qualifiées de populistes. On finirait sinon par croire que la Suisse est un régime politique autoritaire, démagogique et finalement illégitime. Nous aurions pu évoquer dans cette partie un certain nombre de typologies servant à l'analyse du populisme. Nous les réservons finalement pour la caractérisation du populisme chaviste. Ainsi nous mêleront la théorie à l'expérience.

#### 2.1.2.2. *Enjeux analytiques*

Trois voies peuvent être empruntées pour aborder la question du populisme. La plus ambitieuse est incarnée par Ernesto Laclau qui tente de cerner l'unicité *des* populismes par le biais d'une théorie générale, universelle, *du* populisme. C'est donc à son essence que s'intéresse l'auteur. A cette quête complexe, s'oppose une analyse phénoménologique, non moins ambitieuse, du populisme développée par Margaret Canovan<sup>127</sup>. Dans son étude, celle-ci analyse les différents types de populisme de manière à cerner leurs spécificités, sans prétendre les unifier au sein d'une théorie générale. A cette spécification minutieuse de leur diversité, et à la

<sup>125</sup> *Ibid.*

<sup>126</sup> En témoignage par exemple, la célèbre phrase du leader populiste, populaire et assassiné colombien, J. E. Gaitan : « Je ne suis pas un homme, je suis un peuple »...

tentative d'élaborer une théorie générale du populisme, une troisième voie se présente, avec pour objectif de traiter ce concept comme une catégorie radiale. Cet axe de recherche, défendu par Taguieff, se propose d'identifier des cas prototypiques et archétypaux des diverses formes du populisme, puis d'identifier les variantes, les sous-types qui s'y rattachent. Cette approche semble la plus sage puisque d'une part, elle ne nie pas l'extrême diversité des expériences populistes, et que, d'autre part, elle autorise une généralisation raisonnable pour des expériences similaires. Faut-il, dans cette optique, considérer le chavisme et les conseils communaux comme un sous type, une variante de quelque expérience populiste antérieure ? Il est indéniable que cette voie pourrait être explorée avec succès. Le chavisme emprunte nombre de ses traits au péronisme argentin ainsi qu'à d'autres formes de populismes historiques. Néanmoins, par les nouveautés qu'il institue, à travers les conseils communaux notamment, il nous semble plus clair de le considérer comme un prototype, un archétype naissant. En quelques années, le chavisme s'est en effet constitué une réputation à part entière. Alors qu'il ne fait que rarement référence à l'expérience péroniste et encore moins aux autres, des expériences (Rafael Correa en Equateur par exemple), des partis et des personnes se réfèrent en revanche au chavisme et à ses avatars : le socialisme du 21<sup>ème</sup> siècle, la révolution bolivarienne traduisent ainsi une sorte de troisième voie, radicale et fonctionnelle, dotée d'une importante autonomie vis-à-vis des expériences du passé.

## **2.2. Populisme, chavisme et conseils communaux**

Nous considérons, dans cette sous partie, le chavisme comme un nouveau type de populisme, archétypal, prototypique. Partageant de nombreux traits de ce style, de cette forme politique, il ne les recoupe cependant pas tous, et en invente parfois. Il est donc nécessaire de faire le tri : en quoi et dans quelle mesure le chavisme s'inspire t'il du populisme ? Nous utiliserons en premier lieu la typologie esquissée par Taguieff, pour cerner la spécificité du populisme bolivarien.

---

<sup>127</sup> Margaret, CANOVAN, *Populism*, New York, Harcourt Brace, 1981

### 2.2.1. Le populisme bolivarien dans ses différentes dimensions

Pour cet auteur, l'ambiguïté du populisme tient à ce qu'il relève de plusieurs domaines de signification, il pourrait être de manière non exclusive un mouvement, un régime, une idéologie, une attitude, une rhétorique et donc s'appliquer à des régimes, des partis ou des personnes.

#### **Populisme-mouvement**

C'est un type de mobilisation des classes moyennes et populaires qui articule une dimension nationaliste à une fonction protestataire. Il est en outre à la fois expression et exploitation, de l'irruption des masses dans l'espace public du politique. Au regard de cette définition succincte, le chavisme est bien un populisme-mouvement en ce qu'il a construit sa popularité sur le rejet de l'impérialisme (nationalisme) et sur la contestation de la légitimité des institutions héritées de la quatrième république (fonction protestataire). Il a par conséquent été l'expression d'un mécontentement partagé par les classes moyennes et populaires, ce qui lui a permis d'accéder au pouvoir et de s'y maintenir (exploitation).

#### **Populisme-régime**

« *Il s'agit en réalité de régimes autoritaires ou semi plébiscitaires, dans lesquels un chef charismatique, démagogue classique ou video-politique s'adresse directement aux masses, tirant sa légitimité de ce qu'il incarne le peuple.* » Ici encore, plusieurs particularités du chavisme sont identifiables : Le régime bolivarien, parce qu'il rejette, au moins sur le plan rhétorique, les instances représentatives de médiation, fonctionne essentiellement sur une relation directe entre le leader charismatique Hugo Chavez, et le peuple. Cette verticalité du pouvoir est permise par les technologies de l'information et de la communication, que Chavez manie très bien. Par le biais de ses émissions fleuves intitulées *Alo Presidente*<sup>128</sup>, Chavez parle au peuple en même temps qu'il recueille et exprime ses attentes. Durant plusieurs heures, il détaille les avancées du gouvernement, les

---

<sup>128</sup> *Alo Presidente* nait en 2002, après la tentative de coup d'état contre le président élu.



chiffres clés, met en lumière les possibilités, les droits, les devoirs conférés la constitution. Il solutionne des problèmes au cas par cas, reçoit des personnalités, s'associe à l'actualité de la nation (Copa America dernièrement), mais aussi chante, danse parfois. Dans une large mesure, Alo Presidente se révèle ainsi être un programme majeur d'information. Du droit à l'économie, en passant par la politique ou la philosophie, Chavez offre sa vision du monde, et les traductions qu'elle implique sur le plan politique. Il fait de cette manière écho à la classe moyenne et surtout à la classe populaire de laquelle il est issu. Par le ton employé, les thèmes choisis, les axes développés, il donne petit à petit une vision du monde à partager, marquée par les figures du Christ et de Bolivar, des Indigènes et du socialisme. Finalement, en incarnant le peuple, il semble que Chavez soit en train de former un peuple. Ou plutôt de révéler le peuple à lui-même, passant de peuple *en-soi* à peuple *pour-soi* (...), selon un clivage qui opposerait non la bourgeoisie au prolétariat, mais les partisans du projet bolivarien à leurs opposants (le sujet contre l'anti-sujet). Taguieff note en outre qu'il peut (sans que cela soit obligatoire) y avoir de la démagogie dans le populisme-régime. Il ne semble pas que ce soit le trait le plus marquant du populisme chaviste. Pendant la période 1998-2001, l'arrivée de Chavez fut en effet marquée par un discours assez tourné à gauche sans qu'il n'y avait pas de stratégie claire à adopter. Néanmoins, par la suite, les promesses furent suivies d'actes forts qui conduisirent à une tentative de coup d'état en 2002. En 2004, un nouvel approfondissement fut donné à la révolution bolivarienne, qui conduisit à la large réélection de Chavez en décembre 2006. L'expression socialisme du 21<sup>ème</sup> siècle fût révélatrice d'une volonté d'inscrire le bolivariisme au sein d'un projet unifié et cohérent.

### **Populisme-idéologie**

Fondamentalement, l'idéologie populiste consiste à idéaliser le peuple, à placer à son endroit les croyances les plus profondes. Le salut résiderait dans le peuple, il s'agirait alors « *d'un isme au contenu minimal* », dont le seul programme serait d'œuvrer pour et par le peuple (le leader populiste étant considéré comme une simple manifestation de la volonté populaire). Aussi le populisme peut-il se combiner avec divers contextes et idéologies. Sur le plan idéologique, il peut aussi

bien fusionner avec le néolibéralisme (Sarkozy, bien que celui-ci n'a pas exclu une certaine dose de protectionnisme dans sa politique économique), qu'avec le socialisme, la social-démocratie, ou l'anarchisme (ce dernier étant une idéologie populiste par excellence puisqu'il consacre le peuple comme moyen et comme finalité de son action). Ce qui importe n'est pas tant le contenu, que la *croyance* en le bien-fondé du contenu de l'idéologie à adopter.

A l'évidence, l'idéologie bolivarienne comporte une part importante de populisme. Que ce soit au début de son mandat (1998 – 2001), où une politique relativement néolibérale fut adoptée afin d'attirer les capitaux<sup>129</sup>, ou par la suite, avec l'adoption progressive d'une rhétorique et de mesures socialisantes, ce fut toujours en fonction d'une croyance (en le bien-fondé - conjoncturel pour la première période - de tel ou tel programme idéologique), que les politiques chavistes furent adoptées. Au surplus, l'actualité du processus bolivarien témoigne d'un rôle croissant joué par le « peuple » organisé, dans la gestion des affaires de l'état. Outre le fait que la qualité de citoyen concerne de plus en plus de vénézuéliens (5 millions de plus qu'en 1998<sup>130</sup>), ce qui augmente d'autant le nombre d'électeurs, les conseils communaux ainsi que les autres formes de démocratie participative dotent le peuple d'un certain nombre de prérogatives politiques. Comme nous le notions dans une autre partie, le peuple est alors envisagé dans une double perspective : stratégique et idéale. D'une part, en prenant le contrôle d'une partie de la gestion des affaires publiques, il serait le seul en capacité d'éradiquer la corruption, le clientélisme, l'inefficience qui caractérisent les institutions héritées de la quatrième république. D'autre part, la consécration du peuple en tant qu'acteur majeur du politique, conduirait à une démocratisation de la démocratie et de sa légitimité.

Comme mode d'action politique, les conseils communaux sont typiquement de la démocratie directe, laquelle se rattache à l'anarchisme ou au socialisme anti-autoritaire / démocratique. Ainsi, ils se rattachent dans leur perspective stratégique

---

<sup>129</sup> LANDER, Edgardo, « *Le Venezuela à la recherche d'un projet contre hégémonique* », *op.cit.*

<sup>130</sup> RAMONET, Ignacio, *op. cit*

à la version noble du populisme, et dans leur perspective idéologique au socialisme libertaire (et plus précisément au municipalisme libertaire).

### **Populisme-attitude**

Celui-ci suppose qu' « *il existe des attitudes populistes indépendamment des visions ou des traditions plus ou moins structurées. [...] Il en va ainsi de l'idéalisation du "populaire" (culture, mentalité, moralité etc.) ou des attitudes d'hostilités envers les élites* ». Ce sont par exemple les adeptes de la « théorie du complot » ou du « tous pourris ». Chavez en fait partie.

### **Populisme-rhétorique**

Il consiste en un « *discours démagogique de l'âge démocratique* ». Le leader populiste manipule alors les masses par la désignation d'un bouc émissaire (l'anti-sujet), cause des maux de la nation, et par le recours à des promesses intenable ou illusoire, dans le but d'acquiescer le suffrage et le soutien des citoyens. Le chavisme ne rentre pas dans cette catégorie. S'il fonctionne effectivement par opposition à un anti-sujet et désigne donc un bouc émissaire, s'il promet aussi beaucoup de choses, il n'est pas pour autant manipulateur. Les discours sont suivis d'actes : la contestation de l'oligarchie donne lieu à une réforme progressive de la *géométrie du pouvoir* vénézuélienne. Les promesses concernant l'amélioration des conditions de vie des vénézuéliens ont quant à elles débouché sur une série d'avancées socio-économiques majeures. Réduction du chômage et de la pauvreté, accès pour tous à l'éducation, à la santé et aux produits de première nécessité. Démocratisation de la sphère de l'information et du champ politique. Réduction du temps de travail, socialisation de certains moyens de production etc. Il n'y a guère que sur le plan géopolitique que le discours de Chavez s'avère démagogique : alors qu'il stigmatise l'impérialisme étasunien, cela ne l'empêche pas d'avoir des relations économiques florissantes avec « l'empire ». Est-ce pour autant de la démagogie manipulateur ? Pour se réaliser, le projet nationaliste bolivarien a besoin de se *bâtir contre* quelque chose, en même temps qu'il nécessite des devises pour mener à bien ses politiques. Sur ce dernier point, se passer des pétrodollars étasuniens s'avère illusoire. En revanche sur le plan moral Chavez attaque opportunément la

géopolitique américaine qui, finalement sert à définir en négatif sa propre géopolitique. L'ALBA s'oppose à l'ALCA et la logique de coopération s'oppose à celle de concurrence. Il s'agit donc beaucoup plus d'un pragmatisme que d'un démagogisme. L'aspect, contradictoire par rapport aux faits, du discours bolivarien, servant en tout point le processus bolivarien : sur le plan matériel (afflux de pétrodollars), sur le plan politico culturel (promotion d'un modèle contre hégémonique).

### **Populisme-type de légitimation**

Le populisme résulterait ici d'une crise de légitimité. Il désignerait « *un mode de légitimation provisoire et transitionnel, post-dictatorial* », pour les populismes latino-américains. Se basant sur la souveraineté du peuple et la domination charismatique, il mettrait en scène la « cause du peuple » laquelle s'avère être au fondement du populisme. S'agissant du chavisme, il résulte bien d'une crise de légitimité mais il n'est en revanche pas post-dictatorial, issu qu'il est de la crise de la quatrième république et de son modèle représentatif. Il n'est par conséquent ni *pré-démocratique* ni *post-démocratique*, mais se base par contre explicitement sur les références à la souveraineté du peuple et sur un système qui la consacre. La domination charismatique est en outre clairement présente dans le processus bolivarien. Mais comme le faisait remarquer Mathieu Commet lors d'un colloque intitulé « *La république Bolivarienne du Venezuela : ruptures et continuités* »<sup>131</sup>, ce charisme est plus la résultante du parcours physique et idéologique d'Hugo Chavez, d'un imaginaire historique commun aux classes populaires vénézuéliennes et à son leader, qu'une manifestation de l'irrationalité des foules. Il faut dès lors historiciser la révolution bolivarienne afin de comprendre pourquoi Chavez séduit les masses, par son discours et par ses actes. Néanmoins, il est tout aussi clair que Chavez possède des qualités exceptionnelles dans l'art de manier le discours et son image.

---

<sup>131</sup>Organisé le 8 juin 2007 à l'Institut des Hautes Etudes sur l'Amérique Latine (IHEAL)

L'analyse des différents domaines de signification du populisme et les parallèles qui ont été établis avec le processus bolivarien permet de tirer quelques premières conclusions :

Tout d'abord, il est impossible de juger *à priori* d'un populisme, celui-ci pouvant être bon comme mauvais, progressiste comme réactionnaire, démocratique autant qu'autoritaire. Dans le cas vénézuélien, l'*ultra-démocratie* s'articule à des versants autoritaires. Cependant, encore une fois, cet autoritarisme est à relativiser. Loin de faire l'unanimité contre lui, la popularité de Hugo Chavez oscille aux alentours des 70%, ce qui témoigne d'une stabilité de l'opinion publique en sa faveur<sup>132</sup>. Si l'on peut associer cette popularité à l'omniprésence du président sur le plan médiatique, ou encore à son histoire « héroïque », on peut aussi l'attribuer à des politiques pertinentes et courageuses qui, petit à petit modifient les conditions de vie de la population, tout en donnant à celle-ci une reconnaissance dont elle fut largement privée jusqu'à l'arrivée de ce gouvernement.

En second lieu, on remarquera que « le peuple » est invariablement au centre de la définition du populisme. Le populisme-mouvement le mobilise, le populisme-régime en tire sa popularité, le populisme-idéologie l'idéalise, le populisme-rhétorique l'*appelle*, le populisme-type de légitimation en tire sa légitimité. Dans sa version noble, le populisme se révèle donc fondamentalement démocratique en ce qu'il s'articule autour, par et pour le peuple.

De la même manière, dans une analyse du discours bolivarien (lequel, au moins dans ce cas, est porteur conséquences sur le réel), Ricardo Peñafiel note ce qui suit : « *Dans le cas du discours bolivarien, le programme narratif de base consiste en un passage d'un état de corruption nationale vers un état de rédemption dans lequel l'actant par excellence est le Peuple qui cumule les fonctions de Destinateur syntaxique, de Sujet narratif, d'objet du désir et d'état final. En effet, le peuple, dans l'état premier est empêché d'être (aliéné) par l'anti-sujet puntofijismo (cogoyos, élite, oligarchie, partidocracia, corruption, etc.) ; il s'auto-institue (Destinateur) en sujet du désir, en se donnant pour mission sa pleine réalisation*

---

<sup>132</sup> Sondage effectué en juin 2007 par l'agence *Seijas y asociados*.  
Source : <http://www.aporrea.org/actualidad/n97748.html>

(objet du désir) par l'élimination de l'oppression de la partidocracia (anti-sujet). Chavez et les forces politiques liées au projet politique bolivarien sont alors les adjuvants, lorsqu'ils ne sont pas synonymes du peuple lui-même.»<sup>133</sup> On voit clairement la place centrale qu'occupe le peuple dans le discours du populisme. De là à ce que cela se traduise par des actes correspondants sur le terrain de la réalité, c'est une toute autre affaire. Nous pensons néanmoins qu'il en va ainsi pour le cas du processus bolivarien.

### 2.2.2. Politique de la foi contre politique du scepticisme

Pour expliquer le populisme bolivarien, et dans une certaine mesure comprendre l'avènement des conseils communaux, plusieurs qualificatifs issus du champ lexical de l'analyse du populisme peuvent encore être utilisés. Nombre d'entre eux tentent de décrire ce que l'on pourrait appeler à notre tour, un certain enthousiasme populiste. En effet, le populisme fait rêver : par leurs discours enflammés et endiablés, par les promesses et perspectives qu'ils proposent, les leaders populistes s'acquièrent la sympathie des foules, sans toutefois pouvoir garantir que le rêve deviendra réalité. Bien souvent associée à de la démagogie, cette caractéristique du populisme a été analysée de manière similaire par différents auteurs : « *scénario triomphaliste* » pour Bruce Hackerman, « mirage populiste » selon Guy Hermet et enfin, « *politique de la foi* » pour Michael Oakeshott<sup>134</sup>.

Par *politique de la foi*, ce dernier met en lumière à la fois une croyance et un imaginaire particuliers des populismes. Dans sa version manipulatoire, le populisme exploite en effet la crédulité de son public pour la convertir en une croyance... infondée et donc imaginaire, irrationnelle puisqu'elle est sans rapport avec la réalité.

---

<sup>133</sup> Ricardo, PENAFIEL, « *Le discours d'Hugo Chavez au Venezuela, Imaginaire populo-paupériste et suture d'un système politique disloqué* », in CORTEN, André (dir.), « *Les frontières du politique en Amérique Latine, imaginaires et émancipation*, Karthala, Paris, 2006, p. 146

<sup>134</sup> Ces trois expressions ainsi que ces trois auteurs sont cités dans Diane RABY, « *Les leadership charismatique dans les mouvements populaires et révolutionnaires* », Juillet 2007

URL : [http://risal.collectifs.net/spip.php?article2246&var\\_recherche=raby](http://risal.collectifs.net/spip.php?article2246&var_recherche=raby)

Une utilisation plus subtile et constructive de la foi peut néanmoins être envisagée. Par le fait qu'elle est une croyance, la foi n'est pas tributaire du réel. Si celui-ci est noir, rien n'empêche de penser que dans le futur il sera blanc. Il s'agit d'une croyance et donc d'un pari sur l'avenir. S'agissant des conseils communaux, leur imagination ainsi que leur mise en place ne fut possible que parce qu'ils résultaient d'une foi en la démocratie directe, et dans une certaine mesure, d'une croyance en le caractère non utopique de l'« utopie ». Le chavisme, par l'imaginaire libertaire qu'il formule, à travers les conseils communaux et l'idéologie qui les sous-tend, déplace alors les frontières du politique. En dévoilant « *le caractère contingent (non nécessaire) d'un certain ordre social* »<sup>135</sup> et de l'idéologie qui le légitime, il redéfinit la clôture du politique et par conséquent l'horizon des possibles. La croyance se révèle alors libératrice en ce qu'elle permet, de questionner les imaginaires institués, et par conséquent, de produire des politiques ne se situant pas dans le cadre de ces mêmes imaginaires. La croyance informe le présent, lequel, à son tour, influe sur l'avenir. Ce n'est donc pas la croyance qui est nécessairement irrationnelle, mais son rejet *à priori*, par des esprits socialement normés et construits, qui ne peuvent alors envisager que ce que la société leur a permis d'envisager.

Ainsi que le note Castoriadis, dans une perspective similaire (et fondatrice), « *la société [...] se place pour la presque totalité de son histoire dans la clôture : clôture de sa logique, clôture de ses significations imaginaires. Elle fabrique les individus en leur imposant les deux ; elle fabrique à son tour des individus clos, qui pensent comme on leur a appris à penser, donnent du sens à ce que la société leur a appris avoir du sens et pour qui ces manières de penser, de normer, de signifier sont inquestionnables par construction psychique. (...) A travers la fabrication sociale de l'individu, l'institution s'assujettit l'imagination singulière du sujet et ne la laisse, en règle générale se manifester que dans et par le rêve, la fantasmatisation, la transgression et la maladie. Tout se passe comme si l'institution parvenait à couper la communication entre l'imagination radicale du sujet et sa "pensée". Quoi qu'il puisse imaginer, et le sachant ou pas, le sujet ne*

---

<sup>135</sup> PENAFIEL, Ricardo, *op. cit.*

*pensera et ne fera que ce qui est socialement obligatoire de penser et de faire. C'est le versant social-historique du même processus qu'est, psychanalytiquement parlant, le refoulement* ». <sup>136</sup>

Aussi, la *politique de la foi* recèle t'elle un potentiel créateur exceptionnel en regard de la *politique du scepticisme*, caractéristique de nos démocraties occidentales. Politique du raisonnable par excellence, celle-ci se révèle être en panne, en crise, en proie qu'elle est au doute. Dépendants des *significations imaginaires sociales* qui informent leurs consciences <sup>137</sup>, tributaires peut-être aussi de leurs histoires personnelles, les acteurs et défenseurs de la politique du scepticisme semblent bloqués sur le présent et le passé, ne pouvant alors envisager d'autre avenir que la répétition des modèles qu'ils ont appris à considérer comme valides.

Les sciences humaines ont souvent mis en lumière le caractère auto-réalisateur de la croyance et ainsi montré qu'une irrationalité à court terme pouvait se convertir en une rationalité à long terme : Dans le domaine économique, en analysant la fonction de la demande anticipée, J.M. Keynes a par exemple montré que la croyance en des lendemains meilleurs pouvait effectivement faire advenir des lendemains meilleurs, bien qu'il n'y ait pas de raisons *à priori*. En effet, si une entreprise croit qu'elle pourra vendre ses produits, elle sera incitée à les produire et par conséquent à distribuer des revenus. Une part de ces revenus étant destinée à la consommation, ils génèreront de la demande, laquelle permettra à l'entreprise d'écouler sa production (le raisonnement est extrêmement schématique mais néanmoins valable !). Les marchés financiers fonctionnent également dans une certaine mesure sur des anticipations auto-réalisatrices : que l'on considère qu'une entreprise est en bonne santé et sa cotation en bourse grimpera ; si l'on pense à l'inverse qu'elle ne l'est pas, il y a de fortes chances pour que la valeur de son action se déprécie, la conduisant ainsi vers une situation de crise.

---

<sup>136</sup> Cornélius CASTORIADIS, « *Fait et à faire* », Paris, Seuil, 1997

<sup>137</sup> Les significations imaginaires sociales sont ce moyennant et à partir de quoi les individus sont formés comme individus sociaux, pouvant participer au faire et au dire social, représenter, agir, penser de manière compatible, cohérente, convergente même si elle est conflictuelle." C. Castoriadis, « *L'Institution imaginaire de la société* », Paris, Seuil, 1999, p. 528



Ce type de raisonnement existe aussi dans le champ de la science politique : le paradoxe d'Olson souligne par exemple l'aspect à première vue irrationnel de l'action collective et plus particulièrement de l'élection. Pourquoi un individu se déplace t'il pour aller voter, alors qu'il sait pertinemment que les chances qu'il a de peser sur l'issue du vote, sont infinitésimales ? Dans le cas d'une manifestation, comment se fait-il que ce même individu daigne perdre une journée de son salaire alors qu'il sait manifestement qu'il bénéficiera dans tout les cas, des bénéfices de la grève. Pourquoi n'adopte t'il pas le comportement du passager clandestin ?

Dans le cas de l'élection comme dans celui de la manifestation, dans le cas de la demande anticipée, comme dans celui des marchés financiers, mais également dans le cas des conseils communaux, l'avenir fut, et reste tributaire de croyances. Elles informent notre présent et celui-ci construit chaque jour ce que sera notre futur. Aussi, *la politique de la foi*, constitutive du populisme, n'est elle pas nécessairement irrationnelle. Etant la seule à permettre un dépassement des frontières instituées du politique, elle sera sans aucun doute, à l'origine des régimes novateurs des siècles à venir.

### 2.2.3. De la nécessité du populisme

Ainsi, une certaine forme de populisme est-elle souhaitable sinon nécessaire, pour qui désire envisager un avenir au-delà des imaginaires politiques institués. Quand l'on connaît la temporalité extrêmement lente du politique, il est au premier abord difficile de prédire le succès ou l'échec de la transformation d'une société. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : les conseils communaux, le *municipalisme libertaire* qu'ils proposent et plus globalement le projet bolivarien dans son ensemble (qui reste encore à définir) visent à institutionnaliser un nouveau type de société. Dénommé socialisme du 21<sup>ème</sup> siècle, celui-ci n'en est qu'à ses prémices, mais fait déjà jaser les tenants de la sagesse en politique. S'ils reconnaissent quasiment tous le progressisme des mesures adoptées, cela ne les empêche pas de s'évertuer à disqualifier l'origine de ces mesures. A l'origine, le populisme, avec tout ce qu'il signifie dans la conscience du profane :

autoritarisme, démagogie, manipulation des masses, maladie infantile de la démocratie, peuples crédules et ignorants etc. Dès lors, au vu de la clôture mentale de la plupart des analystes du politique, il semble inévitable que les régimes novateurs à venir, quand bien même ils ne seront pas populistes (dans le sens négatif), seront tout de même qualifiés comme tels<sup>138</sup>. Car dans l'esprit des imaginaires institués, l'espoir est associé à l'utopie (la politique de la foi, le rêve, le mirage, le triomphalisme), l'alternative à la démagogie (la politique du scepticisme, la clôture du politique), et par voie de conséquence, le populisme devient une idéologie, minimaliste et manipulateur.

A l'image de Laclau, nous considérerons donc le populisme dans sa version noble, et lorsqu'il est articulé à un socialisme démocratique, comme la forme idéologique la plus avancée de la classe ouvrière.<sup>139</sup>

D'une part, il permet la constitution d'une classe *pour-soi* basée sur un clivage légitime, en ce sens qu'il n'exclue personne *à priori*. Il rend possible la constitution d'un peuple en politique, là où les autres idéologies (révolutionnaires) ont échoué à fédérer suffisamment d'individus, pour gagner la compétition démocratique.

D'autre part, en théorie, il est fondamentalement démocratique, du fait que le « peuple » (*demos*) est son unique projet. Si comme le note Taguieff, il est *un isme au contenu minimal*, il ne rentre alors pas dans les diverses critiques adressées aux autres *-ismes* (libéralisme, capitalisme, communisme, situationnisme, existentialisme, fascisme ...). Se contentant de vouloir le salut du peuple par le peuple, sa malléabilité lui permet de s'adapter à n'importe quel contexte. Qu'il soit difficile et des politiques consensuelles seront adoptées (1998 – 2001 pour le chavisme), qu'il soit favorable et des mesures plus radicales seront prises (2004 – 200?).

Enfin, si comme le pense Laclau, « *le socialisme est la forme la plus élevée du populisme* », alors ils dessinent à eux deux un idéal sociétal et une stratégie

---

<sup>138</sup> L'exemple de la Suisse.

<sup>139</sup> « Dans le socialisme (...) coïncident la forme la plus élevée de « populisme » et la résolution des conflits de classe suprêmes et les plus radicaux. La dialectique entre 'le peuple' et les classes trouve ici le point d'orgue de son unité : il n'y a pas de socialisme sans populisme, et la forme la plus élevée de populisme ne peut qu'être socialiste ». (Laclau, 1977:196-197), in RABY, Diane, *op. cit.*

compatibles avec les différentes cultures humaines. Le christianisme<sup>140</sup> autant que l'Islam, le confucianisme autant que le judaïsme, de même que l'ensemble des *peuples premiers* fonctionnent sur l'idéal communautaire et semblent nourrir par conséquent des affinités avec le socialisme.

### **2.3. L'ultra-démocratie comme aboutissement de l'imaginaire populiste**

En participant d'une redéfinition de la légitimité démocratique, en institutionnalisant un mode ultra-démocratique de gestion du politique, les conseils communaux nourrissent de profondes affinités avec le populisme. En leur sein, le peuple devient l'origine autant que la fin du politique. Comme dans le cas du populisme, le salut du peuple passe par le peuple. Ils peuvent ainsi être analysés comme une traduction institutionnelle du populisme, comme l'aboutissement idéal de ce dernier. Rejet de la démocratie représentative et des logiques déléгатives, appel du peuple, consécration de ce dernier comme souverain de la nation, source unique de la légitimité, seule expression possible de la volonté populaire et générale, croyance, foi en celui-ci et en l'avenir qu'il se réserve.

---

<sup>140</sup> Voir ELLUL, Jacques, « *Anarchie et christianisme* », Paris, La table ronde, 1998



## ***Partie 3 : Conseils communaux : conditions de possibilités d'une institutionnalisation***

Nés en avril 2006, les conseils communaux n'en sont qu'à leurs débuts. Concrètement, 26 000 d'entre eux se sont déjà constitués. A cette fin, une commission promotrice et une commission électorale se sont mises en place dans le but d'organiser le recensement de la communauté, la convocation d'une assemblée constituante, l'élection des porte-paroles et membres des différentes commissions etc. La formalisation du conseil communal a par suite fait l'objet d'une vérification procédurale pour être finalement validée ou non.

Pour une partie d'entre eux, la première étape, qui consistait en l'adoption d'un plan de développement communal a été franchie. Les besoins de la communauté ont ainsi été mis en évidence et des projets ont par suite été présentés. Leur coût a été évalué et des ressources financières ont été reçues ou générées. Se sont alors développées des politiques publiques, dont la mise sur agenda, l'élaboration, l'exécution et le contrôle, ont fait l'objet de procédures démocratiques, selon le schéma envisagé par la loi bolivarienne.

Néanmoins, d'ores et déjà, des voix s'élèvent pour condamner certaines pratiques de corruption, ainsi que pour stigmatiser une relative inexpérience des citoyens nouvellement organisés.

Que vaut le peuple en politique ? Est-il capable d'adopter, de gérer collectivement des enjeux politiques et financiers ? Est-il en mesure de s'élever au-dessus de ses intérêts particuliers et de développer les nécessaires passions de l'intérêt général, de l'équité, de la justice ? Ces questions soulèvent un défi de taille pour les conseils communaux. En effet, parviendront-ils à institutionnaliser des pratiques correspondantes aux idéaux proclamés de la révolution bolivarienne, et à passer ainsi d'une théorie largement abstraite à des pratiques concrètes et partagées ?

D'autre part, on peut se demander qui sera le plus fort de l'institué ou de l'instituant ? La révolution bolivarienne se construit sur une société vieille de plusieurs siècles, qui a eu le loisir pendant ce temps, d'informer les consciences de ses sujets ainsi que de répartir les capitaux en fonction de leurs importances relatives.

## **1. Vers un habitus protagonique ?**

### **1.1. Idéaliser ou transformer le peuple : L'impasse de l'imaginaire populiste ?**

Dans l'imaginaire manichéen du populisme, le peuple est idéalisé ; associé au pauvre et à la victime, considéré comme aliéné, il recèle en creux des potentialités exploitables et inexploitées, n'ayant de mesure que la démesure des discours souvent intéressés de ses leaders. Le peuple est bon mais ne peut pas exprimer l'étendue de sa bonté, il est riche de multiples qualités, parmi lesquelles, sagesse, humilité, courage (...) Il porterait donc en lui le devenir et le salut de la nation. Cette version du peuple ne passe néanmoins que rarement au crible de l'analyse. Le peuple est-il bon, et par conséquent, la démocratie l'est-elle aussi ? Cette question a jalonné l'histoire de la pensée politique occidentale. De Platon à Hermet, elle a suscité des débats enflammés sans jamais pouvoir être tranchée.

En 1989, ce dernier jette un gros pavé dans la marre des populistes. En écrivant « *Le peuple contre la démocratie* »<sup>141</sup>, Hermet entend démystifier un certain nombre de préjugés sur le peuple et sa vertu. Plus encore, il cherche à mettre en évidence, la virtualité de ses vertus.

Non, les organisations et mouvements populaires ne nourrissent pas une profonde passion pour la démocratie.<sup>142</sup> Aux Etats-Unis comme en Europe, les organisations syndicales et politiques nourrissent au contraire de nombreux versants autoritaires.

---

<sup>141</sup> Guy HERMET, « *Le peuple contre la démocratie* », Paris, Fayard, 1989

<sup>142</sup> Pour le cas de l'Amérique Latine, la plupart des régimes dictatoriaux se sont revendiqués démocratiques. Il en résulte que les gens ont souvent associé la démocratie à une farce plus qu'à une réalité et ne l'ont pas forcément porté dans leur cœur.

Le PC italien ne connut par exemple, que deux secrétaires entre 1945 et 1985. Les syndicats danois et islandais sanctionnaient quant à eux sévèrement les désertions. Sur le plan discursif, c'est le plus souvent un langage guerrier qui fait office d'instrument de mobilisation des foules : « *avancées, conquêtes, défaites* qui exigent une *puissante riposte*, des *offensives*, des *diversions* face aux *nouvelles agressions* venant des *traîtres, fascistes* à l'origine de *complots* auxquels il faudra *barrer la route...* ». Ainsi Hermet (citant Lavau) décrit-il le peuple et ses mots d'ordre. Sur le plan idéologique, il ne serait question que de broutilles : « *le socialisme [serait] une histoire d'air conditionné. Les dirigeants socialistes veulent avoir l'air conditionné. Dès qu'ils l'ont, ils cessent d'être socialiste.* » Finalement, l'idéologie serait un produit politique à vendre pour gagner son pain et son luxe, beaucoup plus que le sens d'un combat ou d'une vie. Et Hermet de dissenter par ailleurs sur la mollesse et l'amnésie mentale de citoyens qui, aimant avoir des gens qui leur ressemblent, élisent des antiparlementaristes paisibles, des présidents aux allures de monarques, voire des as du mensonge et de la corruption. Croyant avoir la science infuse, ces mêmes citoyens s'autorisent à massacrer le peuple (les tueries de 1792 par exemple), à bafouer la volonté de la majorité (la rue contre les urnes). Le peuple n'est pas bon en soi, semble nous dire Hermet. Peut être l'est-il parce qu'il est cantonné dans une situation de subordination, mais ses interactions avec le pouvoir donnent souvent lieu à des comportements anti-démocratiques.

Quelques analogies peuvent être faites, entre ce qui vient d'être dit et la révolution bolivarienne. Aspect autoritaire et antiparlementaire d'un Chavez qui a l'intention de rester pour un bout de temps encore, au sommet de l'état vénézuélien. Popularité de celui-ci et des aspects qui le caractérisent, rhétorique guerrière jusque dans les derniers développements du processus bolivarien. (par exemple, les tout nouveaux « bataillons socialistes » du PSUV).

Selon cette perspective, l'imaginaire populiste est une impasse. En investissant le peuple d'une confiance qu'il ne mérite pas, les régimes populistes font fausse route quand ils ne font pas de la simple démagogie. Dans la perspective noble du populisme, confier le pouvoir au peuple, signifierait alors doter ce dernier de

prérogatives législatives et exécutives qu'il ne serait pas en mesure d'assumer, ou d'utiliser à bon escient. D'une part, il est incompetent, d'autre part il est vicieux semble nous dire Hermet (avec des réserves).

Néanmoins, il semble que cette perspective soit un peu exagérée, un peu simpliste, et peut être erronée. A la question *l'homme est-il bon ?*, qui a traversé l'histoire de la philosophie et de la philosophie politique (Hobbes s'opposant à Rousseau etc.) sans jamais pouvoir être tranchée, de nouveaux éléments venant des sciences cognitives, s'ajoutent, qui pourraient permettre une réponse définitive. Ils viendraient alors réhabiliter l'Homme et par conséquent les peuples ainsi que les conseils communaux<sup>143</sup>. Dans son numéro de juin 2007, la revue de vulgarisation scientifique *Science et vie*, publiait en effet un article sur les origines du sens moral<sup>144</sup>. Selon l'étude relatée, celui-ci serait inné : d'une part, dès leur naissance, les hommes et les femmes nourriraient une aversion profonde pour la souffrance d'autrui ; d'autre part, ils possèderaient instinctivement le sens de l'équité ainsi que celui de la coopération<sup>145</sup>.

De quoi chambouler la science politique et ses présupposés, mais aussi revivifier les fondements de la légitimité démocratique et par conséquent ceux des conseils communaux. En prouvant de manière scientifique, le caractère vertueux de l'essence humaine, cette étude amène des questionnements quant au contenu des sociétés humaines, lesquelles déterminent dans une large mesure l'existence de leurs individus. L'homme ne serait pas mauvais par nature mais par culture.

Pour ce qui est des conditions de possibilité d'une institutionnalisation réussie et fructueuse des conseils communaux, il nous faudrait donc interroger la culture qui les entoure. Le peuple a-t-il développé dans le cadre de la quatrième république et de sa chute, un esprit, une pratique, des comportements sociaux en accord avec l'idéologie qui sous-tend et soutient les conseils communaux ?

---

<sup>143</sup> Cette perspective n'est pas nouvelle. Dans une certaine mesure, l'existentialisme de Sartre, l'analyse culturelle, le holisme méthodologique adoptent également le postulat que les structures déterminent les individus. Néanmoins, il ne s'agissait pas de preuves scientifiques à proprement parler.

<sup>144</sup> François LASSAGNE, « D'où vient notre sens moral ? », *Science et vie*, n°1077, juin 2007

<sup>145</sup> Pour le cas des petits français, le dressage (culturel) consiste alors en une éducation d'une quinzaine d'années (les plus décisives dans la vie d'une personne) où les lois de la concurrence sont soigneusement apprises, à coup de notes, de hiérarchies, de classements individuels.



Si depuis 1998, de nombreux mécanismes participatifs se développent, il semble qu'à l'évidence, d'autres forces instituées, autrement plus puissantes, rivalisent avec l'ambition participative bolivarienne :

Un état clientéliste qui pendant quarante ans, a dans une certaine mesure lié l'ascension sociale à la servilité politique. Une culture de rente qui a fait croire pendant un temps à un « *état magique* », à une richesse qu'il suffirait d'extraire pour pouvoir en profiter. Une absence de politisation des masses populaires et par conséquent, une ignorance profonde des mécanismes qui régissent le politique etc. Une absence d'éducation civique et ainsi, un intérêt général faiblement intériorisé dans les consciences de la population.

Dès lors, il ne s'agirait pas d'idéaliser le peuple mais de le transformer. « En l'état », le « peuple » ne semble pas être « exploitable » ; néanmoins, du fait qu'il est constitué d'hommes et de femmes, bons par nature selon les sciences cognitives, il recèle en lui des capacités (gérer de manière efficiente et harmonieuse le bien public) qui, avec le temps, seront susceptibles de se développer.

## 1.2. Quels outils pour la transformation ?

Changer, ou plutôt libérer les structures mentales des individus, condition *sine qua non* de l'institutionnalisation des conseils communaux, conduit à vouloir changer les structures sociétales par lesquelles s'est construite la triste histoire du Venezuela. Cette perspective, dans laquelle est engagé le processus bolivarien, suppose la « construction » d'un nouvel homme<sup>146</sup>. Ce qui est à bien des égards paradoxal, quand l'on sait la passion que voue Chavez au peuple qui l'a vu naître. Ceci reviendrait en quelque sorte à *tuer le père*. Le père de l'oppression, mais aussi le père du populisme, les hommes et femmes de ce peuple idéalisé dont Chavez s'est fait le défenseur. Vraisemblablement, le paradoxe ne se situe que sur le plan discursif. La perspective populiste ne peut se permettre de critiquer le

---

<sup>146</sup> Nous utilisons cette expression lourde de signification, car elle est employée par les bolivariens eux-mêmes, mais aussi parce que nous pensons qu'il est possible et qu'il nécessaire de changer les hommes. Ainsi, nous œuvrons à la réhabilitation d'un projet qui a été sali par l'histoire et a traumatisé les hommes.

peuple<sup>147</sup>, puisque celui-ci est à la fois sa ressource et son idéologie. Néanmoins, le plan pratique introduit de fait une distinction. Le peuple n'est pas idéalisé, il est en revanche le destinataire d'un certain nombre de politiques visant à le socialiser, à l'éduquer, à l'informer différemment. Parmi celles-ci, les plus révélatrices concernent la généralisation de l'éducation à tous les vénézuéliens, et plus particulièrement la réforme des programmes d'histoire, lesquels incluent désormais l'histoire des indépendances et celle de Bolivar. Dernière en date, la « mision Che Guevarra » se donne pour objectif d'allier les formations techniques à une formation idéologique. A l'heure où nous écrivons, 47 000 volontaires y sont en voie de formation, qui ensuite basculeront dans l'espace socio-productif pour divulguer à leur tour ces mêmes enseignements. La mission Che Guevara est rattachée à l'INCES : l'institut national de formation et d'éducation socialiste<sup>148</sup> ... Parallèlement, de nouveaux médias ont été créés (Vive-tv, Tves, Telesur) qui génèrent une information différente de celle diffusée par les médias au capital transnational. Pour la première fois dans l'histoire nationale, une véritable pluralité d'opinions s'exprime enfin. Car, si précédemment, un imaginaire largement occidental, capitaliste<sup>149</sup> était seul diffusé sur la quasi-totalité du champ médiatique vénézuélien, l'entrée en scène de ces nouveaux médias permet désormais à une vision non capitaliste, contre hégémonique de s'exprimer, de diffuser ses valeurs et ses principes.

Le plan médiatique nous permet d'introduire une autre dimension de la politique bolivarienne. Nés spontanément à la suite du coup d'état de 2002 et du blocage de l'information qui en résulta, des médias communautaires et participatifs se développèrent pour permettre aux citoyens de produire leur propre information. Ainsi, l'objectif était-il de ne plus être dépendant de médias qui, pour les plus connus d'entre eux, furent complices du coup d'état.

---

<sup>147</sup> Tout au plus critique-t-elle certains éléments du peuple

<sup>148</sup> ABN, « *Mision Che Guevarra se inicio con mas de 47 000 lanceros en todo el pais* », septembre 2007

URL : [http://www.abn.info.ve/go\\_news5.php?articulo=102825&lee=18](http://www.abn.info.ve/go_news5.php?articulo=102825&lee=18)

<sup>149</sup> Lequel pourrait, dans sa version médiatique, se résumer par le concept de « télé poubelle ».

Ils furent encouragés et régulés par le gouvernement<sup>150</sup>, lequel vit en eux un outil extraordinaire pour la démocratisation de l'information, et le développement de pratiques participatives. La naissance de cette institution permit alors l'exercice d'une *praxis* révolutionnaire tant sur le fond que dans la forme. D'une part, une information populaire et relativement pro-chaviste était diffusée, d'autre part, sa production nécessitait l'implication de citoyens qui se formèrent, petit à petit, aux techniques du reportage, du montage, de la communication, (...), afin de réaliser leurs émissions. Au sein des médias nouvellement créés, se développèrent donc des pratiques et des compétences participatives, nouvelles et novatrices.

Pour analyser les mouvements qui sont à l'œuvre au sein de cette expérience singulière, le plus simple serait de recourir aux outils de l'analyse institutionnelle, et plus précisément au concept d'*institution institutionnalisante*. Par manque d'espace, nous ne la détaillons que très brièvement.

Dans cette optique, l'institution (les médias communautaires ou les coopératives par exemple) ne serait pas une *forme sociale établie*, mais plutôt *un processus par lequel la société s'auto organise*<sup>151</sup>, dans un double mouvement d' « *introjection de l'institution dans l'individu, puis de projection de l'individu dans l'institution.* » Les individus (et à travers eux les forces instituées et instituanes), agiraient ainsi sur l'évolution des institutions, mais ils seraient en retour déterminés par elles. L'institutionnalisation des médias communautaires et des coopératives, si elle est un produit de volontés humaines, institutionnaliserait donc en retour les codes, valeurs et pratiques nécessaires à la vie de l'institution. Autrement dit, un double processus de formation serait à l'œuvre : sur le plan physique, une nouvelle institution médiatique / productive voit le jour, ayant pour objectif de démocratiser l'information ainsi que sa production / de démocratiser le champ économique. Sur le plan psychique, la nouvelle institution oblige ses participants à incorporer les codes, les valeurs et pratiques qui s'y rattachent. La *praxis* révolutionnaire engendre ainsi un processus de formation de l'individu, qui va au-delà des modes traditionnels d'enseignement. Comme le notaient déjà

---

<sup>150</sup> Financements contre législation les régulant. Celle-ci stipule notamment qu'une indépendance totale de ces médias vis-à-vis du pouvoir politique doit être respectée.

<sup>151</sup> J.P., CHEVALIER, « *Éléments d'analyse politique* », Paris, PUF, 1985.

Rousseau et Mill (*op. cit.*), la participation s'avère être un mode d'éducation à part entière.

Le même processus est à l'œuvre dans le cas de conseils communaux, où l'exercice direct de la souveraineté conduit ses protagonistes à incorporer les codes et comportements nécessaires au bon fonctionnement de la nouvelle institution. L'institution institutionnalise ainsi un nouveau mode de gestion du bien public. Par la participation et la responsabilisation de ses acteurs, elle suscite en eux la nécessité de profondes reconfigurations mentales, ne serait-ce que pour se mettre dans la peau du nouveau personnage, le protagoniste, la pièce maîtresse du projet bolivarien. Les conseils communaux, par la praxis qu'ils développent, suscitent ainsi un bouleversement de perspectives. En situant le centre du pouvoir dans le citoyen organisé, la démocratie communale suppose en effet une rupture complète avec des imaginaires institués, pour lesquels le pouvoir fut longtemps synonyme d'« *état magique* », d'*oligarchie*, ou de « *partidocracia* ».

Au final, comme nous le notions, de nombreux axes sont développés pour susciter la naissance d'un *nouvel homme*. A des stratégies éducatives allant du haut vers le bas (modification du champ médiatique national, réforme du système éducatif etc.), s'en ajoutent d'autres qui privilégient la production, le développement et la promotion par les citoyens eux-mêmes des « principes boliviariens », à travers des mécanismes participatifs, voire même protagonistiques.

Théoriquement, des outils sont donc développés qui permettent d'envisager la réussite sur le plan pratique des conseils communaux, ainsi que leur structuration dans un système fédéral. Néanmoins, une institution ne s'institutionnalisant pas du jour au lendemain, il faudra du temps pour que pénétrent en profondeur les mécanismes de la démocratie directe. En ce sens, il est clair que le défi le plus important qu'auront à affronter les conseils communaux concerne leur institutionnalisation. En d'autres termes, parviendront-ils à rentrer dans les mœurs politiques du Venezuela ?

## 2. Institué contre instituant

L'institutionnalisation des conseils communaux dépendra de la capacité des forces institutantes à transformer les imaginaires institués. Par conséquent, elle suppose « l'éradication » d'un certain nombre de mécanismes hérités du *puntofijismo* mais plus largement de l'imaginaire capitaliste occidental.

S'agissant du *puntofijismo*, si les forces qui l'animaient semblent « hors d'état de nuire », il a néanmoins profondément informé la mentalité des vénézuéliens. En d'autres termes, les obstacles à l'institutionnalisation des conseils communaux relèvent *à priori* de deux catégories : les facteurs externes et les facteurs internes à la révolution bolivarienne.

### 2.1. Obstacles externes

La première catégorie englobe ce qui est exogène au projet bolivarien<sup>152</sup> : une opposition radicalement anti-chaviste, un contexte géopolitique dominé par une puissance à bien des égards impérialiste et également anti-chaviste, la capacité des détenteurs de capitaux à bloquer l'économie vénézuélienne.

S'agissant de l'opposition, on peut dire qu'elle s'est suicidée politiquement à de nombreuses reprises de sorte qu'elle est actuellement *hors-jeu*. Cette descente aux enfers débute en 2002 lorsqu'à l'annonce de l'intention du gouvernement de nationaliser l'industrie pétrolière, l'opposition décide d'impulser une grève générale. Celle-ci dure de décembre 2002 au mois de février 2003 et projette le pays au bord de la banqueroute. Elle échoue néanmoins à faire tomber le gouvernement, ce qui est alors sa revendication politique. Quelques temps plus tard, un coup d'état est tenté qui réussit, mais il ne dure que 2 jours, suite à quoi la légalité républicaine est rétablie. Pour la deuxième fois, l'opposition échoue dans sa tentative de renverser le gouvernement. Celle-ci provoque alors un référendum révocatoire au cours de l'année 2004. Troisième échec consécutif. Aux législatives de 2005, se sachant battue d'avance, elle décide de désertier les urnes, en vue

---

<sup>152</sup> Voir l'analyse de G. WILPERT, « *The meaning of 21st century socialism for Venezuela* », *op. cit.*

(selon toute probabilité) de faire croire à un régime tyrannique. Là aussi, ça ne marche pas, l'assemblée nationale devient entièrement chaviste, ce qui donne une marge de manœuvre importante à la révolution bolivarienne. En décembre 2006, aux élections présidentielles, l'opposition rassemblée autour de Manuel Rosales ne parvient pas à atteindre les 40% de voix, Chavez est alors triomphalement réélu.

Le second obstacle externe à la révolution bolivarienne est constitué par les menaces à plusieurs reprises proférées par le gouvernement étasunien à l'égard de Chavez et de sa révolution. Là aussi, sans qu'il ne soit nécessaire de rentrer dans le détail, mentionnons toutefois, que la première puissance mondiale n'est pas dans une posture favorable qui lui permettrait de renverser Chavez. Empêtrée dans le conflit Irakien, faisant face à l'émergence d'une nouvelle puissance à l'est de son territoire, les Etats-Unis, sont par ailleurs en train de perdre du terrain sur le continent latino-américain. Jouissant d'une très mauvaise presse, attaquer Chavez reviendrait à se mettre dans une situation impossible.

Le troisième obstacle externe provient des détenteurs de capitaux. En agitant la menace d'un blocage de l'investissement et d'une fuite des capitaux ceux-ci ont bien souvent limité les mesures progressistes, voire socialisantes. Là aussi, du fait de la manne pétrolière, le Venezuela de Chavez s'est émancipé vis-à-vis des investisseurs privés traditionnellement tout puissants et a pu mener des politiques radicales sans que ceux-ci puissent y mettre un terme.

On peut donc globalement dire, que ces obstacles externes ne sont pas de nature – pour le moment – à contredire les intentions de la révolution bolivarienne. Bien trop faibles, bien trop mal placés qu'ils sont pour aller contre la légitimité démocratique de Chavez et de sa révolution bolivarienne.

## **2.2. Obstacles internes**

### **2.2.1. Polarisation du processus**

La seconde catégorie d'obstacles concerne les facteurs internes à la révolution bolivarienne, au premier rang desquels se trouvent les logiques de clientélisme et de patronage héritées du *puntofijismo*. Durant cette période, il était quasiment impossible d'accéder aux postes administratifs ou à certaines faveurs si l'on était pas membre de l'un des deux partis dominants. Cet état de fait condamnait les vénézuéliens à adopter des comportements de soumission à l'égard des leaders politiques, en échange de quoi ils pouvaient prétendre à bénéficier de leurs faveurs. Cette pratique semble s'être transposée dans le champ de la révolution bolivarienne. L'affaire de la liste *Tascon* a mis ce problème sur le devant de la scène. Cette liste recensait l'ensemble des vénézuéliens qui avaient signé la pétition en faveur d'un référendum révocatoire. Si, à l'origine elle était censé permettre de révéler d'éventuelles fraudes, elle fût concrètement utilisée pour sélectionner les personnes à l'entrée de l'administration et exclure de celle-ci toute personne non idéologiquement compatible. Une telle dérive semble ne pas pouvoir affecter les conseils communaux qui, par définition, fonctionnent sur un mode, pluraliste, inclusif, démocratique.

Néanmoins, elle met en lumière une tendance dangereuse à la politisation des cadres dans lesquels se pratique le politique. Il n'est pas exclu que les conseils communaux se convertissent en des instances de soutien à tel ou tel parti. Dans l'état de Zulia par exemple, des chavistes se plaignaient du fait que les conseils communaux créés, étaient instrumentalisés par l'opposition et ainsi dénaturés de leur rôle premier : celui de révolutionner le mode de gestion du politique.<sup>153</sup> Loin de se placer dans une optique constructive, cette critique était au moins aussi critiquable dans la mesure où elle se basait sur un raisonnement parallèle, faisant des conseils communaux un bastion à conquérir, une instance dont il faudrait prendre le contrôle. Si le but premier des conseils communaux est de rassembler les communautés pour qu'elles solutionnent elles-mêmes collectivement et démocratiquement des problèmes locaux et concrets, certains s'en éloignent, en plaçant des considérations idéologiques et stratégiques au devant d'une éthique

---

<sup>153</sup> ROSILLO, Guillermo, Consejos comunales en el Zulia, juillet 2007  
URL : <http://www.aporrea.org/poderpopular/a37634.html>

démocratique qui voudrait que la délibération se fasse de manière pluraliste et constructive. Ainsi, les conseils communaux pourraient-ils pâtir de l'extrême polarisation politique de la société vénézuélienne, et être paralysés par des logiques partisans, voire sectaires. Fondamentalement, la démocratie suppose le conflit, elle constitue même l'institutionnalisation de celui-ci. Dans le bouillant contexte vénézuélien, il n'est pas improbable que la mise en place d'une institution aussi démocratique que les conseils communaux soit à l'origine d'une exacerbation des clivages idéologiques comme ce fut le cas en France, pour la défunte candidature antilibérale aux élections présidentielles de 2007<sup>154</sup>.

Fort heureusement, ces déviations semblent être minoritaires. Dans de nombreux cas, on constate au contraire que les conseils communaux sont pluralistes et que cette diversité idéologique et politique est acceptée<sup>155</sup>. Peut-être permettront-ils alors, de construire des ponts, de révéler des convergences entre chavistes et anti-chavistes.

### 2.2.2. Une dépendance à l'égard de Chavez

On ne peut qu'être d'accord sur le fait que le processus bolivarien est extrêmement dépendant de la personne de Chavez. Comme nous l'avons déjà noté, le chef de l'état vénézuélien est en grande partie à l'origine du succès de la révolution bolivarienne. Par son courage politique, par ses talents pédagogiques, ainsi que par sa capacité à agréger les différentes composantes du peuple vénézuélien autour d'un même projet, il s'est imposé comme un élément central du dispositif bolivarien. Néanmoins, on peut se demander si ce dernier pourrait survivre à sa disparition. N'est-il pas dépendant de son instigateur ? Dès lors, serait-il capable de ne pas se diviser ? Rien n'est moins sûr. Le PSUV lui-même semble n'avoir pu se constituer et ainsi dissoudre les forces politiques chavistes préexistantes au sein d'une unité plus large, que parce que Chavez constitue un

---

<sup>154</sup> Dans l'objectif de rassembler la gauche antilibérale autour d'un candidat commun, un cadre unitaire fût mis en place qui rassemblait des altermondialistes, le PC ainsi qu'une partie de la LCR. Au niveau local comme national, des enjeux de pouvoir conduisirent à faire éclater l'unité souhaitée et à exacerber les divisions et les tensions.

<sup>155</sup> Propos tenus par Jessica BRANDLER, au sujet d'une étude de cas sur les CLPP, lors d'un colloque de l'IHEAL, sur le thème de « La république bolivarienne du Venezuela : Ruptures et continuités », le 8 juin 2007.



capital politique incomparable. S'opposer à la volonté de Chavez signifiait alors s'opposer à la volonté du peuple (dans une perspective populiste) et se ruiner politiquement. Un défi que les organisations politiques ne voulurent pas tenter mais que la disparition de Chavez pourrait remettre à l'ordre du jour.

Cette puissance politique de Chavez se traduit parallèlement par une crainte à l'égard de toute critique, qui pourrait être néfaste au processus bolivarien lui-même : d'un côté, il est clair que du point de vue chaviste, les critiques venant de l'opposition ne sont pas considérées comme dignes d'intérêt ; de l'autre, le chavisme a du mal à se critiquer de l'intérieur, puisque ce faisant, il donnerait des munitions clé en main à l'opposition. Il existe en outre une tendance à la suspicion qui conduit à ce qu'une parole professée à l'encontre de Chavez s'apparente à une désolidarisation du mouvement.

Dans une certaine mesure, Chavez se voit donc privé des aspects constructifs de certaines critiques, ce qui pourrait conduire à des erreurs politiques lourdes de conséquences. Néanmoins, ce constat est à relativiser, la liberté d'expression existe réellement au Venezuela, et nombreux sont ceux qui ne s'en privent pas.

Enfin, soulignons encore une tendance à la personnalisation du pouvoir, dans la personne de Chavez mais aussi en général, qui conduit à ce qu'une part importante des politiques sont menées du haut vers le bas et excluent ainsi les citoyens ou leurs représentants du champ de la décision. Ici encore, ce constat est à relativiser. La réforme constitutionnelle par exemple, si elle est le fruit du cerveau présidentiel et de ses conseillers, a fait et fait encore l'objet d'un débat national et général pour apporter d'éventuelles modifications, et sera bien évidemment soumise à l'assemblée ainsi qu'à un référendum. La différence est substantielle avec des pays qui, à l'instar de l'Allemagne ou Portugal, firent en 2005 voter le TCE<sup>156</sup> à l'assemblée sans qu'il soit amendable, sans que les citoyens n'aient le droit de s'exprimer autrement qu'à travers leurs supposés représentants.

### 2.2.3. Des failles exploitables

---

<sup>156</sup> Le Texte Constitutionnel Européen avait une valeur supra-constitutionnelle.

Formellement, le Venezuela apparaît ainsi, aussi, voire plus démocratique qu'un certain nombre de démocraties occidentales et il serait fallacieux de dire le contraire. Néanmoins, le processus dans son ensemble peut être critiqué sur de nombreux points : Sur la gestion approximative et opaque de certaines ressources de l'état ; sur le développement d'une classe de nouveaux riches (la « boliburguesia ») ; sur la politique internationale fumeuse du président de la république.

En premier lieu, il convient de s'arrêter sur l'aspect quelque peu amateur de la gestion du bien public au Venezuela. Les pétrodollars coulent à flot au pays de la révolution bolivarienne, ce qui ne favorise pas une gestion rigoureuse des ressources financières. Au dire d'Oscar Gacia Mendoza, président de la Banque vénézuélienne de crédit, *« les affaires n'ont jamais été aussi bonnes, [...] le gouvernement dépose tous les revenus provenant du pétrole dans les mêmes banques, à un taux d'intérêt d'environ 5%, puis il demande des prêts pour lesquels il paie 14%. Pour les banques, c'est une façon vraiment facile de gagner de l'argent. C'est pour cela que je dis que ce gouvernement profite surtout aux riches. »*

A l'instar de ses relations avec les banques, dans de nombreux domaines, le gouvernement bolivarien signe des contrats dont la pertinence est mise en doute. Dans une intervention intitulée *« Le Venezuela et l'intégration latino-américaine »*, Guy Mazet soulignait par exemple l'aberration que constituait l'importation de bovins parfaitement adaptés aux *pampas* argentines, mais dont le potentiel productif se révéla insignifiant lorsque ceux-ci furent transposés sur les terres tropicales du Venezuela<sup>157</sup>. Les exemples sont nombreux qui pourraient attester d'un gaspillage des ressources de l'état.

A l'amateurisme caractérisé de la gestion des ressources publiques, s'ajoutent en outre quelques scandales qui ont éclaboussé de hauts dirigeants ainsi que certains responsables politiques, ce qui a fait la joie d'une opposition en manque de critiques. L'entreprise pétrolière nationale (PDVSA) fût par exemple éclaboussée sur sa gestion financière. Au cours de l'été, une délégation se trouva soumise au

contrôle des douanes argentines, lesquelles découvrirent une valise contenant 800 000 pétrodollars qui n'avaient pas été déclarés. Il s'avéra qu'ils provenaient de PDVSA.

La famille Chavez fût également concernée par des affaires de corruption. Selon Paranagua, plusieurs membres de la fratrie présidentielle auraient été nommés à des postes de responsabilités sans que cela soit justifiable<sup>158</sup>.

Au sein du chavisme, on constate parallèlement le développement d'une nouvelle classe qui se construit en porte-à-faux avec les grands principes de la révolution bolivarienne, ce qui pourrait nuire à l'intégrité et à la légitimité du processus. Désignée « boliburguesia », elle s'est construite grâce aux perspectives offertes par les politiques impulsées à partir de 1998. En raflant les marchés publics, en profitant des forts taux de croissance de l'économie vénézuélienne, des entrepreneurs, des hauts fonctionnaires, des cadres, et personnels politiques se déclarant chavistes ou proches du chavisme ont largement prospéré sur le dos de la révolution bolivarienne. Ils se révèlent être aujourd'hui un frein à la radicalisation du processus. Ne voyant pas d'un bon œil les réformes envisagées, ils pourraient s'employer à faire capoter des projets qui visent à transférer toujours plus de pouvoir au peuple, qu'il soit économique ou politique. A l'instar de Frédéric Lévêque<sup>159</sup>, on peut alors considérer que la tendance de Chavez à concentrer une partie des pouvoirs entre ses mains constitue une parade pour contrer les volontés de cette « boliburguesia ». Cette interprétation ne nous semble pas erronée en tant qu'elle se base sur une réalité que personne ne peut nier.

Sur le plan géopolitique enfin, on ne reviendra pas en détail sur les alliances douteuses qui ont été nouées avec des régimes aussi peu recommandables que l'Iran d'Ahmadinejad ou que la Biélorussie de Loucatchenko. Il est néanmoins clair que la respectabilité du régime chaviste en a été affectée au nord, de même que les faits évoqués un peu plus haut ont tout aussi clairement nuit à l'image de la

---

<sup>157</sup> Intervention réalisée à l'IHEAL, le 8 juin 2007.

<sup>158</sup> Paulo A. PARANAGUA, « *Les bonnes affaires de la famille Chavez* », *Le Monde*, 27 juin 2007

<sup>159</sup> LEVEQUE, Frédéric, « Le Venezuela constitutionnalise le socialisme. Tout le pouvoir au peuple ... et à Chavez ! », septembre 2007, URL : <http://risal.collectifs.net/spip.php?article2333>

révolution bolivarienne. Ce sont autant de munitions qui à terme pourraient être utilisées pour délégitimer une révolution qui, fort heureusement, ne se résume pas à ses déviances.

Néanmoins, au chapitre des scandales, les conseils communaux ne sont presque jamais cités. Si l'on prend pour référence le journal *Le Monde* qui recense très minutieusement les tares de la révolution bolivarienne, on ne trouve aucun article condamnant clairement cette démocratie communale en construction. Un article seulement a été écrit sur le sujet, où les conseils communaux sont présentés sans jamais être condamnés<sup>160</sup>.

#### 2.2.4. Problèmes d'institutionnalisation

On peut cependant trouver ailleurs des analyses, des chiffres permettant de s'inquiéter (un peu) quant à la tournure que prennent les événements au sein de la révolution bolivarienne. Pendant un temps, de nombreux articles ont été publiés sur l'explosion du coopérativisme au Venezuela. Les observateurs constataient de fait la croissance exponentielle de ces entités économiques et l'on était pas loin de penser qu'à terme, elles supplanteraient les entreprises de type capitalistes. Depuis quelques temps, l'enchantement fait place à certaines désillusions. S'il y a bien eu augmentation exponentielle du nombre des coopératives, qui sont passées de 800 en 1998 à 140 000 en 2006, auxquelles il faut en ajouter 48 000 nouvellement créées en 2007<sup>161</sup>, la réalité des expériences menées invite à nuancer les conclusions enthousiastes. Lévêque note en ce sens : « *Des succès, et pas des moindres, il y en a eu, mais des millions de dollars sont aussi partis en fumée dans la mauvaise gestion, la corruption, la précipitation. En outre, les valeurs de « coopération » ne règnent pas toujours dans ces initiatives d'économie sociale. Quel est l'avenir de ce mouvement et quel va être son poids dans l'économie ? Les mêmes questions peuvent être posées pour les entreprises autogérées, occupées ou cogérées par les travailleurs dont le bilan aussi plutôt mitigé.* »

---

<sup>160</sup> Marie DELCAS, « Venezuela : Démocratie participative à la Chavez », *Le Monde*, 20 avril 2007

<sup>161</sup> LEVEQUE, *op. cit.*

A qui la faute ? Plusieurs facteurs peuvent être mis en évidence et en premier lieu, celui de la rapidité avec laquelle se sont développés ces modes de production autogestionnaires. Il y aurait donc un problème d'institutionnalisation, lequel ne pourra se résoudre qu'avec le temps. Combien d'années, voire de dizaines d'années, seront nécessaires pour qu'un esprit véritablement coopératif voie le jour au Venezuela ? Sans doute beaucoup plus que ne le permettra la temporalité courte du politique. On peut aussi mettre en cause la faiblesse des mécanismes de formation, en aval de la constitution des coopératives, ainsi que le manque d'accompagnement de ces mêmes coopératives au cours de leur développement. Si le gouvernement tente de générer comme il peut de telles politiques ( *mission Che Guevara etc.* ), il est trop tôt pour dire si elles seront suffisantes pour révolutionner de l'intérieur des mentalités et une culture qui se sont édifiées sur plusieurs siècles. Ici encore, l'avenir nous dira, si le chavisme et son peuple réussiront dans cette tâche.

## **Conclusion**

A travers cette étude, nous avons voulu situer les conseils communaux au sein d'une perspective plus globale. L'objectif était de comprendre la genèse et la logique de cette institution, à travers différentes approches destinées à se potentialiser mutuellement. Nous avons donc inscrit les conseils communaux dans une perspective historique, ainsi qu'au sein de deux types d'analyse : les conseils communaux comme démocratie participative, la démocratie communale comme traduction institutionnelle du populisme.

Le tout conduisant à l'avènement d'une *ultra-démocratie*.

Nous avons voulu montrer que cette institution, ainsi que le processus dans lequel elle s'inscrit, n'étaient pas nés *ex-nihilo*, qu'ils pouvaient être entendus comme un fruit de l'histoire, comme la conséquence d'une dialectique historique. Que le populisme autant que la démocratie participative étaient de la même manière, la conséquence d'une crise du politique.

Nous avons néanmoins introduit des distinctions quant au concept flou de démocratie participative. Par le fait qu'elle ne place pas le citoyen au centre de la décision mais ne fait que l'inviter à y participer, elle n'était pas pertinente pour l'analyse de notre sujet. Nous avons donc préféré les vocables de démocratie directe ou de démocratie protagonique, celui de municipalisme libertaire

Pour caractériser l'expérience des conseils communaux, il nous a par la suite, semblé pertinent de mettre en évidence les affinités existantes entre démocratie protagonique ou directe et idéologie populiste. En dehors de tout contexte en effet, au niveau purement théorique, cette forme de gouvernement et ce type de mobilisation entretiennent des liens très forts en ce que le peuple est placé au centre des deux dispositifs. Dans sa version idéelle, le populisme fait de ce dernier l'origine autant que la fin de son action. De même, la démocratie protagonique ou directe propose au peuple de s'organiser afin de prendre lui-même les commandes de son destin. Dans les deux cas, ce qui est proposé s'apparente donc à un

*gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple*, et donc à une démocratie utopique, en ce qu'elle serait idéale mais en revanche inaccessible.

Dans les conseils communaux se traduisent toutes ces caractéristiques. La description juridique qui en a été faite, témoigne de ce que le citoyen devient en leur sein, l'acteur majeur du politique. A l'origine des différentes étapes du processus de décision (initiative, élaboration, mise en œuvre, contrôle, évaluation), il les met en place lui-même de manière souveraine, renouant ainsi avec les grands principes de la démocratie directe, et la volonté générale de Rousseau. Un nouveau (ancien dans la théorie) type de légitimité surgit donc des conseils communaux où la démocratie est entendue comme *pouvoir du peuple* et non comme *pouvoir des représentants supposés du peuple*. Les conseils communaux sont ainsi des *unités politiques totales* : contrôlant de bout en bout le processus de décision, nous avons en outre noté qu'ils tendaient à effacer la distinction entre champ politique et champ économique. Ré-enchâssant ce dernier dans le premier, ils dessineraient alors ce que Bookchin nomme le municipalisme libertaire. Où l'économique est soumis à la volonté générale plutôt qu'à la logique du profit.

Selon le projet de réforme constitutionnelle, ils s'articuleraient au niveau régional par des logiques de gouvernance. La souveraineté nationale (sur laquelle se base la démocratie représentative) se mêlerait alors à la volonté générale issue des mécanismes de la démocratie directe, sans que cela ne encore véritablement formalisé<sup>162</sup>.

A-t-on affaire à une démocratisation de la démocratie ou à son avènement ? En l'état actuel des recherches en sciences politiques, nous penchons vers la seconde hypothèse. Schumpeter, autant que Dahl ou Manin ne qualifient pas nos marchés politiques, nos *polyarchies*, nos gouvernements représentatifs, de démocraties. Tout au plus ont-ils cherché à légitimer une réalité semblant indépassable. Néanmoins, historiquement, des régimes démocratiques ont existé : dans la Grèce antique, dans les républiques italiennes de Genève, de Rome ou de

---

<sup>162</sup> Lz théorie délibérative pourrait ici être d'un grand bénéfice. Par le travail sur les procédures qu'elle s'efforce de mener, elle pourrait contribuer à approfondir la légitimité de cet échelon « bâtard ».

Florence aux dix-septième et dix-huitième siècles<sup>163</sup>, ainsi que dans le cas particulier de la Suisse. Les conseils communaux partagent des affinités avec ces trois exemples<sup>164</sup>. A l'image de la Grèce Antique ou des républiques italiennes, ils se constituent au niveau local, au niveau des communautés et des communes, c'est-à-dire à une échelle humaine où le politique peut être pratiqué sans que des représentants soient nécessaires.

Dans cette perspective, la démocratie directe n'est pas la traduction d'un utopisme. Elle suppose en revanche un transfert de pouvoir du haut vers le bas, qui suppose de réhabiliter le citoyen en qu'acteur légitime, en tant qu'individu capable d'exercer sa souveraineté. En cela, la démocratie directe se révèle être un populisme<sup>165</sup>. Consacrant le peuple comme acteur capable et légitime de la décision, elle s'inscrit contre des croyances, des imaginaires à prétention scientifique faisant de la représentation le mode de gouvernement rationnel et légitime par excellence. Tel que le note Georges Burdeau dans la prestigieuse encyclopédie Universalis :

*« Ce qu'il est essentiel de comprendre c'est que la démocratie, alors qualifiée de représentative, ne se justifie pas seulement à titre de pis-aller, comme une solution qu'imposerait l'impraticabilité de la démocratie directe. Elle est légitimée dans son principe même, par des considérations rationnelles. Montesquieu les a clairement exposées en affirmant dans L'esprit des lois que "le grand avantage des représentants, c'est qu'ils sont capables de discuter des affaires. Le peuple n'y est point du tout propre [...]. Il ne doit entrer dans le gouvernement que pour choisir ses représentants ; ce qui est bien à sa portée..." C'est là l'idée qui servira de fondement juridique à la représentation politique et qui attribue à l'élection le caractère d'un mode de désignation et non la portée d'un transfert de volonté ».*

Autrement dit le peuple n'est pas capable, une telle affirmation supposant une vision presque raciale de la différence entre les hommes. Il y aurait d'un côté une élite qui elle, serait capable, et de l'autre, une « populace » naturellement bête,

---

<sup>163</sup> Bernard MANIN, « Principes du gouvernement représentatif », *op. cit.*

<sup>164</sup> Ils partagent avec la Suisse la qualification de populisme.

<sup>165</sup> Elle suppose un populisme en tant qu'elle induit la délégitimation des représentants ainsi que la croyance en ce que le peuple serait le salut de la nation.



inapte à l'exercice de sa souveraineté. Fondamentalement, la croyance qui sous-tend nos démocraties représentatives est donc antidémocratique. Il ne s'agit pas, comme le note Burdeau, d'un mode de gouvernement représentatif par défaut, mais de régimes politiques assumant et revendiquant la distinction entre gouvernants et gouvernés. Alors que, dans une perspective bassement populiste, ceux-ci font néanmoins l'éloge de ce qu'ils ne sont pas<sup>166</sup>.

Aussi, l'utopie n'est-elle pas là où l'on voudrait nous le faire croire<sup>167</sup> mais dans ce que la démocratie directe suppose une rupture avec les imaginaires institués.

Dans notre partie sur le populisme, nous avons abordé la question de la transformation des imaginaires. Nous tentions alors de comprendre en creux, pourquoi le processus bolivarien était-il rejeté par les tenants de l'institué, et ce fut Castoriadis qui nous en donna la piste. Avec lui, nous avons conclu que « *quoi qu'ils puisse[nt] imaginer, et le sachant ou pas, [ils] ne penser[ont] et ne fer[ont] que ce qui est socialement obligatoire de penser et de faire.* »<sup>168</sup>

Notre troisième partie posait quant à elle, la transformation de l'imaginaire des citoyens comme condition nécessaire à l'institutionnalisation des conseils communaux.

Qu'advient-il de la révolution bolivarienne ? Des institutions à démolir, des imaginaires à transformer, des forces instituant ainsi que des forces instituées, le décor et les acteurs sont plantés, mais on ne sait en revanche quelle sera l'issue du

---

<sup>166</sup> Ils se prétendent démocratique.

<sup>167</sup> Impraticabilité de la démocratie directe.

<sup>168</sup> Cette remarque est particulièrement valable pour les jugements autorisés qui, dans *Le Monde* ou ailleurs ne cessent d'exprimer leur mépris envers la révolution bolivarienne, quand bien même celle-ci approfondit ce qui est à la source de la légitimité démocratique : Etat de droit, suffrage universel, respect des droit humains, éloge et réalisation du citoyen comme souverain de la nation, démocratisation des sphères sociétales exclues du champ de la démocratie.

scénario. Tragédie à la grecque ou *succès story* à l'américaine, nous laissons à l'avenir le soin d'en décider.

## **Bibliographie**

### **OUVRAGES GENERAUX**

BLONDIAUX, Loic, « L'idée de démocratie participative : Enjeux, impensés et questions récurrentes », in Marie Hélène Bacqué et Yves Sintomer (dirs.), *Démocratie participative et gestion de proximité*, Paris, La découverte, 2004.

BOLTANSKI, Luc et CHIAPELLO, Eve, « *Le nouvel esprit du capitalisme* », Paris, Gallimard, 1999.

BOOKCHIN, Murray, « *From Urbanization to Cities* », Londres, Cassell, 1995.

BONILLA-MOLINA, Luis, HARNECKER, Marta, EL TROUDI, Haiman, « *Herramientas para la participacion* », Caracas, Republica Bolivariana de Venezuela, FIDES, 2005

CANOVAN, Margaret, *Populism*, New York, Harcourt Brace, 1981.

CASTORIADIS, Cornélius, « *Fait et à faire* », Paris, Seuil, 1997.

CASTORIADIS, Cornélius, « L'institution imaginaire de la société », « L'Institution imaginaire de la société », Paris, Seuil, 1999, p. 528.

CLASTRES, Pierre, *Archéologie de la violence, la guerre dans les sociétés primitives*, Paris, Revue Libre, 1977.

CHEVALIER, J.P., « *Eléments d'analyse politique* », Paris, PUF, 1985.

CORTEN, André, sous la direction de, « *Les frontières du politique en Amérique Latine, imaginaires et émancipation*, Karthala, Paris, 2006, p. 146.

COUFFIGNAL, Georges (dir.), « *Réinventer la démocratie, le défi latino-américain* », Paris, Presses de la FNSP, 1992.

ELLUL, Jacques, « *Anarchie et christianisme* », Paris, La table ronde, 1998.

GERMANI, Gino, « *Politique, société et modernisation* », Gembloux, Duculot, 1972.

HARNECKER, Marta « *La izquierda en el umbral del siglo XXI : haciendo posible lo imposible* », Madrid, Siglo XXI, 2000.

HERMET, Guy, « *Le peuple contre la démocratie* », Paris, Fayard, 1989.

HERMET, Guy, « *Les populisme dans le monde. Une histoire sociologique 19e-20e siècle* ». Paris, Fayard, 2000.

JESSUA, Claude, « *Le Capitalisme* », Paris, PUF, 2006.

KARL, T. L., « *The Paradox of Plenty* », Berkeley, University of California Press, 1997.

LACLAU, Ernesto, « *Politics and ideology in Marxist theory, Capitalism – Fascism – Populism* », Londres, Verso, 1979.

LACLAU, Ernesto, « *La razon populista* », Buenos Aires, Fondo de cultura economica, 2005.

MACPHERSON, C.B., « *Principes et limites de la démocratie libérale* », Paris, La Découverte, 1985.

MANIN, Bernard, « *Principes du gouvernement représentatif* », Paris, Calmann-levy, 1995.

OLSON, Mancur, « *Logique de l'action collective* », Paris, PUF, 1978.

PATEMAN, CAROLE, « *Participation and democratic theory* », Cambridge University press, 1970.

POLANYI, Karl, « *La grande transformation* », Paris, Gallimard, 1996.

RIOUX, J. P. (dir.), « *Les populismes* », Paris, Perrin, 2007.

ROUSSEAU, J.J., « *Du contrat social* », Paris, Hachette, 2005.

SINTOMER, Yves, « *La démocratie impossible* », Paris, La découverte, 1999.

#### **ARTICLES DE REVUE**

BLONDIAUX, Loic et Sintomer, Yves, « L'impératif délibératif ? », *Politix*, Numéro 57, 2002.

BOURDIEU, Pierre, « L'opinion publique n'existe pas », *Les Temps modernes*, n°318, janvier 1973.

DABENE, Olivier, « Le siècle des populistes », *L'histoire*, n°322, juillet-août 2007.

DELCAS, Marie, « Venezuela : Démocratie participative à la Chavez », *Le Monde*, 20 avril 2007.

DUBESSET, Eric, « Néo-populisme et mal gouvernance en Amérique Latine et dans la grande Caraïbe », in : *Revue Politeia, Les Cahiers de l'Association Française des Auditeurs de l'Académie Internationale de Droit Constitutionnel*, n°7, Octobre 2005, pp. 307-324.

ELLNER, Steve, « Les stratégies d'en haut et d'en bas du mouvement d'Hugo Chavez », août 2007, URL : <http://risal.collectifs.net/spip.php?article2174>.

GAXIE, Daniel, sous la direction de, « *Explication du vote - Un bilan des études électorales en France* », Paris, Presses de la FNSP, 1985, pp 11-34.

KORNBLITH, Miriam, « La crisis del sistema politico venezolano », *Nueva sociedad*, n° 134, novembre-décembre 1994 , PP. 142-157.

LACLAU, Ernesto, (entretien), « Le populisme n'est pas une menace pour l'Amérique Latine », juin 2007,

URL : <http://risal.collectifs.net/spip.php?article2271>

LASSAGNE, « D'où vient notre sens moral ? », *Science et vie*, n°1077, juin 2007, pp. 50-65.

LOPEZ MAYA, Margarita, « Démocratie et socialisme du 21<sup>ème</sup> siècle », avril 2007, URL :

[http://risal.collectifs.net/spip.php?article2166&var\\_recherche=lopez%20maya](http://risal.collectifs.net/spip.php?article2166&var_recherche=lopez%20maya).

LEVEQUE, Frédéric, « Le Venezuela constitutionalise le socialisme. Tout le pouvoir au peuple ... et à Chavez ! », septembre 2007

URL : <http://risal.collectifs.net/spip.php?article2333>.

MANIN, Bernard, « Volonté générale ou délibération. Esquisse d'une théorie générale de la délibération politique », *Le débat*, 33, 1985.

O'DONNELL, Guillermo, « *Democracia delegativa ?* », *novos estudos*, CEBRAP, octobre 1991, p. 31.

PENAFIEL, Ricardo, « Le discours d'Hugo Chavez au Venezuela, Imaginaire populiste et suture d'un système politique disloqué », *in* CORTEN, André,

sous la direction de, « *Les frontières du politique en Amérique Latine, imaginaires et émancipation*, Karthala, Paris, 2006, p. 146.

QUATTROCCHI-WOISSON, Diana, « Les populismes latino-américains » in RIOUX, J. P. (dir.), « *Les populismes* », Paris, Perrin, 2007.

PARANAGUA, Paulo A., « Les bonnes affaires de la famille Chavez », *Le Monde*, 27 juin 2007.

PARENTI, Christian, PAPA, Gabriel, LANDER, Edgardo, « Venezuela : Une révolution indéchiffrable », *Mouvements*, n°44, mars - avril 2006.

REY, J.C., « La democracia venezolana y la crisis del sistema populista de conciliacion » in *Revista de estudios politicos*, n°74, 1991, pp 533-578.

RABY, Diane, « *Les leadership charismatique dans les mouvements populaires et révolutionnaires* », Juillet 2007

URL : [http://risal.collectifs.net/spip.php?article2246&var\\_recherche=raby](http://risal.collectifs.net/spip.php?article2246&var_recherche=raby).

TAGUIEFF, Pierre André, « *Le populisme et la science politique* », in RIOUX, J. P. (dir.), « *Les populismes* », Paris, Perrin, 2007.

TRIGO, Pedro, « Le Venezuela de Hugo Chavez », *Etudes*, mai 2007, n°4065.

SAINT UPERY, Marc, « 8 questions, 8 réponses provisoires sur la révolution bolivarienne », *Mouvements*, Paris, 2006/4-5 - N° 47-48.

WILPERT, Gregory, « *The meaning of 21st Century Socialism for Venezuela* », Juin 2006,

URL : <http://www.venezuelanalysis.com/articles.php?artno=1776>.

## ARTICLES DE PRESSE

ABN (Agencia Bolivariana de Noticias), « *INE reportó descenso de tasa de desempleo en mayo a 8%* », juin 2007

URL : [http://www.abn.info.ve/go\\_news5.php?articulo=95659](http://www.abn.info.ve/go_news5.php?articulo=95659).

ABN, « *Ofrecen talleres de formacion a consejos comunales en Caracas* », octobre 2007, URL : [http://www.abn.info.ve/go\\_news5.php?articulo=100224](http://www.abn.info.ve/go_news5.php?articulo=100224).

ABN, « *Mision Che Guevarra se inicio con mas de 47 000 lanceros en todo el pais* », septembre 2007

URL : [http://www.abn.info.ve/go\\_news5.php?articulo=102825&lee=18](http://www.abn.info.ve/go_news5.php?articulo=102825&lee=18).

BOOKCHIN, Murray, « *Le municipalisme libertaire, une nouvelle politique communale ?* »,

URL : <http://perso.orange.fr/libertaire/archive/2000/230-ete/bookchin.htm>.

CHAVEZ, Hugo, (discours) « *Presentación del proyecto de Reforma Constitucional ante la Asamblea Nacional, por parte del presidente Hugo Chávez* », août 2007,

URL :

[http://www.minci.gob.ve/alocuciones/4/15343/presentacion\\_del\\_proyecto.html](http://www.minci.gob.ve/alocuciones/4/15343/presentacion_del_proyecto.html).

IBARRA, Carlos, « *Motor moral y luces, concepcion de vida fundamentada en valores socialistas* », mars 2007

URL : [http://www.mci.gob.ve/entrevistas/3/12632/motor\\_moral\\_y.html](http://www.mci.gob.ve/entrevistas/3/12632/motor_moral_y.html).

JIMENEZ, A. R., « *Haiman El Troudi ofrece las claves para ser socialista* », El Nacional, août 2007.

LANDER, Edgardo, « *Le Venezuela à la recherche d'un projet contre hégémonique* », octobre 2004,

URL : [http://www.cadtm.org/article.php3?id\\_article=831](http://www.cadtm.org/article.php3?id_article=831).



LUZZANI, Telma, « *Les principaux axes du socialisme de Chavez pour le Venezuela* », Clarín, Buenos Aires, 14 janvier 2007

RAMONET, Ignacio, « Hugo Chavez », Le Monde Diplomatique, août 2007,

URL : <http://www.monde-diplomatique.fr/2007/08/RAMONET/15003>